



Accès à la terre en milieu rural en Afrique : stratégies de lutte contre les inégalités de genre

Atelier FAO-Dimitra – septembre 2008





Accès à la terre en milieu rural en Afrique :
stratégies de lutte contre les inégalités de genre



Atelier FAO-Dimitra :

**Stratégies d'information et de communication
pour lutter contre les inégalités de genre
en matière d'accès à la terre et leurs conséquences
sur les populations rurales en Afrique**

22-26 septembre 2008 – Bruxelles, Belgique





Pour Marie Mwira



Chère Marie,

Cette publication t'est dédiée, toi la courageuse et infatigable militante des droits des femmes et de la paix dans la Région des Grands Lacs. Tu étais tellement impressionnante de courage et de force dans un milieu si difficile. Tu nous avais dit, lors de notre dernière rencontre en février 2008, combien les problèmes en Afrique étaient liés aux discriminations faites aux femmes par les coutumes et au pouvoir sur la terre. Tes stratégies de réponse – campagnes de vulgarisation des textes et conventions sur les droits humains, éducation, échanges d'expériences, plaidoyer, etc. – auraient trouvé toute leur place dans le présent document.

Nous ne t'oublierons pas.

L'équipe Dimitra et tous ses partenaires

Marie Mwira était la Présidente du Réseau Femme et Développement (REFED) du Nord-Kivu et elle était également Présidente de l'organisation Genre et Tradition pour le Développement et la Paix au Nord-Kivu. Elle est décédée d'une crise cardiaque à Goma le 2 décembre 2008.





« Thérèse, veuve, vit dans un camp de déplacés à côté de sa colline natale. Ses frères lui refusent le droit d'accéder à la terre natale car, disent-ils, on ne peut pas mélanger les clans et bouleverser le système patriarcal.

Marie habite dans un camp de rapatriés. Elle ne peut pas accéder à la propriété de son père, alors qu'elle est fille unique. Ses oncles lui refusent l'accès au patrimoine de sa famille.

Antoinette, divorcée, est revenue chez elle quand sa mère était encore vivante. Après la mort de sa mère, ses frères l'ont chassée de la maison et lui ont refusé l'accès à la terre. Elle a fait appel aux voisins, qui n'ont pas voulu ou pas pu régler le litige. Elle est devenue folle et vit, démunie, sous un avocatier. »

Extrait de la présentation de Concilie Gahungere, CAFOB, Burundi

Thérèse, Marie, Antoinette, sont des prénoms d'emprunt pour décrire des situations réelles, vécues par des femmes au Burundi mais aussi un peu partout en Afrique, surtout en milieu rural. La lutte contre les inégalités de genre en matière d'accès à la terre en Afrique fait l'objet de la présente brochure publiée à la suite de l'atelier organisé sur ce sujet par le projet FAO-Dimitra en septembre 2008.



Table des matières

Partie I

- Avant-propos [9]
- Le réseau Dimitra, dix ans déjà [10]
- But et objectifs principaux de l'atelier [13]
- Méthodologie axée sur l'écoute et la participation [14]
- Comprendre le passé et se concentrer sur le présent [15]
- Les problématiques communes à tous [19]
- Etat des lieux [22]
- Plan d'Action [24]
- Auto-évaluation [27]
- Exemple de bonnes pratiques :
 - Sud-Kivu – Les radios solaires changent la vie des femmes rurales [31]
 - Discours des officiels [34]
 - Liste des participants [46]

Partie II

- Contributions écrites des participants –
les partenaires de Dimitra et les collègues de la FAO [49]



Partie I

Avant-propos

Amies lectrices, amis lecteurs,

Je souhaite, au nom de la FAO, dire toute notre gratitude et adresser nos remerciements à la Fondation Roi Baudouin et au Ministère belge de la Coopération au Développement, pour leur appui au projet FAO-Dimitra. Depuis sa création, ces deux institutions ont toujours manifesté un réel intérêt pour le travail et les activités de ce projet qui est de plus en plus intégré dans la Division de la parité hommes-femmes, de l'équité et de l'emploi en milieu rural de la FAO. Au-delà du soutien aux activités de Dimitra à Bruxelles, leur confiance trouve un prolongement dans des collaborations directes sur le terrain, avec des partenaires du réseau.

Nos remerciements vont aussi à nos collègues des divisions techniques de la FAO qui ont participé à l'atelier 2008 de Dimitra. Leur présence et leur expertise ont grandement contribué à la réussite des travaux. Leur enthousiasme et leur engagement vont sans aucun doute donner lieu à d'autres collaborations et contribuer au renforcement des synergies au sein de notre institution.

Un grand merci aussi à tous les partenaires de Dimitra qui sont au cœur de l'action. Leur présence sur le terrain constitue un élément essentiel dans la collecte et la diffusion des informations auprès des populations rurales. Si aujourd'hui le réseau Dimitra s'élargit et intéresse de plus en plus de monde, c'est en grande partie grâce à la volonté et à l'engagement de tous ses partenaires.

Vous trouverez dans ce document une synthèse des travaux de la réunion et différents articles qui ont été produits par nos collègues de la FAO et par les partenaires du réseau à l'occasion de l'atelier. Avec cette brochure, Dimitra souhaite restituer et mettre à la disposition d'un grand public les discussions des participants. Leur expertise est une grande source d'information, d'inspiration et d'enrichissement qui peut être utile à tous.

A toutes et tous, bonne lecture.

Marcela Villarreal

Directrice, Division de la parité hommes-femmes, de l'équité et de l'emploi en milieu rural,
FAO



Le réseau Dimitra, dix ans déjà

L'année 2008 marque les dix ans d'existence du réseau Dimitra en tant que projet de la FAO géré par la Division de la parité hommes-femmes, de l'équité et de l'emploi en milieu rural. L'atelier de cette année est une occasion à saisir pour marquer une pause et porter un regard sur le chemin parcouru ensemble. Il faut tout d'abord évoquer la collaboration et l'engagement de tous les partenaires dans la réalisation d'objectifs et de projets communs. Lors de cette dernière rencontre à Bruxelles, un mot est revenu souvent pour définir le réseau Dimitra : un réseau où règne un état d'esprit ouvert et chaleureux, l'esprit Dimitra. L'engagement, la capacité de convaincre, le plaisir de travailler, partager et d'apprendre ensemble, sont le fondement de la collaboration au sein du réseau. L'approche participative commune est conçue jusque dans le choix des thèmes à développer, dans la confiance, l'amitié et la fidélité de tous les membres. Dix ans d'expériences partagées...

Pas de développement sans information et la capacité de communiquer

En 1998, le constat était clair : il y avait un énorme manque d'informations pour et sur les populations rurales, particulièrement en Afrique. Peu d'informations étaient disponibles sur le travail des ONG traitant de la question « femmes rurales et développement ». Après ses débuts en 1994 et la publication d'un premier recueil d'informations sur les ONG européennes de développement travaillant sur ce thème, Dimitra est devenu un projet de la FAO, avec comme mission la sensibilisation sur les questions de genre et la collecte et diffusion d'informations sur le rôle essentiel des femmes rurales dans le développement. Ces thématiques occupent toujours une place centrale dans les préoccupations et les activités du réseau.

Pour réaliser sa mission, Dimitra a mis en place des stratégies et des outils pour être à l'écoute des populations concernées. Les liens avec des ONG de soutien, l'organisation d'ateliers et de rencontres de réflexion et les publications de Dimitra, sont le socle sur lequel repose l'action du réseau. Les partenaires de terrain bénéficient d'un retour d'information sur leurs activités et réalisations, notamment grâce au bulletin Dimitra dont ils sont d'ailleurs les principaux contributeurs.

Le bulletin, les brochures de restitution des ateliers, la base de données qui vient d'être mise à jour pour la troisième fois sur support CD-ROM, la refonte du site Internet sont autant d'outils à la disposition de tous. Ces outils d'information et de communication sont aussi un moyen d'accroître la visibilité des femmes rurales à tous les niveaux d'intervention.

Dimitra, un réseau basé sur le partenariat et la participation

Le souci principal de Dimitra n'était pas seulement d'informer, mais aussi de faire en sorte que les populations participent aux projets qui leur sont destinés. Ce souhait d'implication répond toujours à la nature participative du réseau qui vise à donner une voix aux femmes rurales.

Au début, la collecte d'informations auprès des populations rurales mettait surtout en évidence l'engagement des femmes dans la création d'activités génératrices de revenus et dans des projets de santé. Mais très vite, on a pu constater que les femmes rurales, en disposant de plus d'informations, étaient prêtes à mener des activités dans les domaines de l'alphabétisation, de l'organisation et de la structuration de leurs associations, de la mise en réseau, de la création de synergies et de la connaissance de leurs droits.

L'avènement d'Internet a certes beaucoup contribué au développement de Dimitra, mais c'est surtout le travail de mise en réseau, de partage et l'implication des partenaires qui ont permis au réseau de grandir. On pense d'abord aux acteurs de terrain qui travaillent au niveau local dans les organisations de base, et qui sont en rapport direct avec les populations rurales. Le partenariat existe surtout avec les organisations au niveau intermédiaire, qui font le relais dans la collecte et la dissémination de l'information vers la base. C'est ce partenariat qui permet de consolider une démarche de communication participative.

Renforcement du réseau et création de synergies

Le réseau Dimitra s'élargit et se renforce, des relations se tissent, des synergies se créent. L'une des illustrations en est la Table Ronde organisée à Mbour au Sénégal, en juin 2008 (pour des informations sur cet événement, voir www.fao.org/dimitra). A cette occasion, les partenaires de Dimitra ENDA-Pronat au Sénégal



et RECIF/ONG-BF, Réseau de Communication, d'Information et de Formation des Femmes dans les ONG au Burkina Faso, se sont joints à l'équipe Dimitra pour une collaboration avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI, Canada), sur le thème de l'accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest. Cette collaboration devrait se poursuivre sous la forme d'un projet de recherche-action, à mener par les partenaires.

Il est également nécessaire d'évoquer la confiance renouvelée des organisations bi- et multilatérales dans certains pays, qui continuent d'apporter leur appui à la réalisation des objectifs du réseau, et s'associent de plus en plus avec Dimitra dans la mise en route de nouveaux projets. On pourrait citer l'exemple de la GTZ-Santé en RDC, qui travaille avec SAMWAKI, partenaire de Dimitra, pour l'exécution d'un projet de création de clubs d'écoute sur le VIH/SIDA et la lutte contre les violences sexuelles dans le Sud-Kivu, financé par la Fondation Roi Baudouin. Il en est de même des projets d'horticulture urbaine et péri-urbaine (HUP) exécutés par la FAO au Burundi et en RDC, ainsi que des projets d'alphabétisation au Niger, exécutés par l'ONG-VIE et soutenus par les coopérations belge, canadienne et suisse.

Un autre exemple : dans le cadre du nouveau programme de la FAO « Gestion des connaissances et genre » financé par la Belgique, Dimitra va jouer un rôle transversal d'appui en matière de prise en compte du genre et de diffusion de l'information dans le Sahel sur des thématiques comme les boutiques d'intrants, le crédit rural, l'alphabétisation, etc.

Les synergies se sont renforcées au sein même de la FAO avec différents départements techniques, comme en témoigne la présence de collègues d'autres divisions à l'atelier de cette année.

Encore de nombreux défis à relever

Depuis une dizaine d'années, il y a eu des progrès notables dans la prise en compte de la dimension genre dans les actions de développement. L'impact est réel sur la prise en considération et la valorisation du rôle des femmes. Mais il reste encore beaucoup d'efforts à faire et de défis à relever. L'atelier 2008 a permis d'aborder le thème de la lutte contre les inégalités de genre dans l'accès à la terre en Afrique. Les débats ont montré que cette question comprend de nombreuses problématiques : l'accès à l'information, l'éducation, la sécurisation de la terre, la sécurité alimentaire, etc. – autant de facteurs qui engendrent la pauvreté.

La pauvreté n'est ni une banalité, ni une fatalité. C'est un défi qui concerne tout le monde, hommes et femmes, à tous les niveaux, des ménages aux décideurs, pour la survie des communautés et des pays. Dans la mesure de ses moyens et de sa collaboration avec tout son réseau africain, Dimitra veut relever ce défi en mettant en valeur le rôle fondamental de l'agriculture et de ses producteurs, qui sont en grande majorité des femmes.



But et objectifs principaux de l'atelier




But de l'atelier :


Etablir, avec tous les partenaires du réseau Dimitra, des stratégies d'information et de communication pour lutter contre les inégalités d'accès à la terre et leurs conséquences sur la sécurité alimentaire et les conditions de vie des populations rurales en Afrique.

Objectifs principaux :

1. Faire un état des lieux sur l'impact que les inégalités d'accès à la terre ont sur la sécurité alimentaire et les conditions de vie des populations rurales.
2. Distinguer les causes et les conséquences de ces inégalités et les classer selon leur niveau (micro, méso et macro).
3. Présenter des exemples de stratégies de gestion des connaissances et d'information et de communication pour accroître la sécurité des droits à la terre.
4. Développer des stratégies communes d'information, de communication et de plaidoyer dans le cadre du réseau Dimitra.



Explorer le passé, analyser le présent, définir un plan d'action et se projeter dans le futur pour lutter contre les inégalités de genre en matière d'accès à la terre.



Méthodologie axée sur l'écoute et la participation



FAO-Dimitra a encore fait appel à Cynthia de Windt pour être la facilitatrice de cet atelier. Cette année, le groupe était composé de participants d'horizons divers : acteurs de terrain, partenaires du monde associatif, partenaires institutionnels (coopérations bilatérales, ministères de l'agriculture, ...), et collègues de la FAO.

Comme toujours, Cynthia a su apporter sa bonne humeur et sa capacité à faire en sorte que le groupe s'exprime, en insufflant une dynamique constante tout au long des travaux. Son approche repose sur le principe de la fertilisation croisée (*cross-fertilization*), dans un processus de discussion basé sur les différences et les accords qui permet d'aboutir à la mise en commun des idées. Elle accompagne le groupe dans sa quête et voit son rôle comme celui d'une sage-femme accoucheuse. Même quand la douleur est intense (et les discussions sont difficiles ou chaotiques), elle n'y peut rien, le travail doit se poursuivre jusqu'à l'accouchement. L'importance réside dans les échanges qui ont eu lieu.

Comme pour les ateliers précédents, la méthodologie est axée sur l'écoute et la participation. Une approche où chacun parle de ses expériences, écoute et s'enrichit des apports des autres. Le principe est que toute idée est valable, toute réflexion utile, l'essentiel étant d'arriver, au bout du compte, à une mise en commun des propositions. Une démarche qui peut être a priori surprenante mais que tous les participants ont appréciée.

Comprendre le passé et se concentrer sur le présent

La période de 1995 à 2008 a été choisie comme **ligne du temps**, un axe que chaque participant devait explorer pour parler de son vécu et partager sa vision des événements qui ont marqué cette période, en rapport avec l'accès à la terre. La réflexion portait sur les quatre axes suivants :

- Personnel/organisationnel (professionnel)
- National/régional/mondial
- Thématique : inégalités de genre en matière d'accès à la terre
- FAO-Dimitra : réalisations concernant les inégalités de genre en matière d'accès à la terre

Sur chacun de ces axes, les participants ont échangé leurs expériences, ce qui a permis de faire un état des lieux sur les impacts des inégalités de genre en matière d'accès à la terre sur la sécurité alimentaire et les conditions de vie des populations rurales en Afrique.

Axe personnel/organisationnel

- **Sur le plan personnel** : mariage/ enfants, acquisition de biens, décès dans la famille, changements de statut matrimonial (mariage, divorce, remariage).
- **Sur le plan professionnel** : début d'activités professionnelles, absences, renforcement des capacités/ formations, de nouveaux projets, promotion et changement de statut professionnel.
- **Dans le domaine associatif et en matière d'accès à la terre** : entrée dans le monde associatif, encadrement de structures de femmes dans le domaine du foncier, évaluation de projets, expériences de champs-écoles, essor des radios communautaires, début de Dimitra en 1994, passage de « femme & développement » à « genre & développement », plaidoyer pour l'adoption de lois sur le foncier, promotion et vulgarisation des lois sur les successions.

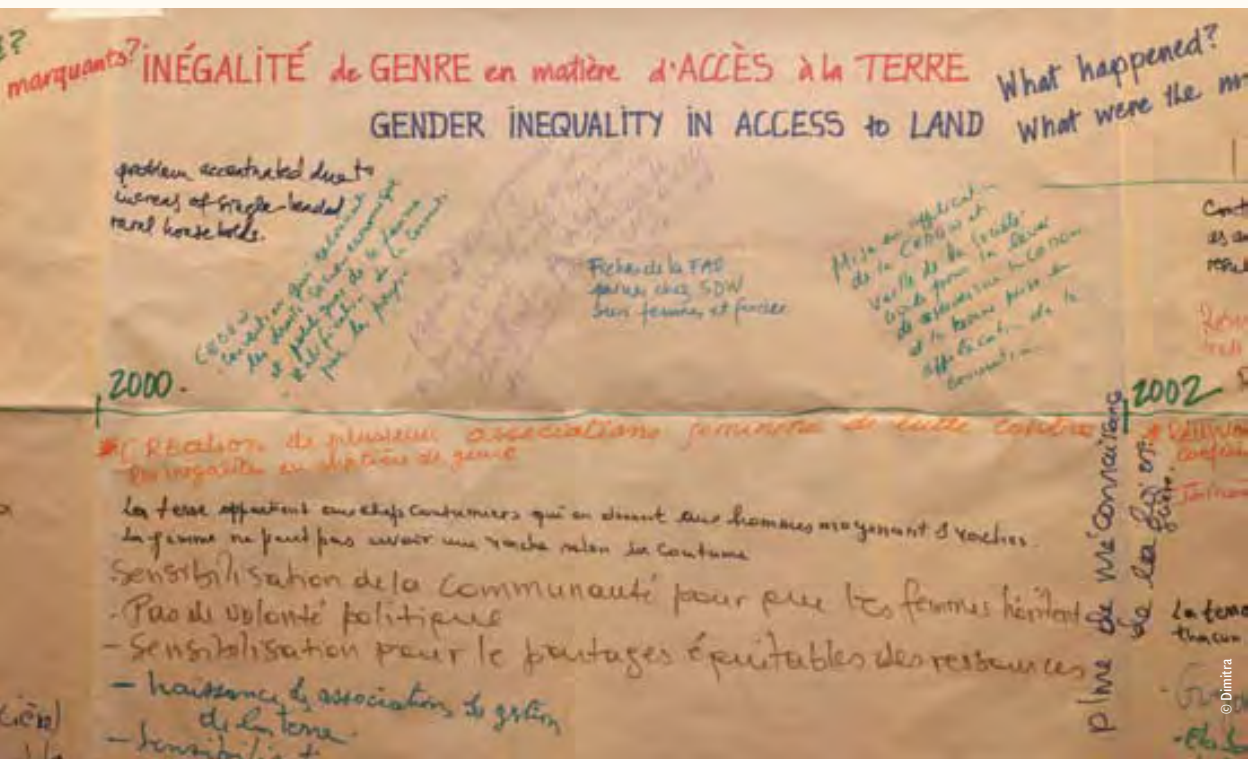
Axe national/régional/mondial

Sur les questions économiques et de développement :

- Contexte global d'instabilité économique/politique/climatique
- Objectifs du Millénaire pour le Développement loin d'être atteints
- Crise alimentaire mondiale
- Désintérêt de la communauté internationale pour le financement de l'agriculture
- Elaboration et adoption de stratégies de réduction de la pauvreté (SRP), y compris la sécurité alimentaire
- Processus de décentralisation
- Boom dans l'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC) traditionnelles et modernes (Internet, SMS, ...)

Sur les questions liées au genre :

- Conférence de Beijing
- Attention accrue sur les questions de genre, mais sans résultats tangibles
- Adoption de lois sur les quotas et création d'Unités Genre dans plusieurs pays (ministères, institutions) et organisations internationales
- Adoption par le Conseil de sécurité des NU de la Résolution 1325 sur femmes, paix et sécurité



Axe des inégalités en matière d'accès à la terre

Obstacles et contraintes liés à l'accès à la terre :

- Absence de lois ou non application des lois sur le foncier
- Dualité Etat/régime coutumier
- Manque de volonté politique
- Pauvreté en milieu rural
- Famille monoparentale (femme chef de ménage)
- SIDA

Quelques progrès et réalisations :

- Implication de la société civile
- Documentation sur la problématique
- Ebauche d'une volonté politique
- Approche participative dans l'élaboration des lois et textes
- CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par de nombreux pays
- Information et communication sur genre et foncier : publications de la FAO, bulletins de Dimitra, ateliers Dimitra au Sénégal, films documentaires FAO-FNUAP-UNICEF, forums de discussions, medias, etc.

Axe FAO-Dimitra

Publications :

- Plusieurs publications : bulletin Dimitra, brochures de restitution d'ateliers
- Base de données en ligne et sur support CD-rom
- Restitution en langues nationales
- Médias : radio, presse écrite, télévision

Communication participative :

- Par le biais de la radio et d'autres médias
- Clubs d'écoute radiophonique

Partenariats, synergies et dynamiques

- Collaboration et partage avec tous les partenaires locaux
- Collaboration avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), la Coopération Technique Belge (CTB), la Coopération allemande (GTZ-Santé), la Coopération suisse, la Coopération canadienne, le PNUD, l'UNIFEM, etc.
- Projet à venir dans le cadre du programme « Gestion des connaissances et genre » (exécuté par la FAO)
- Mise en réseau

Inégalité de GENRE en matière d'ACCÈS à la TERRE





Les problématiques communes à tous

Les discussions sur les lignes du temps ont permis de dresser une **liste de thèmes et de problèmes communs à tous**. Ensuite, par petits groupes, les participants ont eu l'occasion d'approfondir la réflexion sur le thème précis de l'accès à la terre. Dans cette phase de l'atelier, chaque participant devait indiquer, à partir de ses connaissances et expériences, ce qu'il était important de prendre en considération quand on parle d'inégalités de genre en matière d'accès à la terre. Dans quels domaines faut-il agir, quelles sont les causes lointaines ou immédiates, quels sont les effets sur le statut et le rôle de la femme, surtout en milieu rural ?

Les participants ont ensuite dessiné un **mur visuel** (*mind-map*), avec une sorte de noyau ou **cœur** central – inégalité de genre en matière d'accès à la terre – autour duquel toutes les idées et propositions sont venues se greffer. Chaque participant a eu la liberté de créer des branches ou des ramifications, en fonction de l'importance accordée au thème proposé. La lecture du mur visuel a mis en évidence le caractère central de la problématique de l'accès à la terre pour les femmes en milieu rural et l'ampleur des obstacles à surmonter.

Ces **obstacles** sont de plusieurs ordres :

- sociologique et culturel : us et coutumes, système patriarcal, régimes fonciers privilégiant les hommes ;
- juridique et législatif : absence ou non application des lois, dualité lois/coutumes, lois discriminatoires à l'égard des femmes ;
- politique : statut et rôle de la femme, pouvoir de décision dévolu aux hommes ;
- économique : accès difficile aux moyens de production et aux crédits, revenus limités ;
- obstacles liés à l'éducation et la formation, le déficit d'informations sur les droits des femmes, etc.

Fiertés et regrets

Les tendances livrées par le mur visuel ont servi de base de discussion pour la suite de l'atelier. En groupes, les participants ont analysé les thèmes majeurs, portant le débat sur ce qui se fait dans la réalité actuelle en matière de lutte contre les inégalités de genre dans le domaine de l'accès à la terre, les progrès réalisés, ce qu'il y a lieu de faire, ce qu'il est possible d'entreprendre, chacun dans son domaine. Cet exercice a conduit à la formulation de « fiertés » et de « regrets » sur leurs activités passées.

Les lois : il existe de réels progrès dans la volonté de modifier/adopter des lois visant l'amélioration du statut de la femme. Mais on déplore toujours un écart entre les textes de loi et leur application et l'absence de vulgarisation des lois adoptées.



© Dmitra



Les coutumes : on note une plus grande prise en compte du genre par les chefs traditionnels (religieux ou coutumiers) et une plus grande prise de conscience des femmes et des autres membres de la communauté. Mais il y a encore des obstacles à surmonter, notamment la dualité coutume/loi, l'impossibilité/incapacité à remettre en cause les us et coutumes rétrogrades, ou encore l'adaptation insuffisante du concept genre au milieu social et culturel.

L'éducation : on constate un taux de scolarisation des filles plus élevé et une véritable volonté de promouvoir l'alphabétisation et l'éducation en milieu rural. Mais les stéréotypes restent dominants dans l'éducation. Il n'y a pas d'intégration de la dimension genre dans les programmes éducatifs et les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont loin d'être atteints.

Le pouvoir économique et politique : sur ce point les participants ont souligné le développement d'un leadership féminin, une présence plus nette des femmes dans les instances de décision, la participation des femmes dans des réunions ou des formations, et l'existence de structures organisationnelles dirigées par les femmes : local/national et régional. Sans oublier leur engagement dans la création de banques, de mutuelles et de programmes de microfinance. Parmi les regrets exprimés par les participants sur ce point, on peut noter le manque de contrôle des femmes sur les ressources, leur accès limité aux ressources économiques et financières, l'insuffisance de financement des programmes économiques agricoles, l'insuffisance des budgets alloués aux secteurs sensibles (agriculture, genre, santé, éducation) ou encore la faible représentation des femmes.

La prise en compte du genre : un nombre croissant d'études et de travaux de recherche sont consacrés au genre et la problématique est également prise en compte dans les discours et dans des cadres de discussion comme les clubs d'écoute. Grâce au renforcement de leurs capacités, les femmes se font mieux entendre. Mais le concept genre reste mal compris, et, de manière générale, les hommes sont peu engagés dans la défense de la cause des femmes. Des données statistiques fiables et une diffusion plus large des résultats des recherches aideraient certainement au renforcement des capacités et des compétences pour les communautés concernées et les décideurs.



Etat des lieux

Après analyses et discussions sur les « fiertés » et les « regrets », les participants ont formé deux groupes, l'un pour dresser une liste de thèmes sur lesquels il faudrait agir, l'autre pour proposer des pistes de solutions.

Déficit d'information et communication sur :

- Droits humains (conventions internationales) et leur universalité
- Textes de loi existants (foncier, droit de la famille, etc.)
- Techniques agricoles, gestion financière, auto-organisation et structuration des organisations, techniques de communication appropriées

Problématique des lois/coutumes/religion :

- Existence de lois discriminatoires
- Non existence ou non application des lois
- Dualité entre lois et coutumes
- Méconnaissance des lois/procédures
- Faible participation des femmes/acteurs communautaires dans l'élaboration des lois
- Prévalence des coutumes discriminatoires, surtout en milieu rural

Faible niveau de recherche :

- Manque de données fiables et désagrégées (quantitatives/qualitatives) par sexe
- Faible investissement dans la recherche
- Insuffisance de documentation
- Insuffisance de partage des résultats et des expériences
- Manque de collaboration entre les chercheurs, les communautés et les décideurs
- Pas d'application des résultats de la recherche



© Dimitra

Impact sur les conditions de vie des populations rurales, surtout les femmes :

- Production agricole insuffisante
- Insécurité alimentaire, avec impact sur la santé et sur la mortalité maternelle et infantile
- Sous-investissement dans le développement rural
- Stagnation du statut de la femme
- Dépendance des femmes / surcharge de travail
- Sous-scolarisation des enfants
- Vulnérabilité accrue par rapport au VIH/SIDA et aux violences domestiques et sexuelles
- Déféminisation de la production agricole
- Délocalisation / exode

L'analyse de la situation met en évidence la nécessité et l'urgence de mener des actions dans un certain nombre de domaines comme: le renforcement des capacités, l'éducation, la vulgarisation, l'accompagnement, la recherche-action, le plaidoyer & le lobbying, et le renforcement du pouvoir socio-économique et politique des femmes.

Il est par ailleurs indispensable de travailler de manière transversale à la mise en réseau, en synergie avec les acteurs de terrain, à la fédération de toutes les parties prenantes, et à la mobilisation des ressources à différents niveaux (local, national, régional et international).

Plan d'action

Après avoir fait l'état des lieux et discuté les problématiques, un plan d'action pour des stratégies d'information et de communication a été mis sur pied par les participants. Il concerne six domaines clefs:

Education, formation et renforcement des capacités :

- Formation, éducation égalitaire des jeunes garçons et filles
- Formation, éducation informelle des jeunes hors cursus
- Alphabétisation des adultes
- Echanges
- Structuration de la vie associative

Vulgarisation et accompagnement :

- Textes réglementaires et lois
- Bonnes pratiques et leçons apprises
- Renforcement des capacités
- Assistance technique
- Assistance juridique

Recherche-action :

- Recherches
- Collecte d'informations
- Indicateurs qualitatifs et quantitatifs
- Données statistiques désagrégées par sexe
- Documentation des expériences
- Diffusion des résultats de recherche



Plaidoyer & lobbying :

- Mobilisation des associations pour le suivi et le plaidoyer
- Positionnement et participation politique des femmes
- Plaidoyer et lobbying auprès de chefs coutumiers et des différentes instances de l'Etat
- Renforcement des capacités de communication, de plaidoyer et de lobbying de la société civile

Renforcement du pouvoir socio-économique et politique des femmes :

- Sécurisation de la terre
- Accès aux ressources
- Contrôle de la production
- Participation des femmes aux instances de décision

Actions transversales :

- Mise en réseau
- Synergie avec les acteurs de terrain (coordination et partage)
- Fédération des parties prenantes (gouvernements, société civile, bailleurs de fonds, communautés, etc.)
- Mobilisation de ressources (financements, humaines, compétences, etc.)

Outils de communication et méthodologies appropriés

Chaque partenaire dégagera sa propre stratégie de communication, qui sera mise en œuvre selon les besoins et en fonction des différents groupes cibles. Toute une palette d'outils sont disponibles, qui peuvent être combinés pour atteindre plusieurs cibles à la fois, au niveau local, intermédiaire ou national. D'un pays à l'autre, d'un contexte à l'autre, les outils seront adaptés et utilisés différemment.

Télévision : nationale, privée, magazines TV

Presse écrite : conférences de presse, cafés de presse, communiqués de presse

Théâtre, sketches, proverbes, dictons, chansons

Radio : nationales, communautaires, feuilletons radio, clubs d'écoute

Expositions, affiches, dépliants, brochures, bulletins

Les Outils...

Téléphones portables, sms

Sites Internet, Blogs, Wikis, e-mail, CD-rom, base de données

Lettres ouvertes, forums de discussion, petits déjeuners de presse

Films/video : films documentaires, courts-métrages, spots publicitaires

Centres d'alphabétisation, Centres de communautés de pratiques

Ateliers, champs écoles, tables rondes, facilitation, visites d'échange

Auto-évaluation

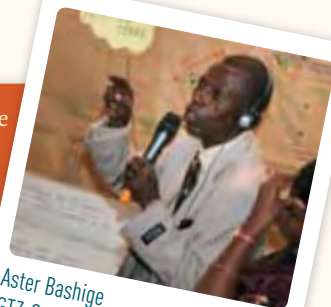
A la fin de l'atelier, les participants ont pu exprimer leur appréciation sur leur participation à l'atelier. Du choix du thème, à la méthodologie, au plan d'action, les avis ont été unanimes pour saluer la qualité des travaux. Les participants ont particulièrement apprécié les possibilités d'échanger et partager connaissances et bonnes pratiques.

Quelques réactions...

« L'atelier a parfaitement répondu à mes attentes personnelles dans la mesure où les conclusions auxquelles on a abouti seront une source d'inspiration pour formuler des stratégies d'information et de communication dans mon domaine d'activités, c'est-à-dire le VIH/SIDA et les violences faites aux femmes.

L'atelier m'a également permis de revoir des partenaires et surtout de constater avec bonheur l'élargissement du réseau avec l'arrivée de nouveaux membres.

Quant au déroulement de l'atelier, après les deux premières journées bien menées, au troisième jour, j'ai eu comme l'impression qu'on avait perdu le fil. Au bout du compte, on a bien atterri, avec la mise en place d'une bonne stratégie de communication. J'ai suffisamment d'éléments pour une bonne restitution de l'atelier auprès de mon organisation, la GTZ-Santé, mais aussi au niveau de la Province et des organisations de base au Sud-Kivu. »



Aster Bashige
GTZ-Santé, RDC

« Je trouve qu'on a bien exploré le thème car les objectifs étaient clairs et on sent qu'il y a eu une bonne préparation au départ. J'ai beaucoup apprécié la méthodologie et son approche participative. Les échanges d'expériences de terrain et les exemples concrets consolident et confirment ce que j'ai personnellement vécu sur le terrain en Afrique. Je pense que le renforcement des capacités des femmes est un sujet important que je ne manquerai pas d'aborder avec mes collègues à Rome. »



Lucia Palombi
FAO-NRLA

« La Coopération suisse est très active au Niger dans le développement de la production agricole et pastorale. Cet atelier a été l'occasion de renforcer les échanges et le partenariat avec le réseau FAO Dimitra. Et je suis persuadée que la dynamique qui découle des travaux de l'atelier va, dans le futur, renforcer cette collaboration. »

Ce qui retient mon attention au terme de ces cinq jours de travaux, c'est la démarche participative qui a laissé beaucoup de place aux échanges d'idées et au partage d'expériences. Tellement intéressant qu'en fin de journée, je n'étais jamais fatiguée. »



Catherine Belemsigri
Coopération suisse au Niger

« Cet atelier était pour moi une occasion de mieux cerner le travail au sein du réseau et les interactions entre le projet FAO-Dimitra et les institutions comme la FAO ou la Fondation Roi Baudouin. Je repars avec une plus grande conviction du renforcement de notre partenariat. Grâce aux échanges, je me suis enrichie des expériences des autres et cela me conforte dans ma volonté d'étendre, par exemple, notre programme de collecte de données à la Tunisie et à l'Algérie. »

Mon association est active dans le domaine de la gestion de l'eau mais je pense que la définition de stratégies de communication et le renforcement des capacités sont utiles dans tous les secteurs du développement agricole et des populations rurales. »



Najat Sarhani
AMSED, Maroc

« L'ambiance joviale et le sentiment d'être en famille donnaient un ton sympathique à la rencontre. Mais j'avoue qu'au début j'ai eu quelques doutes et craintes pour la suite des travaux. Ma réflexion était qu'on allait se congratuler et s'embrasser le reste de la semaine, et puis quoi. C'est à la fin de la première journée que j'ai compris qu'il s'agissait d'une méthodologie totalement différente de ce que j'avais connu. On est à la fin de la semaine et je constate que je ne me suis pas ennuyé un seul instant. Il y a eu une bonne implication de la part de tous les participants, tout le temps et à tous les niveaux. La facilitatrice a eu le mérite de recadrer les travaux chaque fois qu'il le fallait, ce qui a permis la mise en commun des idées. J'ai beaucoup apprécié les échanges d'expériences. J'ai trouvé l'atelier très intéressant et je peux dire que les travaux ont dépassé mes attentes personnelles. »



Åke Olofsson
FAO-AGSF



a.s.b.l.

RADIO BUBUSA



Exemple de bonnes pratiques



Au cours de l'atelier, l'expérience des clubs d'écoute au Sud-Kivu en RD Congo a souvent été citée comme une expérience enrichissante, un exemple de bonnes pratiques à partager. Ce projet démontre à quel point l'information et la communication sont des éléments essentiels pour la sensibilisation et à la mobilisation, le renforcement des capacités des femmes rurales, la connaissance et la reconnaissance de leurs droits, leur capacité d'auto-organisation et une meilleure perception de leur rôle au sein de la communauté. En guise d'illustration, voici quelques extraits d'un article publié dans le bulletin n°14 de Dimitra, paru en mars 2008.

Sud-Kivu : Les radios solaires changent la vie des femmes rurales

Du matériel de communication – comprenant des radios solaires, des enregistreurs et des récepteurs digitaux – a récemment été donné par la Fondation Roi Baudouin, via Dimitra, à des clubs d'écoute pour hommes et femmes, des réseaux de femmes rurales et des radios communautaires de la province du Sud-Kivu en RDC. Les radios solaires ont été données aux femmes – du coup, le récepteur radio a cessé d'être une exclusivité des hommes dans les villages. Il anime désormais des soirées entières autour du feu, pénètre dans la cuisine et accompagne agriculteurs et agricultrices dans les champs. (...)

Les membres des clubs d'écoute et des réseaux de femmes rurales dans huit territoires ruraux de la province ont accueilli avec joie les radios solaires. Les femmes, qui sont responsables des radios, se réjouissent surtout d'être informées des activités des femmes d'autres localités, ce qui leur permet de s'outiller davantage pour mieux répondre à leurs principales préoccupations : assurer la survie au quotidien des leurs et promouvoir le développement de leurs communautés. (...)

Connaissances et partage d'expériences de développement

Mme M'Bisimwa est membre de l'axe de communication de Mugogo (une structure regroupant deux ou plusieurs groupements féminins opérant dans une même entité pour échanger des informations et partager des expériences). Avec les membres de son groupe, elle a suivi une émission diffusée par Radio Maendeleo sur l'élevage du cobaye (agouti). Elle en a tiré des leçons, et dans les deux semaines elle s'était organisée pour pratiquer cet élevage. Malgré la taille encore minime de son élevage, elle parvient déjà à alimenter ses enfants avec la chair de cobaye au moins une fois par semaine, ce qui est bénéfique pour leur santé.

Egalement grâce à une émission de radio, les membres du club d'écoute Ruhinduke de Mugogo ont été mis au courant d'une double initiative des femmes de Fizi, consistant en la création d'une caisse d'entraide pour femmes et la fabrication de tuiles ondulées par les femmes, qui sont ensuite installées sur

les toitures de leurs cuisines sans le concours de leurs maris. La caisse d'entraide ne dépasse pas 100 \$US et est constituée de cotisations hebdomadaires de 0,2 \$US par chacune des 150 femmes membres. Les plus nécessiteuses bénéficient alors d'un crédit remboursable progressivement et sans intérêt.

En discutant l'émission, les membres du club d'écoute de Mugogo ont mûri l'idée de leurs collègues de Fizi et ont décidé de créer une coopérative d'épargne et de crédit. Sur base de calculs prudents, ils ont arrêté que l'élevage de 20 lapins peut procurer au groupe un montant équivalent à 1.500 \$US en 12 mois. Les cotisations pour l'achat des 20 premiers lapins sont déjà en cours. Les lapins seront répartis entre les 20 membres du club, 15 femmes et 5 hommes.

Rompre le silence en famille face au VIH/SIDA

De nombreux témoignages recueillis auprès des membres de clubs d'écoute et des réseaux de femmes rurales indiquent que souvent, les hommes et les femmes participant à des activités de sensibilisation à la lutte contre le VIH/SIDA, se limitent à transmettre ou débattre l'information au sein de leurs groupes uniquement, et que la grande majorité hésite à aborder la question en famille, devant conjoint et enfants.



Lorsqu'un soir le tour lui revenait de « garder » la radio solaire, Mme Iranga, membre de l'axe de communication de Cihirano, en a profité pour lancer un échange autour du VIH/SIDA au sein de sa famille. Son mari, ses enfants et quelques voisins ont suivi une émission sur le VIH/SIDA, diffusée en mashi, la langue locale. Elle s'attendait à ce que tout le monde quitte sa case en réaction à ce sujet sensible, mais elle fut surprise d'observer que tout le monde prêtait une oreille attentive à l'émission, même son mari. Avant même qu'elle n'ait pris la parole après l'émission, l'un de ses voisins avait déjà donné le ton, suivi par l'ensemble du groupe présent, jeunes autant qu'adultes. A partir de ce jour, Iranga se sent plus libre d'aborder la question du VIH/SIDA au sein de sa famille et dans son voisinage. « *Mes voisins attendent avec impatience les prochains tours où la radio, qui sillonne les 42 membres de mon groupe, reviendra chez moi pour suivre d'autres émissions, surtout les sketches. C'est devenu une obligation en effet et je me sens responsabilisée* », dit-elle.

A Uvira, comme à Kalehe, les clubs d'écoute ont discuté de certaines pratiques traditionnelles qui favorisent la propagation du VIH/SIDA dans leurs milieux – le tatouage, la polygamie, la discrimination à l'égard des femmes et des filles, ... A l'aide d'illustrations, les animateurs du club d'écoute de Kalehe analysent la chaîne de transmission du VIH/SIDA et démontrent que si la population n'est pas sensibilisée, le malheur de toute une communauté peut être véhiculé en une minute par un individu, connu ou inconnu à cette communauté.

Equité dans la prise de parole et la répartition des tâches

« *C'est la première fois de ma vie associative que je participe à un débat qui touche la conscience sur le genre, un sujet que je pensais toujours être en faveur des femmes et en défaveur des hommes !* » observe un des membres du club d'écoute de Kalehe à l'issue d'un débat sur le rôle des hommes et des femmes dans le fonctionnement des ménages, tenu à l'occasion d'une session de formation des membres du club d'écoute et des réseaux de femmes rurales de Kalehe par SAMWAKI en septembre 2007. A l'issue de cette formation, et compte tenu de l'ampleur des ambiguïtés et des malentendus formulés par les participants à la session sur le genre, un débat a été mené auquel hommes et femmes ont participé sans complaisance, chacune des parties tirant la couverture de son côté. Pour débloquer la situation, la facilitation a proposé de marquer sur un tableau les différentes activités des hommes et des femmes.

Une fois la grille des 24 heures complétée, les réponses fournies ont donné une nouvelle impulsion aux débats, pendant lesquels il a été reconnu que le bien-être de la famille ne peut être atteint sans la collaboration entre hommes et femmes, collaboration qui passe à travers une répartition équitable des tâches au sein du ménage.

Conclusion

Dans les zones rurales du Sud-Kivu, la radio solaire ou à manivelle représente une solution au problème d'inaccessibilité des populations rurales, en particulier des femmes, à l'information et au partage d'idées et de pratiques. Les membres des clubs d'écoute en ont désormais fait un outil de travail pour améliorer leurs connaissances dans des domaines variés de développement communautaire. La lutte contre le VIH/SIDA, l'éducation au genre, l'agriculture, l'élevage et la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, l'hygiène, l'habitat, les droits humains et les droits des femmes, entre autres, se trouvent au centre des débats au sein des clubs d'écoute et des organisations à la base (...).

Discours des officiels



Luc Tayart de Borms

Administrateur délégué, Fondation Roi Baudouin

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue dans les locaux de la Fondation Roi Baudouin, pour la clôture de l'atelier de Dimitra-FAO auquel vous venez de participer.

C'est un plaisir pour moi de retrouver ici à la Fondation Roi Baudouin, tous les partenaires du projet FAO-Dimitra et de constater en cette occasion le renforcement du réseau Dimitra, comme en témoigne le nombre accru de participants à l'atelier. L'engagement de tous les partenaires fait qu'on parle aujourd'hui d'un esprit Dimitra. Et à la Fondation Roi Baudouin, nous sommes fiers de contribuer à Dimitra. C'est dans cet esprit que la Fondation œuvre depuis quelques années pour le renforcement des synergies avec des partenaires du réseau Dimitra dans les Provinces du Sud-Kivu et du Katanga, en République démocratique du Congo.

Un projet de sensibilisation sur le VIH/SIDA a été mené en partenariat avec Dimitra et la GTZ-Santé, en appui à SAMWAKI, un réseau d'associations de femmes rurales partenaire de Dimitra, créé en 2002. Avec l'appui du projet FAO-Dimitra, SAMWAKI a mis en place des clubs d'écoute et distribué 44 radios solaires et à manivelle.

En milieu rural, la sensibilisation au VIH/SIDA est faible. En partenariat avec Dimitra et la GTZ-Santé, SAMWAKI a intégré la sensibilisation sur les questions liées au genre et au VIH/SIDA dans ses activités, en formant neuf « clubs d'écoute » ruraux, chaque club comprenant 50 participants, pour discuter du VIH/SIDA et développer des stratégies de plaidoyer et d'action.

Les premiers résultats, très encourageants, montrent que :

- les femmes gèrent paritairement les clubs d'écoute avec les hommes ;
- dans trois territoires, les hommes maintenant accompagnent leurs femmes aux consultations prénatales où ils sont sensibilisés au VIH ;
- grâce au passage à la consultation prénatale, les hommes acceptent de plus en plus de faire le test du VIH.

Ce dont nous sommes très satisfaits, c'est que cette action conjointe a été reconnue par le service d'évaluation de la FAO comme un exemple d' « intégration réussie de la sensibilisation au VIH/SIDA dans un projet de la FAO ».

De plus, bon indicateur du succès de cette action, cette méthodologie des clubs d'écoute va être reproduite au Katanga par le REFED-Katanga, partenaire de Dimitra à Lubumbashi, avec l'appui de la GTZ-Santé, de SAMWAKI et de la FAO.



C'est dire tout le plaisir pour la Fondation Roi Baudouin de soutenir depuis de nombreuses années le projet FAO-Dimitra, que je félicite pour la grande qualité de ses activités et l'impact de son travail.

Je me réjouis tout particulièrement de constater la présence parmi vous de tous les acteurs de terrain, ceux qui font bouger les choses, qui contribuent aux changements de comportement et qui travaillent pour le bien-être de leur communauté.

Je suis aussi très heureux de rencontrer tous les autres participants qui, par leur compétence et leur expertise, contribuent au renforcement du réseau. Je veux citer les divisions techniques de la FAO ainsi que les représentants d'organisations bilatérales, la GTZ-Santé, la Coopération suisse et la Coopération canadienne.

C'est avec un grand intérêt que je vais prendre connaissance des discussions que vous avez menées tout au long de la semaine et je puis vous assurer que la Fondation Roi Baudouin accordera une attention particulière à vos conclusions et recommandations.



Joergen Maersk Pedersen

Directeur du Bureau de liaison de la FAO
avec l'UE et la Belgique

C'est un honneur pour moi de retrouver tous les partenaires du projet FAO-Dimitra, un peu plus de trois ans après la tenue de l'atelier du projet sur l'impact du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire.

Le thème de l'atelier de cette année, développer des stratégies d'information et de communication afin de lutter contre les inégalités de genre pour l'accès à la terre en Afrique, est d'une importance primordiale pour l'agriculture, la nutrition, et la sécurité alimentaire de ce continent.

Le continent africain est aujourd'hui touché durement par la flambée des prix des denrées alimentaires. Cette flambée pousse de plus en plus de personnes vulnérables, en particulier les femmes, bien en dessous du seuil de pauvreté. Son impact est dévastateur pour les ménages qui consacrent parfois plus de 80% de leurs ressources pour se nourrir.

L'Afrique est particulièrement exposée à cette crise alimentaire. Elle importe jusqu'à 70% de ses besoins en nourriture, alors que dans les années 70, elle était autosuffisante. Des décennies de négligence et d'investissements insuffisants dans le secteur agricole expliquent l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures. Sept pour cent en moyenne des terres arables du continent africain sont irriguées (4% seulement pour l'Afrique sub-saharienne) contre 17% en moyenne dans le monde et 38% en Asie. Les pertes de récolte atteignent parfois 40% à 60% pour certains produits agricoles.

L'importance vitale du rôle des femmes dans la sécurité alimentaire n'est plus à démontrer. Les dirigeants politiques du monde entier à l'occasion des grandes conférences et sommets de ces dernières années ont toujours rappelé et reconnu qu'il fallait adopter des mesures visant à garantir le travail des femmes rurales, à renforcer leur sécurité économique, de même que leur maîtrise et accès aux ressources et aux services. Je pense notamment aux Sommets pour l'alimentation de Rome en 1996 et 2002, la Conférence sur la réforme agraire et le développement rural de Porto Alegre de 2006 et plus récemment la Conférence à haut niveau sur la sécurité alimentaire de Rome qui s'est tenue en juin 2008.

En 2005, les Etats Membres de l'ONU ont également ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Sans une mise en œuvre effective de cet instrument international, il ne sera pas possible d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment la réduction de moitié d'ici 2015 de la pauvreté et de la faim.

Pourtant, un paradoxe reste d'actualité : une grande partie des denrées alimentaires est produite par les femmes mais celles-ci restent souvent privées d'accès aux instruments indispensables à leur travail comme les facteurs de production, le crédit, l'information, la formation et le pouvoir décisionnel.



La plupart des surfaces cultivables sont la propriété des hommes, les femmes ne possédant dans bien des pays tout au plus que 20% des terres arables. Malgré ce faible pourcentage de terre en leur possession, en Afrique sub-saharienne, les femmes produisent environ 80% des productions vivrières et constituent 80 à 90% de la main-d'œuvre agricole dans la transformation, le stockage et le transport des aliments. Dans de nombreuses régions, cette contribution augmente du fait de l'émigration des hommes vers les villes.

Les droits fonciers sont souvent détenus par des hommes ou des groupes de parenté contrôlés par des hommes, et les femmes n'ont généralement accès à la terre que par l'intermédiaire d'un parent de sexe masculin, habituellement un père ou un mari. Cet accès restreint est, en outre, très précaire.

Une étude zambienne révèle que plus du tiers des veuves sont privées d'accès aux terres familiales à la mort de leur mari. Une étude de la Banque mondiale menée au Ghana a montré que lorsque les femmes possèdent des droits fonciers sur les terres qu'elles cultivent, la productivité augmente considérablement: les travailleuses agricoles dont les droits fonciers ne sont pas garantis mettent moins souvent leurs parcelles en jachère, ce qui se traduit par une forte réduction du rendement. Selon des estimations, leur production pourrait augmenter d'un tiers si elles se voyaient délivrer des titres de propriété.

En dépit des efforts consentis dans nombre de pays pour la promotion de la parité des droits de la femme à la terre, comme un élément de l'agenda du développement, bien des obstacles d'ordre institutionnel, social, culturel et avant tout économique, perdurent, de telle sorte que les familles rurales, les femmes avant tout, sont privées d'un accès approprié à la terre et à sa jouissance garantie.

La communauté internationale s'est aujourd'hui engagée à donner plus de ressources pour soutenir le secteur agricole des pays en développement, notamment la productivité de cultures vivrière, dans lesquelles les femmes jouent un rôle capital. Les stratégies et solutions qui permettront d'accroître la production, une agriculture durable, et un développement équitable passent nécessairement vers l'accès des femmes rurales à l'information et la communication.

L'action importante apportée dans ce domaine par le projet FAO-Dimitra est sans conteste reconnue par tous. Le projet est en mesure de mettre à disposition ses outils d'information et ses modes de communication pour diffuser des savoirs et alimenter la réflexion sur l'accès et le contrôle des ressources productives.

C'est le cas pour notre réflexion d'aujourd'hui sur les inégalités de genre pour l'accès à la terre.

L'action exemplaire menée par le projet Dimitra depuis des années s'est réalisée grâce au soutien et participation financière de la Coopération belge et de la Fondation Roi Baudouin, que je remercie vivement au nom de la FAO. Mes remerciements vont également à tous autres donateurs qui contribuent aux activités de terrain du projet comme, sans les citer tous, la GTZ, la coopération suisse et la coopération canadienne.

Je voudrais enfin remercier toute l'équipe de coordination du projet Dimitra, tous ses partenaires ici présents, et enfin tous les collègues des services techniques de la FAO pour votre dynamisme et contribution au succès du projet.

Marcela Villarreal

Directrice de la Division de la parité hommes-femmes,
de l'équité et de l'emploi en milieu rural, FAO

Genre et accès à la terre : les effets des situations de crise

En dépit de nombreux engagements de la communauté internationale, la FAO a récemment présenté de nouveaux chiffres préoccupants concernant l'insécurité alimentaire dans le monde. En plus des 842 millions de personnes sous-alimentées que l'on comptabilisait avant la crise, 75 millions de personnes sous-alimentées supplémentaires sont venues s'ajouter en raison de l'augmentation fulgurante des prix des denrées alimentaires. Comme d'habitude, ce sont les plus pauvres qui souffrent davantage de ce type de crises.

La FAO a analysé qui était le plus affecté par cette crise. En utilisant des données en provenance de 12 pays, nous avons estimé que les plus touchés étaient les pauvres des villes ; cela n'est guère surprenant dès lors qu'ils ne peuvent pas produire, ou, d'ordinaire, ne produisent pas de nourriture, et ne peuvent pas non plus se permettre d'en acheter si son prix augmente. Toutefois, une constatation intéressante effectuée dans les pays les plus pauvres montre que dans les zones rurales aussi, la plupart des gens ne sont pas des vendeurs nets, mais bien des acheteurs nets de nourriture. On a tendance à supposer que les personnes vivant dans les zones rurales sont productrices de nourriture, mais des données représentatives au niveau national ont montré qu'environ les deux tiers d'entre elles étaient des acheteuses nets de nourriture! Bien entendu, elles sont beaucoup plus affectées que d'autres par la crise actuelle, car elles doivent payer leurs aliments, et ne sont pas en mesure d'augmenter leur production pour la porter au niveau qui leur permettrait de profiter de sa vente à un prix plus élevé.

On constate également que dans tous les pays analysés, les plus touchés par la crise sont les ménages à la tête desquels se trouve une femme. Il y a plusieurs raisons à cela :

- de manière générale, les ménages dont le chef est un homme possèdent, statistiquement, des biens fonciers plus étendus en moyenne que ceux des ménages dirigés par une femme (dans certains pays, les ménages dirigés par des hommes possèdent des biens fonciers jusqu'à trois fois plus étendus que ceux des ménages à la tête desquels se trouve une femme) ;
- dans des conditions équivalentes, et à niveau de revenu égal, les ménages dirigés par une femme ont une tendance relative à dépenser davantage pour la nourriture que les ménages dirigés par un homme. Par conséquent, l'augmentation des prix des denrées alimentaires les affectera davantage ;



- il existe une énorme différence dans l'accès aux ressources, et tout particulièrement à la terre. Les données montrent donc très clairement que le fait que les ménages dirigés par des femmes doivent supporter l'essentiel des conséquences de la crise est lié à la question de l'absence d'accès à la terre et/ou de possession de la terre et des autres ressources de production.

Au vu de ces constatations, la FAO a recommandé aux gouvernements un agenda politique visant à atténuer les effets de l'augmentation en flèche des prix des denrées alimentaires :

- des filets de sécurité, une protection sociale et une reprise rapide dans le secteur agricole ;
- l'amélioration des politiques commerciales ;
- la stimulation des investissements agricoles et la réaction de l'offre comme priorités fondamentales ;
- la création d'un environnement mondial favorable à la mise en œuvre des politiques.

Le genre et la terre en Afrique sub-saharienne

Comme dans d'autres régions, les droits fonciers sont régis en Afrique sub-saharienne par des institutions déterminées culturellement et socialement. De nombreux pays africains subsahariens, par exemple, pratiquent une coutume appelée le « lévirat », système dans lequel, lorsqu'un mari décède, sa veuve épouse l'un des frères ou bien un autre parent du défunt. D'une part, le lévirat peut être considéré comme une protection sociale : la veuve n'est pas abandonnée à son sort, elle continue à appartenir au clan, et aura par conséquent accès aux ressources de ce clan. Mais d'autre part, le lévirat, outre le fait qu'il s'agit d'une coutume qui n'accorde pas aux femmes le droit de choisir leur partenaire, peut être considéré comme une institution protégeant les droits des mâles à la propriété foncière, car elle n'autorise pas les femmes à posséder de la terre. Celles-ci n'ont accès à la terre que par le mariage, et si le mariage est rompu, par exemple à cause du VIH/Sida ou de toute autre situation de crise, les femmes perdent leur accès aux ressources du clan, et notamment à la terre. Il est donc important de promouvoir les droits des femmes en matière de propriété, et non pas uniquement d'en garantir l'accès, les droits d'accès pouvant être de nature temporaire.

Dans de nombreux pays, il existe des lois qui accordent des droits égaux de propriété aux femmes et aux hommes. Toutefois, ces lois ne sont le plus souvent pas appliquées. La plupart du temps, les systèmes coutumiers qui n'octroient l'héritage des droits de propriété qu'aux seuls hommes prévalent sur les lois statutaires qui proclament l'égalité devant l'héritage foncier.

Les effets du VIH/Sida sur l'accès à la terre et la propriété

Le VIH/Sida est l'une des questions qui ont été abondamment discutées tout au long de la semaine. Les données disponibles montrent que la propagation de l'épidémie est incroyablement rapide et que ses conséquences sont immenses, même dans les pays où les taux de prévalence du VIH commencent à reculer. Même là, les effets de la crise se feront sentir pendant très longtemps encore. Les orphelins du Sida, par exemple, dont le nombre est estimé à 18 millions en 2010, grandiront sans les compétences et connaissances agricoles que leurs parents leur auraient transmises. Or, sans ces connaissances, leur future sécurité alimentaire est compromise.



La FAO étudie depuis près de 20 ans les effets du VIH/Sida sur le secteur agricole, sur la main-d'œuvre et la production agricoles, ainsi que sur la sécurité alimentaire. Au fil des ans, nous avons constaté que l'épidémie avait des répercussions très concrètes sur les régimes fonciers : perte des droits fonciers, y compris des droits liés à l'héritage, changements dans les régimes de propriété et ventes en catastrophe. L'utilisation des terres est également en train de se modifier en raison de l'épidémie. Plus spécifiquement, on assiste dans les zones les plus touchées à une réduction considérable de l'étendue des terres cultivées.

On constate également une progression de la coutume traditionnelle selon laquelle les parents mâles d'une veuve accaparent sa propriété et celle du défunt. Dans une des études de la FAO, menée en Namibie, 42% des veuves ont signalé des pertes en termes de troupeaux, de bétail et d'équipements agricoles. Beaucoup d'autres études ont également indiqué une perte en termes de terres, et plus particulièrement un accaparement des terres par les parents mâles des veuves, laissant ces femmes complètement démunies. Nous avons également constaté une augmentation du nombre de litiges familiaux liés à la terre et au VIH/Sida.

Une autre étude de la FAO a montré que les ménages dirigés par des femmes dans la province du Nord de la Zambie présentent une superficie moyenne de terres inférieure à celle des ménages dirigés par des hommes touchés par le VIH/Sida, qui est elle-même bien inférieure à celle des ménages non touchés par le VIH/Sida.

Beaucoup d'études ont démontré une interaction claire entre le VIH/Sida, les questions de parité homme-femme, les questions foncières, l'augmentation de la vulnérabilité et l'accroissement de l'insécurité alimentaire.

Que pouvons-nous faire ?

Il est nécessaire :

- de promouvoir les lois statutaires qui traitent ces questions, et plus particulièrement celles concernant l'interaction entre le VIH/Sida, le genre et les régimes fonciers, en vue d'obtenir une égalité accrue en termes de répartition des ressources ;
- des initiatives d'information et de communication impliquant l'ensemble des acteurs locaux, y compris les chefs communautaires, les dignitaires religieux, les guérisseurs traditionnels, etc. ;
- de créer des instances communautaires de surveillance. L'exemple des clubs d'auditeurs peut se révéler très efficace pour traiter ce type de questions bien spécifiques ;
- des politiques publiques améliorées, de sorte qu'elles puissent atteindre plus efficacement les plus vulnérables ;
- de promouvoir l'autonomisation des femmes par des stratégies spécifiques fondées sur l'information et la communication ;
- d'effectuer davantage de recherches afin de fournir des données qui permettent de mieux comprendre la situation et d'alimenter les campagnes d'information, de communication ou plaidoyer ;
- de mettre en place des stratégies de communication efficaces, en fonction du contexte : si l'on veut être efficace et répondre aux besoins spécifiques des différents groupes, il faut que les stratégies de communication s'enracinent clairement dans le contexte local ainsi que dans les normes culturelles, les institutions, les attitudes, les valeurs et l'histoire de ce contexte ;

- de promouvoir activement les droits de propriété des femmes, au lieu de seulement promouvoir et défendre l'accès des femmes à la terre et aux facteurs de production.

Le Malawi : un exemple de campagne de communication

Au Malawi, la FAO a promu, de concert avec d'autres organisations, un amendement à la Loi sur les testaments et l'héritage, afin d'améliorer les droits des femmes en matière de propriété et d'héritage. Aux termes de cet amendement, toute dépossession de propriété du fait de parents de l'époux décédé est considérée comme un délit passible de poursuites. Le projet de loi a été adopté à la suite d'une grande campagne d'information et de communication, qui visait à convaincre les populations en les amenant à réaliser à quel point ce projet de loi serait important pour réduire l'insécurité alimentaire et promouvoir la parité homme-femmes.

Un travail très important a été effectué par l'information et la communication, la sensibilisation et la prise de conscience relatives à la relation entre l'accapement de propriété, l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Des ateliers très innovants ont également été organisés avec les médias et, au niveau des décideurs, avec le Parlement ainsi qu'à l'échelle des communautés locales au sujet de la rédaction de testaments. Une grande campagne de radio comprenant des jingles, des spots publicitaires thématiques, des pièces radiophoniques et des discussions sous forme de table-ronde impliquant tous les acteurs a été organisée pendant quatre semaines environ. Tous les programmes ont été diffusés dans les langues locales afin d'atteindre davantage de personnes.

Les résultats de cette campagne d'information et de communication ont été les suivants :

- une sensibilisation accrue des populations rurales et urbaines à l'existence de ce projet de loi ;
- une compréhension accrue de l'importance de rédiger un testament ;
- une compréhension accrue de la relation entre l'accapement de propriété et la sécurité alimentaire (beaucoup de gens ont appelé la station de radio pour raconter leur propre histoire de dépossession de biens).

Je voudrais terminer ici, et me contenter de souligner une fois encore l'importance et l'efficacité du projet Dimitra de la FAO, s'agissant de traiter ces problèmes très aigus d'une manière à la fois innovante et participative, qui conduira à des solutions fondées sur une compréhension claire des problèmes en jeu.

Je tiens à remercier tout particulièrement la Coopération belge au développement, sans laquelle le projet Dimitra ne serait pas possible, ainsi que la Fondation Roi Baudouin et tous les autres partenaires qui ont contribué à cette initiative.



John Cornet d'Elzius

Directeur Adjoint de la Cellule stratégique du Ministre
de la Coopération au Développement



C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir de représenter le Ministre Charles Michel à la clôture de l'Atelier organisé par le projet FAO-Dimitra avec ses partenaires sur le thème de l'accès à la terre. Dimitra est un projet-phare et innovateur dans le domaine de l'égalité de genre et le thème choisi pour cet Atelier est particulièrement important : l'accès des femmes au foncier a été de tout temps un problème crucial et le demeure. L'échange d'information, la communication et le développement de plaidoyer sur le plan local, national et régional jouent un rôle-clé pour y faire face. Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte actuel de la crise alimentaire qui touche de plein fouet de nombreux pays. J'y reviendrai.

Dimitra est un projet que la coopération belge au développement soutient depuis de nombreuses années via sa coopération multilatérale avec la FAO. Une nouvelle phase de quatre ans a démarré cette année. La contribution de la coopération belge à ce projet pour 2008-2011 s'élève à 4 millions de dollars. Dimitra, je le disais, est un projet « innovateur » car il donne une voix et un pouvoir aux organisations de femmes rurales par leur mise en réseau à l'aide de nouvelles techniques d'information ou de techniques traditionnelles locales telles que les radio rurales, ainsi que par des publications et des ateliers tels que celui-ci. Dimitra est aussi un projet « participatif » car il est à l'écoute des femmes rurales et répond aux besoins qu'elles ont elles-mêmes identifiés par une approche « bottom-up ». Dimitra est un projet « rassembleur » car il suscite l'émergence de communautés d'intérêts par l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques. Enfin, Dimitra est un projet « catalyseur » car il renforce ses organisations partenaires de telle manière qu'elles puissent articuler de façon stratégique leurs plaidoyers afin d'influencer tous les acteurs de développement. Je tiens ici à féliciter la coordinatrice du projet, Eliane Najros, et toutes celles et ceux qui participent à ce projet porteur d'espoir et de changement.

Le caractère prioritaire de l'égalité hommes-femmes a été réaffirmé par le Ministre de la Coopération au Développement, Charles Michel, dans sa note de politique générale déposée à la Chambre des Représentants en avril 2008. Cette note guide son action sur le plan international et dans ses relations avec les pays partenaires. Il y rappelle que l'égalité entre les femmes et les hommes est un droit humain fondamental et une question de justice sociale ; que l'égalité entre les hommes et les femmes et le renforcement de leurs capacités humaines, économiques, politiques, socioculturelles et défensives constituent des éléments essentiels pour permettre un développement juste et durable, lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, assurer une paix durable et atteindre tous les Objectifs de Développement du Millénaire. Les droits des femmes, et surtout leur statut et le respect de leurs droits sont donc au cœur de la politique du Ministre et rejoignent les préoccupations majeures du projet Dimitra.

Aussi, la coopération belge est déterminée à accélérer les progrès dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes en soutenant les efforts de ses partenaires. A cet effet, la Coopération belge adopte une stratégie de «gender mainstreaming» complétée par le financement d'actions spécifiques visant à lutter contre les discriminations envers les femmes et/ou à promouvoir leurs droits et leur autonomisation.

Au niveau politique, quatre domaines d'action prioritaires sont retenus :

- La santé et les droits sexuels et reproductifs, avec une attention particulière pour la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA ;
- La mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité «les femmes, la paix et la sécurité», plus particulièrement dans ses aspects liés à la lutte contre les violences sexuelles et contre l'impunité ;
- L'éducation des filles et la formation des femmes ;
- La participation des femmes dans le développement économique.

Tous ces thèmes prioritaires rejoignent ceux qui sont débattus lors d'Ateliers organisés par Dimitra au niveau local, national ou régional. Dimitra contribue ainsi de façon active à la mise en oeuvre de cette politique et nous bénéficions comme d'autres bailleurs, grâce à Dimitra, des expériences et bonnes pratiques de terrain.

Comme je le disais, le thème choisi pour cet atelier est essentiel dans le cadre des débats concernant la réponse à la crise alimentaire. En effet, rappelons que les femmes produisent de 60 à 70% des aliments dans la plupart des pays en développement et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale. Le rôle-



clé des femmes en tant que productrices et pourvoyeuses de vivres et leur contribution vitale à la sécurité alimentaire méritent donc de retenir toute notre attention et d'être rappelé avec force.

En effet, l'augmentation marquée des prix mondiaux de la nourriture a, ces derniers mois, placé les questions de la faim et de l'insécurité alimentaire au top de l'agenda international. Selon des estimations, plus de 100 millions de personnes risquent maintenant de ne plus avoir assez de nourriture, en plus des 860 millions de personnes qui souffrent déjà d'insécurité alimentaire chronique.

Dans ce contexte particulier, une approche basée sur les droits humains est essentielle et l'égalité d'accès des femmes par rapport aux hommes au foncier (la terre et tous ses éléments – bois, eau, sous-sol, etc.) mais également au crédit, aux intrants et aux services en est un élément-clé. Il est donc plus urgent que jamais d'identifier clairement les causes de ces inégalités de genre, en particulier pour ce qui concerne l'accès à la terre et de définir des stratégies adaptées pour y faire face.

Cet Atelier a apporté, j'en suis persuadé, une contribution essentielle à la recherche de solutions au niveau local, national mais également international.

Lors du récent Sommet de l'Alimentation de la FAO, le rôle majeur de l'agriculture et notamment des cultures vivrières dans lesquelles les femmes jouent un rôle capital a été souligné.

Le Ministre Charles Michel a plaidé pour un réinvestissement dans l'agriculture, secteur qui a été délaissé ces dernières années. Il s'est engagé pour sa part à consacrer 10% de l'Aide publique au développement de la Belgique à l'agriculture d'ici 2010 et 15% d'ici 2015 et a incité la communauté internationale à prendre le même engagement. Le Ministre a également plaidé pour une augmentation graduelle des achats locaux de produits alimentaires par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et les autres institutions nationales, régionales et internationales. La Belgique s'engage donc de façon résolue à œuvrer en faveur de l'auto-suffisance et de la sécurité alimentaire en Afrique, continent le plus touché par la crise alimentaire et qui souffrira sans doute le plus des effets des changements climatiques. La mise en œuvre de cet engagement nécessite non seulement de définir une piste de croissance quantitative mais surtout qualitative où l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes doivent occuper une place prépondérante si l'on veut atteindre les résultats escomptés.

Dans ce contexte, il est clair que l'échange de savoirs, de connaissances, d'expertises sur des thématiques aussi vitales que l'accès à la terre qui sont au cœur même du projet Dimitra sont des éléments essentiels à prendre en compte.

Au nom du Ministre, je tiens à réitérer mes félicitations au projet Dimitra, à toutes ses organisations partenaires et à leurs représentants et représentantes pour leur investissement continu en faveur de l'égalité de genre et pour leur façon de travailler ; je tiens également à féliciter l'équipe de Bruxelles et à la FAO pour leur engagement et leur dynamisme, ainsi que la Fondation Roi Baudouin qui soutient depuis le début ce projet.

Je ne manquerai pas de faire part au Ministre des résultats et recommandations de cet Atelier et je puis vous assurer que celles-ci seront prises en compte à leur juste valeur.



Liste des participants

Ali Abdoulaye	ONG-VIE	Niger
Aster Bashige Ndjuzi	GTZ-Santé Bukavu	République démocratique du Congo
Catherine Belemsigri	Coopération Suisse	Niger
Sophie Charlier	Le Monde selon les Femmes	Belgique
Yannick De Mol	FAO-Dimitra	Sénégal
Cynthia de Windt	Facilitatrice	Etats-Unis
Tiziana Franceschelli	FAO-Dimitra	Belgique
Concilie Gahungere	CAFOB	Burundi
Alison Hodder	FAO (AGPC)	Italie
Maartje Houbrechts	FAO-Dimitra	Belgique
Bernadette Kapend Mwambu	REFED-Katanga	République démocratique du Congo
Noah Lusaka	ALIN-EA	Kenya
Adamou Mahamane	FAO	Niger
Elise Muhimuzi	CONAFED	République démocratique du Congo
Grégoire Mutshaila Mutomb	FAO	République démocratique du Congo
Eliane Najros	FAO-Dimitra	Belgique
Adeline Nsimire Balika	SAMWAKI	République démocratique du Congo
Dorothy Okello	WOUGNET	Ouganda
Åke Olofsson	FAO (AGSF)	Italie
Lucia Palombi	FAO (NRLA)	Italie
Mabika Dakeini Phuna	FAO	République démocratique du Congo
Mihaja Rasamimanana	ONE	Madagascar
Najat Sarhani	AMSED	Maroc
Marie-Antoinette Saya	Coopération Canadienne	République démocratique du Congo
Fatou Sow	ENDA-Pronat	Sénégal
Sophie Treinen	FAO (KCEF)	Italie
Christine Tuyisenge	Pro-Femmes / Twese Hamwe	Rwanda
Françoise Bibiane Yoda	RECIF/ONG-BF	Burkina Faso



©Dimitra



Partie II

Contributions écrites des participants:
les partenaires de Dimitra et les collègues
de la FAO



© Dimitra



Ali Abdoulaye

ONG VIE Kande Ni Bayra

NIGER

Ali Abdoulaye est le Coordinateur de l'ONG-VIE et Président du réseau CaCoPEd (Cadre de Concertation pour la Promotion de l'Education). Sa vocation est le plaidoyer en faveur d'une éducation de qualité pour tous, principalement pour la jeune fille et pour la femme rurale. Sa distraction favorite est le camping dans la savane africaine, principalement dans son « Moribaka » natal où l'environnement semble exprimer par sa variation au fil des années le sens de la vie, de l'existence et la mise en exergue de sa valeur intrinsèque.

Sa lecture du monde rural et de la femme rurale fait partie intégrante de son vécu, et l'éducation de ses enfants et les actions qui caractérisent son engagement dans le développement sont orientées sur le milieu rural. Comme il le dit : « Je suis rural, j'aime être rural ! »

L'ONG-VIE est le partenaire de Dimitra au Sahel qui regroupe désormais le Bénin, le Niger, le Tchad, le Togo et le Mali.

La femme rurale et le problème foncier agricole au Niger

1. Introduction

Le Niger, vaste pays sahélien d'Afrique de l'Ouest, a une superficie de 1.267.000 km², avec une population d'environ 14 millions d'habitants (en 2006), dont 80% en milieu rural. Il s'est donné pour priorité nationale la lutte contre la pauvreté.

L'agriculture est la principale activité économique de la population et participe à 19% du PIB. Mais malgré cela, l'insécurité alimentaire affecte de façon structurelle plus de 30% des ménages, avec un déficit vivrier, presque tous les 2 ans, de l'ordre de 100.000 à 300.000 tonnes. Cette situation résulte essentiellement du fait que plus de 60% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

La production agricole, de l'ordre de 3.000.000 de tonnes par an, est générée par seulement 36% de terre enclavés annuellement sur un potentiel de 15 millions d'ha de superficie cultivable. Cette production est assurée par environ 1,6 million de ménages agricoles dont seulement 6,5% sont des femmes chefs d'exploitation.

Cette situation révèle que, parmi les causes de l'insécurité alimentaire, il y a certes des facteurs climatiques et technologiques et le faible taux de mise en valeur des terres (36%), conséquence d'un grave problème foncier, mais aussi d'une grande inégalité de genre, objet de notre présente analyse.

Au Niger, plusieurs systèmes fonciers cohabitent et se superposent dans le domaine agricole :

- le système basé sur le droit coutumier : celui auquel les populations font le plus recours ;
- le système basé sur le droit coranique : on s'y réfère essentiellement en cas de contentieux sur l'héritage ;
- le système basé sur le droit civil.

Avec la paupérisation grandissante et l'insécurité alimentaire croissante, la nécessité de responsabiliser les femmes dans la satisfaction des besoins alimentaires de la famille ne cesse de s'accroître. Pour parvenir progressive-

ment à l'autonomie de la femme rurale, sans bouleverser les mœurs, il est inévitable de poser la problématique de la maîtrise de la production agricole par les femmes. Et surtout, de reconnaître leur droit à accéder et à posséder les terres qu'elles exploitent depuis belle lurette.

En effet, plus de 50% de la population active est constituée par les femmes rurales, et leur marginalisation et relégation au second rang dans la gestion des ressources agricoles explique en partie la conséquence de l'inexploitation d'environ 64% du potentiel de terres cultivables. Cette situation explique les déficits alimentaires chroniques qui exposent plus de 30% des ménages à l'insécurité alimentaire.

Les questions récurrentes demeurent :

- Y a-t-il et quelles sont les stratégies et opportunités pour que la femme rurale ait non seulement accès à la terre mais aussi puisse en être propriétaire ?
- Existe-t-il dans les traditions populaires, dans les règles administratives et principes juridiques régissant les droits fonciers, des acquis à exploiter par la femme rurale et en est-elle informée ?
- Faut-il seulement enclencher un processus de réforme agraire ou engager localement des actions concrètes pour faire participer la femme rurale elle-même à la conquête de son droit ?

C'est dans cette analyse de profane en matière de foncier que nous vous proposons de nous accompagner. Nous tenterons de mettre en exergue la situation actuelle de la femme rurale nigérienne face au foncier agricole en général et ensuite dans la coutume songhoy-zarma, dans la coutume haoussa de Maradi, à travers la pratique islamique et le droit civil nigérien.

2. Quels droits fonciers pour les femmes au Niger ?

La société nigérienne, dans sa diversité culturelle, matérialisée par la coexistence de plusieurs groupes ethniques (haoussa, songhoy-zarma, peulh, touareg, kanouri, bou-

duma, arabe, toubou et gourmanthé), a une organisation sociale traditionnelle de type patriarcal dans la majorité des communautés. D'une manière générale, la terre agricole appartient aux familles fondatrices du village ou du canton et c'est le chef du village ou du canton qui est dépositaire de la réserve foncière communautaire.

On peut accéder à la terre par voie de succession, en général réservée aux hommes. Mais d'autres modes d'accès à la terre sont possibles, modulables suivant les différentes coutumes : achat, location, leg, emprunt, gage. Toutefois, le droit à la possession aliénable de la terre agricole varie selon les traditions des différentes ethnies (traditions songhoy-zarma et assimilés et tradition haoussa et assimilés) et selon le degré d'influence qu'exerce l'islam dans le milieu.

La situation des femmes ayant accès à la propriété foncière est insignifiante, en dépit des dispositions favorables que lui réservent le droit coranique et le droit civil en la matière. Et si le droit islamique semble progresser, de manière significative, de la ville vers la campagne, le droit civil, lui, semble être ignoré ou en tous cas très peu utilisé et appliqué.

Le droit coutumier refuse ou limite la propriété foncière des femmes parce qu'on considère qu'elle ne dispose que de peu ou pas de temps pour s'en occuper (son temps est principalement consacré à la maternité et aux travaux domestiques) ou parce qu'elle se marie hors du terroir familial et qu'elle risque de vendre ce précieux patrimoine à des personnes extérieures à la famille.

Les quelques possibilités pour les femmes à accéder à la terre suivant le droit coutumier sont des droits d'usage sur des lopins de terrain de quelques m² (jardin de case, parcelle de maraîchage) à moins de 1/2 ha (gamana), attribués par le chef d'exploitation (le mari). Si elles sont organisées en groupement, les femmes peuvent être autorisées, par le chef du village ou du canton, responsable des réserves foncières du terroir, à exploiter, sous forme d'emprunt, des sites collectifs, en pluvial ou en irrigué (site de culture de contre-saison).

Le champ/jardin de case est l'espace autour de l'habitation utilisé en hivernage comme champ pour quelques cultures intensives ou de rentes comme le maïs, le sésame, le voandzou, le gombo, l'oseille, le moringa ou comme jardin en saison sèche, si la disponibilité de l'eau le permet. Dans ces cas, la grande partie des productions est destinée à l'alimentation du ménage et ne permet donc pas forcément à la femme rurale de disposer à sa guise des produits. Cet

espace, en général très fertile car bien imprégné par les ordures ménagères et par les déjections des animaux domestiques, est dans certaines traditions exploité par le chef de famille lui-même.

Le site collectif de culture de contre-saison est attribué par le chef du village ou un autre notable, au groupement féminin, pour un usage strictement saisonnier. Ce droit d'usage est ainsi limité aux cultures d'herbacées annuelles pendant seulement une saison dans l'année (valable hors saison de pluies). Ce droit peut être retiré, soit après dissolution du groupement, soit sur la décision du propriétaire, soit après la fin de la convention orale d'autorisation d'usage qui précise normalement la durée d'exploitation. En cas de convention, le groupement peut réaliser un certain nombre d'investissements (puits maraîchers, canalisation d'irrigation, clôture) mais jamais de plantation d'arbres fruitiers, un des symboles de la propriété terrienne.

a) Le droit coutumier songhoy-zarma pour l'accès à la terre agricole pour les femmes

Le chef du village peut léguer une partie de la réserve foncière aux descendants des familles fondatrices du village. Les membres de ces familles fondatrices peuvent faire des prêts de lopins de terre à des familles étrangères qui désirent s'installer ou d'en vendre.

En effet, le mode d'héritage ne permet pas facilement la vente/achat des terres agricoles. Dans cette tradition, seuls les héritiers mâles ont droit à la terre agricole qui se partage au pro rata de l'importance de ces enfants mâles. La part de terre agricole héritée reste commune pour les garçons d'une même mère si ces derniers décident de continuer momentanément ensemble. Les spéculations possibles et fréquentes sur la terre agricole sont l'achat, le prêt, la location et le gage qui ne donnent qu'un droit de jouissance de l'exploitation de la terre pour une durée déterminée.

Dans la tradition songhoy-zarma, la femme est exemptée des travaux de labour et de sarclage de la terre pour les grandes cultures céréalières, mais participe au semis. Elle a néanmoins à entretenir suivant sa vocation son lopin de terre attribué par le mari ou un tiers pour la production de cultures de rentes.

Ce système, s'il protège le petit exploitant à accéder à la terre agricole, présente le revers d'exclure les femmes (donc plus de 50% de la population active) de la décision de mise en valeur et d'exploitation des terres agricoles et réduit le taux de mise en valeur, parce qu'il les limite au droit d'usa-



ge, parfois au seul droit de jouissance. Ce fait explique en grande partie le très faible taux de mise en valeur des terres cultivables dans ces zones, même les plus fertiles.

b) Le droit coutumier haoussa pour l'accès à la terre agricole

Chez les Haoussas, ce sont les familles fondatrices (zara'a) du village qui se partagent le terroir, le chef du village gère également la réserve foncière communautaire au même titre que chez les Songhoy-Zarma. Le chef du village n'a pas l'autorité de vendre la réserve foncière, mais il peut attribuer une partie de terre en prêt ou en don aux familles autochtones tout comme aux familles étrangères qui désirent s'installer dans le terroir. Contrairement à la coutume songhoy-zarma, chez les Haoussas la terre agricole peut faire l'objet de diverses transactions commerciales (location, gage, vente, échange).

Les rapports fonciers s'affirment, chez les Haoussas, par le système de « gandou-gamana ». Le « gandou » est l'ensemble des grands champs d'une famille. Le chef de gandou (chef d'exploitation) est le propriétaire des terres familiales héritées des parents, sur lesquelles il a, à la fois, les droits d'usage, de jouissance et de disposition. La famille, qui comprend plusieurs ménages (ménage du chef, ménages de ses petits frères, ménages de ses fils,...), a le droit de jouissance sur la production du gandou pendant une partie de

l'année. Par conséquent, le droit de disposition du chef de gandou se trouve limité par le contrôle social exercé par le reste de la famille, mais il a le droit de vendre une partie de ses terres.

Le chef de gandou attribue à ses fils (à partir de l'âge de 15 ans), à ses femmes, à ses petits frères, aux femmes de ses petits frères et aux femmes de ses fils, chacun l'exploitation de petits lopins de terre, les « gamanas », environ 0,25 ha, sur lesquels ces derniers ont des droits d'usage et de jouissance. Pendant la campagne agricole, tous les membres du gandou travaillent les grands champs du gandou pendant cinq à six jours par semaine. Les femmes et les jeunes n'ont qu'un ou deux jours par semaine pour travailler leurs gamanas.

La récolte de l'ensemble des grands champs du gandou revient entièrement au chef de gandou, qui en dispose prioritairement pour son alimentation annuelle (à lui tout seul, sans femmes ni enfants) et accessoirement pour vendre et satisfaire ses autres besoins (mariages, baptêmes, voyages, etc.). Le droit de jouissance sur la production du gandou, pour l'alimentation de l'ensemble de la famille du gandou, se limite à 3-4 mois, uniquement pendant la campagne agricole. La femme et tous ses enfants doivent se nourrir pendant les 8 à 9 mois avec seulement la maigre production de sa gamana et des résidus de récolte des champs gandou.

Un homme prend sa part d'héritage du gandou quand son père décède ou bien quand il atteint l'âge de réclamer sa part de gandou, c'est à dire quand il a lui-même des fils en âge d'avoir des gamanas. Il reçoit ainsi sa part individuelle des terres avec plénitude de droits (d'usage, de jouissance et de disposition), devient indépendant et chef de gandou lui-même.

Traditionnellement une femme n'hérite pas de la terre, elle ne peut exploiter que sa gamana attribuée par le chef d'exploitation (son mari), mais elle peut être propriétaire de champs par achat. La femme se fait aider dans les travaux champêtres par ses gendres (maris ou fiancés de ses filles) qui ont cette obligation pendant un certain nombre d'années.

Ce système, par le fait que la terre pourrait être achetée, favorise les grands exploitants qui peuvent agrandir et moderniser leur exploitation au détriment des faibles producteurs qui, sous la pression de la pauvreté, risquent d'être dépossédés de leurs terres.

c) Le droit islamique pour la propriété de la terre agricole

La loi coranique permet aux femmes de bénéficier de l'héritage : une part pour l'homme et une demi-part pour la femme pour tous les biens, y compris le foncier agricole de ses parents. Les femmes peuvent également hériter du 1/4 des terres de leur mari.

Ce droit islamique reste très théorique, surtout en milieu rural, même si les populations sont musulmanes. Les mutations ne s'observent qu'en milieu urbain et péri-urbain, beaucoup plus sur les autres biens que sur le foncier agricole. Mais c'est surtout ce droit qui a fait qu'aujourd'hui, le recensement présente près de 6,5% de femmes chefs d'exploitation agricole.

d) Le droit civil pour la propriété de la terre agricole

Le régime des « droit des biens », tel qu'organisé par le Code civil du Niger, définit 3 types de droit de propriété sur le foncier : l'usus (droit d'usage), le fructus (droit de jouissance) et l'abusif (droit de disposition). C'est essentiellement le droit abusif, en matière de foncier agricole, qui n'est pas accordé aux femmes dans les droits coutumiers qui nous intéressent le plus.

Se basant sur la Constitution et certaines lois du pays, le Code civil du Niger prévoit un certain nombre de principes garantissant des droits aux femmes à accéder à la terre agricole et à en être propriétaire.

Il faut rappeler que la volonté politique de faire entorse à certaines pratiques exclusivistes traditionnelles a été mise à l'épreuve depuis 1974 où le chef de l'Etat de l'époque proclamait que « la terre appartient à celui qui la cultive ». Même si cette position de l'Etat avait favorisé l'accès de plusieurs communautés minoritaires, cela n'a pas significativement profité aux femmes et, pire, les propriétaires fonciers ont trouvé l'astuce de ne louer ou prêter la terre qu'à moins de cinq ans consécutifs.

Dans le cadre des politiques de développement, l'Etat réalise d'importants investissements en vue d'aménager des espaces de production agricole, et en tant que propriétaire de ces terres, procède à leur attribution, par une convention de gérance, à des groupements ou coopératives de producteurs. Dans ces cas-là, il faut reconnaître que les groupements féminins ont été les véritables bénéficiaires.

Depuis 1993, avec la loi fixant les principes du code rural, des Commissions foncières ont été mises en place pour faciliter la matérialisation et l'inscription des droits sur le foncier rural et les ressources naturelles. Ces inscriptions au Dossier rural se font après enquête et témoignage et si aucune opposition n'est enregistrée, les Commissions délivrent des attestations d'enregistrement de propriété suivant les cas d'héritage, de donation, de vente ou d'attribution. Cet enregistrement a permis de protéger les droits et de sécuriser l'investissement destiné à l'aménagement, la mise en valeur et l'exploitation du foncier agricole. Quelques femmes en nombre insignifiant en ont profité pour enregistrer des lopins de terre mais le niveau d'informations et la présence quasi effective des hommes dans les Commissions limitent encore la possibilité pour les femmes de devenir propriétaires.

3. Esquisse de stratégies pour accélérer l'accès des femmes à la propriété foncière agricole au Niger et particulièrement dans les zones d'intervention de VIE

Le Niger s'est déjà doté d'une « Politique nationale en matière de genre », élaborée par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Sa soumission par le gouvernement à l'Assemblée nationale pour adoption est attendue au courant de 2008. Ce document prévoit un certain nombre d'orientations stratégiques, entre autres notamment la « promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie du marché », plus spécifiquement le « renforcement de la participation effective des femmes

dans les secteurs d'activités porteurs de croissance, retenus par la Stratégie Durable de Réduction de la Pauvreté».

De manière pragmatique, il existe aussi des actions, dont certaines ont fait leurs preuves, pour l'accès des femmes à la gestion équitable des ressources naturelles et à la propriété foncière agricole :

- Renforcer l'inscription de l'égalité hommes-femmes dans la formulation de tous les projets de développement agricole et veiller à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions inscrites.
- Formuler des projets agricoles au bénéfice exclusif des femmes et/ou de leurs groupements et leur offrir des formations techniques spécifiques leur permettant de créer elles-mêmes les conditions appropriées d'accès aux financements et aux intrants. Cela permettra l'amélioration de leurs rendements et de leur production au niveau de leurs gamas, jardins de case et des champs qu'elles finiront par acquérir par achat, voire arriver à l'achat de nouvelles terres.
- Organiser une attribution équitable des parcelles entre femmes et hommes et leurs groupements dans le cadre des aménagements des espaces de production agricole par les projets.
- En cas d'attribution de terres aux groupements féminins pour le maraîchage ou pour le champ collectif, légaliser, par un acte de cession délivré par la Commission foncière locale, le droit d'utilisation de la terre, L'objet de cet acte sera de sécuriser les investissements fonciers consentis par les femmes productrices..
- Faire respecter le principe de droit islamique en matière d'héritage du foncier agricole. Cela pourrait permettre une amélioration du taux de mise en valeur des terres agricoles.
- Insérer dans les programmes d'alphabétisation et les émissions des radios rurales, des stratégies d'information sur les dispositions légales et les pratiques favorisant l'accès des femmes à la propriété foncière.

4. Conclusion

Les droits fonciers ne sont pas suffisamment clairs au Niger car, en pratique, ils sont nombreux et souvent contradictoires. Le droit coutumier reste malgré tout le plus connu et

le plus utilisé. Les protagonistes d'un litige foncier peuvent recourir au droit qui arrange une partie et défavorise l'autre partie, généralement les femmes. Elles s'abstiennent de revendiquer leur droit de propriété foncière par ignorance ou par peur de représailles par les hommes ou par la famille.

Néanmoins, la situation est en train d'évoluer positivement, sans grand heurt et cela est appuyé par la création d'un Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant dont les actions sont portées par une « Politique nationale en matière de genre ».

Bibliographie

- Dimitra Bulletin, Femmes rurales et développement, Mars 2008 : Genre, droits de propriété et moyens d'existence, p13-14.
- FAO-Niger, Recensement général de l'agriculture et du cheptel, Février 2008 : Aspects genre.
- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Octobre 2007 : Projet de Politique Nationale Genre.
- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Décembre 2006 : Argumentaire islamique sur l'équité de genre.
- Sani Boubacar, Octobre 2007 : Notes de diagnostic de l'insécurité alimentaire dans la région de Maradi (Niger) dans le cadre de l'étude de formulation d'un projet conjoint FENU-FIDA de renforcement de la sécurité alimentaire des ménages vulnérables.
- FENU- FAO-Niger, Projet de développement rural de Mayahi, 1996 : Enquêtes socio-foncieres dans les terroirs villageois haoussa de Mayahi.
- Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat du Niger, Septembre 2006 : Le Foncier et la décentralisation, problématique du domaine des collectivités territoriales.
- Secrétariat Permanent du Code Rural, juin 2006 : Code Rural, recueil des textes.
- Secrétariat Permanent de la SRP, octobre 2003 : Stratégie de Développement Rural.
- Coopération Suisse, Février 1999 : Genre et Développement, une approche nigérienne (2ème Edition).

Aster Bashige Ndjuzi

GTZ-Santé

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)



Aster Bashige Ndjuzi est le Coordonnateur Provincial de la GTZ-Santé, l'agence de coopération technique allemande pour le développement, au Sud-Kivu et le point focal d'un projet financé par la Fondation Roi Baudouin en collaboration avec SAMWAKI, le partenaire de Dimitra au Sud-Kivu. Il apporte, à travers des échanges d'expériences, un appui aux collègues de la GTZ qui œuvrent dans les différentes provinces de la RDC pour la mise en œuvre des activités financées par ce projet. Expert sur la lutte contre le VIH/SIDA en milieu rural, Aster apporte un appui technique dans l'élaboration, la planification, la gestion, la mobilisation des ressources et la coordination des projets et programmes y relatifs. Il est, par décision du Médecin Inspecteur Provincial, membre du Bureau Provincial d'Etudes et de Planification.

Soucieux de la promotion des droits de la femme, il apporte un appui-conseil et un suivi rapproché à plusieurs associations féminines au Sud-Kivu (SWAA, FADI, ADFEMER, SAMWAKI, GRACE, APACI, AMAMA et au Réseau provincial des Associations des Femmes rurales). Il est également engagé dans la promotion de la jeunesse par le sport (foot, basket,...).

Un modèle d'appui à la lutte pour l'accès à la terre par les personnes vivant avec le VIH et/ou les femmes victimes d'agressions sexuelles à Walungu dans le Sud-Kivu



1. Brève présentation des activités de la GTZ-Santé au Sud-Kivu

La GTZ-Santé est présente au Sud-Kivu (RDC) depuis mars 2003. Depuis lors, elle travaille en partenariat avec les institutions publiques et privées, les ONG, les organisations paysannes et à assise communautaire (OAC) et les organisations confessionnelles, en vue de renforcer leurs capacités institutionnelles, visant la réalisation de services de qualité. La GTZ-Santé travaille également en partenariat avec d'autres partenaires internationaux qui peuvent aider à la réussite des objectifs poursuivis à travers ses différents axes d'intervention.

Le travail de la GTZ-Santé au Sud-Kivu consiste essentiellement en trois composantes :

1) Appui à la lutte contre le VIH/SIDA

- La GTZ-Santé apporte un appui institutionnel à l'Inspection provinciale de la Santé à travers le Bureau du Médecin Inspecteur, le Programme de Lutte contre le VIH/SIDA et le Programme de Santé de la Reproduction.
- Le domaine de la prévention occupe une bonne partie de l'intervention de la GTZ-Santé. Elle apporte un appui technique au travail de différentes organisations locales (ONG/OAC) dans le domaine de la diminution de l'infectiosité, de l'accès au dépistage volontaire et de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.
- Provision de matériel et équipements de laboratoire, de médicaments pour la prophylaxie et les soins des infections opportunistes à 17 structures sanitaires dans quatre zones de santé, dont sept hôpitaux et centres hospitaliers qui offrent des traitements antirétroviraux.
- Des organisations locales sont renforcées et organisées pour apporter un appui psycho-social aux personnes vivant avec le VIH (PVV) et aux personnes affectées (membres de famille, orphelins du SIDA, etc.).

2) Appui au renforcement du système de santé

- Appui aux structures sanitaires en vue d'apporter une bonne assurance de qualité des soins. Ceci nécessite l'apport en équipements, matériels et médicaments. Cette activité est également couplée à différentes formations et séminaires organisés pour renforcer les capacités techniques des prestataires.
- Un accent particulier est mis sur la gestion des médicaments et intrants, ainsi qu'aux différentes méthodes contraceptives dans le cadre de la planification familiale.
- La stratégie est celle d'achat des services : il s'agit d'accorder aux différents prestataires et à l'équipe cadre d'une zone de santé des primes en fonctions des performances réalisées à base des indicateurs convenus et des services attendus.

3) Appui à la lutte contre les violences sexuelles

L'idée est d'apporter une contribution aux efforts déjà réalisés par d'autres partenaires :

- D'abord, il s'agit de désengorger l'Hôpital général de Panzi, qui reçoit plus de 10 victimes par jour, en identifiant des structures sanitaires en périphérie qui peuvent apporter les premiers soins. Ainsi seulement les cas qui nécessitent une chirurgie spécialisée (réparation des fistules, par exemple) sont référés à l'Hôpital de Panzi.
- Ensuite, il s'agit d'impliquer les hommes et les leaders communautaires, afin de réduire le plus possible les cas de viols et violences sexuelles faites aux femmes.
- Plusieurs stratégies sont utilisées, par exemple l'implication de leaders masculins (« men's leadership »), la diffusion de messages préalablement élaborés, etc.
- Vulgariser la loi contre les violences sexuelles, aider la société au plaidoyer et à la conscientisation, et par ricochet, lutter contre l'impunité.
- L'appui à la lutte contre les violences sexuelles est



soutenu par des activités de prise en charge psychosociale, de réinsertion socio-économique et de façon spéciale, la prise en charge des stress post traumatiques.

Dans son appui à la lutte contre les violences sexuelles, la GTZ-Santé travaille dans la Collectivité Chefferie de Ngweshe en territoire de Walungu avec les ONG ADFEMER (Action pour le développement de la femme et l'enfant en milieu rural) et SAMWAKI (Sauti ya Mwanamuke Kijijini, la Voix de la femme rurale) et bien d'autres encore.

GTZ-Santé veut partager dans cette présentation les expériences d'ADFEMER et de SAMWAKI dans le domaine de la lutte pour l'accès à la terre des personnes vulnérables, y inclus les personnes vivant avec le VIH, les femmes victimes d'agressions sexuelles, les orphelins, etc. Il s'agit d'activités concrètes et visibles réhabilitant les plus faibles dans leurs droits, souvent bafoués par les plus forts, sous prétexte du respect des us et coutumes du milieu.

2. Contexte socio-économique

La Collectivité Chefferie de Ngweshe est une entité administrative décentralisée, située en territoire de Walungu, Province du Sud-Kivu. Elle compte une population totale d'environ 414.000 habitants, sur une superficie de 1600 km², répartie en 16 groupements (une subdivision géographique, composée de plusieurs localités et gérée au quotidien par un chef coutumier) et 493 localités.

L'agriculture constitue la principale activité économique du milieu. Elle est généralement, et en grande partie exclusivement, pratiquée par les femmes et les filles. Le petit commerce est souvent réservé aux hommes, dont la plupart sont des marchands ambulants. Ceux-ci effectuent de longs voyages à pied vers les régions minières de la province. Ils y séjournent pendant plusieurs mois et années. Pendant ce temps, les femmes s'occupent toutes seules des enfants, qu'elles nourrissent et habillent avec les produits de leurs champs ou le petit élevage.

La fuite des hommes et des garçons de Ngweshe accentue de manière drastique la vulnérabilité des femmes et des filles de ces contrées à la pauvreté et à la contamination par le VIH. En général, les petites filles commencent à se rendre au champ avec leurs mères à l'âge de 7 à 10 ans déjà. Les filles scolarisées ne dépassent généralement pas le cycle du primaire et très rarement les deux premières classes du cycle secondaire.

Le problème des soins médicaux demeure épineux dans cette région pour de multiples raisons, notamment l'insuffisance en infrastructures sanitaires et la pauvreté de la population, en particulier des femmes et des enfants. Cette situation fragilise davantage les personnes atteintes par le VIH/SIDA et leurs dépendants, par manque de prise en charge. A défaut d'obtenir des soins médicaux auprès d'un infirmier ou d'un médecin, une très grande majorité de la population consulte actuellement les chambres de prière en cas de maladie ou tout simplement le tradipraticien du village.

3. Problématique

Les conflits armés des dernières années en RDC ont eu pour effet, entre autres, la détérioration systématique du statut de la femme congolaise en général et de la femme rurale en particulier. Au cours des deux guerres successives, l'utilisation du sexe comme arme de guerre est venue aggraver une situation de discrimination liée au genre qui était entretenue par les coutumes et traditions, les familles, les confessions religieuses, les lois ainsi que par les femmes elles-mêmes. La discrimination des femmes s'accompagne souvent d'abus et violations des droits fondamentaux que les femmes elles-mêmes ne revendiquent pas. Encore moins leur communauté d'origine.

De la déscolarisation massive des filles au mariage précoce et forcé, en passant par des travaux domestiques, la fille rurale au Sud-Kivu ne voit pas son avenir s'améliorer. Loin de là, les violences sexuelles subies pendant la guerre ont malheureusement terni davantage la faible image qui faisait encore d'elle une femme qui pourrait être entendue dans la communauté rurale comme sœur, épouse ou mère.

Au Sud-Kivu, la période post-conflit se caractérise par une misère généralisée qui frappe durement et de manière particulière les femmes rurales. La production agricole de laquelle elles faisaient vivre leurs familles a connu un grave déclin, les champs n'ayant pas été mis en valeur durant la guerre et les plantes et le petit bétail ayant été pillés et détruits par les belligérants. Et comme le malheur ne vient jamais seul, alors que les femmes tentaient de reprendre les activités agricoles, la maladie dite mosaïque est venue s'abattre contre le manioc, la principale culture de la région. La présence de la mosaïque du manioc est à l'origine de la fuite de nombreux hommes vers des centres d'exploitation artisanale des produits miniers, des centres urbains ainsi que vers d'importantes agglomérations rurales.

Ils abandonnent donc femmes et enfants à la famine, vivant dans un environnement insupportable. Incapables de refaire les toitures en pailles de leurs huttes, celles-ci s'écroulent sous le poids des intempéries, sans possibilité de les faire remplacer par de nouvelles bâtisses.

A Walungu (de façon particulière à Kaniola), tout comme dans le reste de la province, des femmes et filles ont subi des violences sexuelles, mais l'assistance qu'elles reçoivent à ce jour demeure précaire. En plus, elles sont très mal accueillies dans leurs familles et leur communauté.

A Mushinga, toujours en territoire de Walungu, la majorité des filles et femmes victimes des violences sexuelles ou ayant été rendues esclaves sexuelles par des membres de la milice Mudundu 40, qui opérait en cette localité pendant la guerre, ont cherché refuge dans le centre d'exploitation artisanale de l'or de Mukungwe, pour éviter d'être constamment pointées du doigt par les membres de leurs familles et par la société. Elles sont ainsi livrées à la prostitution pour survivre. Ces filles ont perdu tout espoir de trouver un mari et même des ressources pour la vie de demain.

Dans ce contexte de pauvreté extrême, de famine et d'abandon par le partenaire immédiat, la femme rurale de Walungu se résigne. Ses efforts restent limités, à cause des facteurs déjà évoqués et bien d'autres :

- l'insuffisance de l'instruction et l'analphabétisme ;
- l'isolement des femmes et des organisations de femmes rurales à la base sur le plan local, national et international ;
- l'insécurité ;
- l'inaccessibilité à l'information et à la formation ;
- l'ignorance des droits humains ;
- la persistance des coutumes discriminatoires envers les femmes ;
- l'ignorance par la communauté des violences domestiques.

Pire, ces personnes, déjà vulnérables, se retrouvent déposées des terres, unique richesse qu'elles exploient pour leur survie. Déjà, les habitudes et coutumes au Bushi (dans le Sud-Kivu) ne reconnaissent pas à la femme le droit de possession de quelque bien que ce soit. La terre appartient au chef coutumier qui peut la louer, la céder périodiquement à un homme moyennant une garantie qui s'exprime en nombre de vaches selon les espaces accordés (arables ou encore pour faire paître les troupeaux). La femme ne participe même pas aux discussions, encore moins aux différentes négociations qui se déroulent pour l'octroi ou la location des terres.

Le refus par les hommes d'inscrire les mariages à l'état civil limite la possibilité pour de nombreuses femmes de jouir pleinement des droits liés au mariage en sa forme officielle et, par conséquent, d'autres droits, de posséder ou de tirer profit des biens appartenant légalement au ménage, comme l'accès à la terre.

La coutume ne reconnaît même pas le droit d'héritage des femmes, encore moins des filles. Seuls les hommes peuvent hériter d'un champ, d'un pâturage, d'un élevage. Même la gestion des produits des champs est l'apanage du mari, alors que le travail de défrichage, de labour, de semis, de sarclage et de récolte est assuré à 90% par la femme.

4. La réponse offerte par SAMWAKI

En tant qu'organisation œuvrant sur l'ensemble de la province du Sud-Kivu, SAMWAKI est impliqué dans le renforcement des capacités des femmes rurales et la cohésion entre les associations et initiatives locales de développement initiées par les femmes/filles rurales ou en faveur de celles-ci. Son action se résume en la mise en réseau de ces organisations, dans le but de leur permettre de se connaître, d'analyser des problèmes spécifiques à la femme et d'initier des actions communes pour trouver des solutions appropriées à chacune d'elles, d'échanger des expériences et des pratiques dans le développement.

L'accès à la formation, à l'information et à la communication leur permet d'aborder avec responsabilité et activement des thèmes clés de développement tels les droits humains, les droits des femmes rurales, la résolution des conflits, les techniques agricoles et la sécurité alimentaire, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service du développement rural, la lutte contre la propagation des infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA, la gouvernance et la citoyenneté, la protection de l'environnement, etc.

Face aux enjeux de développement rural, dans lequel la femme rurale joue un rôle de premier rang – du fait que la production agricole, source ultime de la survie et de l'économie rurale, qui repose sur elle ainsi que la perpétuation de l'espèce et l'éducation de base des enfants – SAMWAKI mène un plaidoyer nourri auprès des leaders communautaires (autorités coutumières, administratives, politiques, civiles et religieuses) pour contribuer à l'élimination de tous les préjugés et discriminations sous toutes leurs formes, ainsi que les nombreuses violations des droits des femmes et des filles rurales, afin de leur permettre de jouer pleinement leur

rôle en tant qu'agent de développement rural et partenaire incontournable de l'homme.

SAMWAKI a organisé plusieurs ateliers et réunions pour lutter contre les habitudes rétrogrades qui consistent à déposséder les femmes des terres arables, sous prétexte qu'elles ont été violées (les terres cultivées par ces femmes ne peuvent plus produire, dit-on). Dans le même ordre d'idées, les personnes vivant avec le VIH sont un malheur pour la communauté (en mashi, «guli muziro»).

L'impunité et l'ignorance de la loi aggravent de plus en plus les violences faites aux femmes. Dans les milieux ruraux où les valeurs traditionnelles et culturelles définissent le statut social de la femme, le traitement réservé aux femmes est très souvent en contradiction avec les lois et principes juridiques, tant nationaux qu'internationaux, relatifs aux droits humains, et donc des femmes.

Au cours de l'année 2006, la Loi sur les violences faites aux femmes a été promulguée en RDC. Mais les milieux ruraux, où sont concentrés à la fois les victimes et les auteurs de ces crimes, demeurent sous-informés sur cette loi. Pourtant, sa vulgarisation auprès des communautés rurales pourrait produire un résultat positif, surtout si la loi est appliquée de façon exemplaire contre les auteurs de violences faites aux femmes, qui circulent librement dans les villages. La démarche de SAMWAKI, avec l'appui de GTZ-Santé, consiste d'une part, à informer la population de Walungu de l'existence de cette loi nationale qui définit et réprime sévèrement les violences faites aux femmes et aux filles, et d'autre part, de faire en sorte qu'elle soit appliquée sur des cas connus. C'est le pourquoi d'un accompagnement juridique des victimes.

5. La réponse offerte par l'ADFEMER

L'ADFEMER s'occupe essentiellement :

- des femmes paysannes, en les sensibilisant pour une auto-prise en charge ;
- des femmes abandonnées par leurs maris ou la cellule familiale ;
- des femmes analphabètes ;
- des femmes violées ;
- des enfants issus de viol ;
- des orphelins du SIDA ;
- des personnes vivant avec le VIH (PVV), en organisant l'accompagnement psychosocial de leurs familles et des visites à domicile.

A travers ce dernier volet, ADFEMER a renforcé sa collaboration avec un Centre de Dépistage volontaire (CDV) communautaire de la place, SOS-SIDA (également appuyé par GTZ), ainsi qu'avec l'Hôpital général de référence (HGR) de Walungu qui s'occupe de la prise en charge clinique des PVV.

En accompagnant les PVV, ADFEMER a recensé leurs besoins et leur a donné l'opportunité de discuter avec des personnes qui sont dans la même situation qu'eux. C'est ainsi que l'association a organisé une première réunion de PVV (3 femmes et 3 hommes, dont un couple) en janvier 2007. Cette réunion ayant été une réussite, l'ADFEMER a décidé d'en organiser une deuxième en février 2007, impliquant SOS-SIDA ainsi que l'HGR. Neuf PVV se sont présentés à la réunion. Depuis, les rencontres se font 2 fois par mois. Le médecin traitant et les conseillers du CDV préparent les causeries éducatives, parfois en collaboration avec les PVV mêmes.

Lors de la 3^{ème} rencontre, 33 PVV se sont présentés et dès lors, le nombre de PVV qui adhèrent volontairement à ces réunions d'échanges ne cesse d'augmenter. A ce jour, 159 PVV se réunissent régulièrement. Parmi eux, 118 femmes dont 35 veuves, 39 hommes et 2 enfants de moins de 12 ans. Parmi eux, 41 sont sous traitement antiretroviral (ARV) trithérapie. Leur lieu de provenance est multiple, principalement de Walungu, mais aussi de Kanyola et de Mubumbano.

A chaque rencontre, outre les échanges d'expériences entre PVV, un thème éducatif est développé, soit par un PVV, soit par un conseiller du CDV ou par un personnel soignant. Les thèmes développés sont par exemple : la vie positive avec le VIH ; l'auto-prise en charge des PVV ; l'importance de l'adhérence aux ARV et à la prophylaxie contre les infections opportunistes ; l'avantage du respect des rendez vous médicaux ; les modes de contamination du VIH ; le port correct des préservatifs ; la participation de la PVV au développement de son environnement ; etc. Après chaque réunion, les PVV ont l'occasion d'échanger leurs adresses et ceux qui acceptent les visites à domicile donnent leurs coordonnées aux membres de l'association.

Les problèmes principaux relevés par les PVV au cours des rencontres sont la pauvreté et les contraintes liées aux habitudes culturelles du milieu. D'où la difficulté de prise en charge lors des hospitalisations ou de la scolarisation des orphelins.





L'ADFEMER a loué des champs communautaires dans trois localités pour servir de champ modèle avec les nouvelles techniques culturales utilisées pour les semences améliorées. Elle a également développé un mécanisme de crédit rotatif pour encourager les PVV qui s'adonnent aux travaux des champs et à l'élevage du petit bétail.

Grâce au plaidoyer de la GTZ-Santé, l'ADFEMER, avec le Centre Multifonctionnel dénommé KOKO, va en septembre 2008 bénéficier d'un appui de la FAO en kits maraîchers et vivriers, outils aratoires, et géniteurs (lapins, canards, coquilles, chèvres, ...) pour au moins 500 ménages à Kaniola. Il s'agit de ménages dont au moins un des membres doit être PVV ou une femme victime d'agression sexuelle, ou encore orphelin ou d'autres vulnérables comme les enfants mal nourris. L'idée est de renforcer le processus d'accès à la terre, mais aussi d'encourager ces personnes vulnérables à participer activement au développement de l'environnement et aussi, et surtout, à leur auto-prise en charge matérielle.

Cette initiative de l'ADFEMER, en synergie avec le CDV communautaire et l'HGR, est une belle réussite et sert actuellement de modèle à plusieurs associations d'appui psychosocial de Walungu et même dans d'autres zones de santé.

Actuellement à Walungu, les PVV encadrés par l'ADFEMER acceptent qu'il y ait des invités qui assistent à leurs réunions (même non PVV), certains acceptent même de faire des témoignages en public ! Le but de ces rencontres est d'amener tous les PVV à ne plus se sentir stigmatisés et à vivre positivement. Comme perspective d'avenir,

l'ADFEMER compte organiser une réunion extraordinaire avec tous les PVV des différentes associations de prise en charge psychosociale de Walungu, peut être même d'Ibanda, Uvira, Kaziba, etc.

Au Bushi, et particulièrement à Ngweshe, le Mwami (Chef coutumier) procède à la bénédiction des semences une fois par année. Cette année, la cérémonie a été organisée au cours d'une messe solennelle à la Paroisse catholique de Mugogo, localité dans laquelle est implantée la Radio Bubusa, qui, avec la Radio Mulangane, a assuré le reportage de la cérémonie.

A cette occasion, le Mwami a demandé à tous les chefs de groupements d'associer les femmes aux différentes négociations d'accès à la terre et d'accorder à la femme la possibilité d'être locataire de terre, tout comme son partenaire l'homme. Il a appelé la population à la responsabilisation des femmes, car ce sont les femmes qui tiennent l'économie de la chefferie et c'est à elles qu'il faut accorder la responsabilité de la production. En conséquence, la femme ne devrait plus être seulement reconnue dans son statut de reproductrice mais aussi d'actrice importante dans la décision et la distribution de la production.

Fortes de cette vision annoncée par le chef coutumier, le Mwami Ngweshe Weza III Pierre Ndatabaya, les ONG SAMWAKI et ADFEMER se sentent soutenues dans leur approche et encouragées d'apporter davantage d'appui aux PVV, aux femmes victimes d'agressions sexuelles, bref, à toutes les femmes et toutes les populations rurales vulnérables.



© Dimitra



Concilie Gahungere

CAFOB, Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi

BURUNDI

Concilie Gahungere est la Coordinatrice du CAFOB depuis décembre 2004. Elle a une expérience dans la formation en droits humains et de la femme, la gestion et résolution des conflits, le leadership, la gestion des asbl, l'élaboration de projets, la planification et suivi-évaluation, le genre et le développement, la lutte contre les violences faites aux femmes, etc.

Elle a également une expérience en gestion, ayant travaillé dans un ministère, où elle avait le genre et les droits humains dans ses compétences, puis dans une organisation de résolution de conflits, et enfin au CAFOB.

Femme burundaise : l'accès au contrôle de la terre et de l'eau reste problématique

1. Introduction

Au Burundi, l'importance de la femme est liée à son double rôle : elle est mère et pilier de l'économie familiale et nationale. Malheureusement, elle ne profite pas des fruits de son travail, elle reste la plus pauvre et jouit de peu de considération sociale. En cause, les stéréotypes liés à la culture burundaise, qui réserve à la femme une place de second plan dans la communauté.

L'agriculture, activité économique principale au Burundi, est en grande partie menée par les femmes. Mais elles doutent de la volonté politique de développer le secteur agro-pastoral, qui souffre toujours d'un manque de technologies appropriées. Les instruments aratoires restent la houe et la serpette, et les femmes n'ont pas accès, par exemple, à l'information météorologique. Au niveau du stockage et de la transformation du surplus agricole, aucun effort n'a été fourni pour alléger le travail des femmes – les moyens de stockage restent le grenier et le pot.

Cependant, il y a de l'espoir car une volonté plus manifeste existe de reconsidérer le statut social de la femme et de lui reconnaître sa juste place.

Au niveau mondial, un mouvement féministe a été amorcé depuis les années 40. Ce mouvement a grandi au cours des années et a permis à la femme de se frayer un passage significatif, même si des défis subsistent. L'un des couronnements de ce travail de longue haleine a été le **plan d'action de Beijing** qui devait inspirer les politiques des gouvernements. Plus récemment, les **Objectifs du Millénaire pour le Développement** (OMD) se soucient aussi de la femme, en voulant la tirer de la pauvreté et de l'analphabétisme. C'est la plateforme de référence aujourd'hui pour les Etats, et la femme doit absolument y trouver son compte.

Pour comprendre la situation de la femme burundaise, je vous propose un échange sur son accès au contrôle de la terre et de l'eau.

2. Problématique d'accès à la terre

La population burundaise est agricole à plus de 85%. Ce sont surtout les femmes qui pratiquent l'agriculture et assurent donc la survie de la famille. Mais la femme n'est qu'usufruitière de la terre, car le système patriarcal qui régit la société burundaise ne permet pas à une fille d'hériter comme son frère.

De fait, la femme au Burundi est considérée comme une main d'œuvre familiale. Dès son jeune âge, la fille doit relayer et soulager sa mère dans les travaux ménagers, l'entretien de ses frères et sœurs et dans les champs. Accompagnée de sa mère, elle assure la production agricole familiale. Après la récolte, la production est gérée soit par son père, soit par son frère. La femme ne décide de rien en ce qui concerne l'affectation des ressources familiales, bien qu'elle soit productrice principale. Et on tient peu compte de ses besoins personnels.

Quand la femme se marie, elle quitte la maison natale avec toute la force de sa jeunesse, pour aller œuvrer pour sa vie future avec son mari. Elle exploite la terre arable, s'occupe des cultures vivrières et industrielles, initie et entretient l'élevage de gros et petit bétail, assure la récolte, etc. Mais la gestion est assurée par le mari, qui est propriétaire de la terre. Quand l'homme décide d'aller vendre la récolte au marché, la femme doit assurer le transport, de gré ou de force.

La femme, principale productrice, ne contrôle donc pas et ne décide de rien quant à la répartition des ressources familiales. Et les choses s'aggravent encore en ce qui concerne la destination de ces ressources. La période des récoltes et d'abondance correspond à la période d'entretien des concubines pour les hommes et le début de la polygamie. C'est une période de calvaire pour les femmes.

En plus, les femmes acceptent d'être battues par leurs maris parce qu'elles ne peuvent pas retourner chez elles avec leur progéniture. On peut en fait dire que le non-héri-



tage de la fille burundaise est en soi une forme de violences faites aux femmes.

Le nombre de femmes et d'enfants de la rue ne cesse d'augmenter, et ce pour plusieurs raisons :

- Les femmes mariées qui divorcent n'ont pas le droit de retourner chez elles – même si on les accepte, elles ne seront pas avec leurs enfants.
- Un nombre élevé de femmes sinistrées et démunies (rapatriées, veuves, expulsées de la Tanzanie, etc.) se voient refuser le droit d'avoir une terre natale.
- Les femmes abandonnées et chassées par leurs maris, qui veulent épouser une autre femme.
- Les femmes réfugiées mariées aux natifs du pays hôte et qui sont chassées, avec ou sans leurs enfants.
- Les femmes qui sont nées dans les camps de réfugiés et qui ne connaissent pas leur région d'origine, alors que leurs parents sont morts dans les camps.
- Les veuves qui voient la terre de leurs maris récupérée par la belle famille.
- Les filles-mères chassées par la famille.
- Les jeunes filles violées et qui tombent enceintes.

Toutes ces femmes deviennent démunies et sont obligées d'errer dans la rue de la capitale et des autres villes des chefs lieu des provinces. Il n'existe pas de programme du gouvernement qui prévoit la prise en charge de toutes ces femmes qui se trouvent dans des conditions inadmissibles. Le pays se prive donc d'une grande partie de la population active, à cause des coutumes et la culture.

Quelques illustrations :

1. Le cas de Mme Marie H., qui habite dans un camp de rapatriés. Elle ne peut pas accéder à la propriété de son père, alors qu'elle est fille unique. Ses oncles lui ont refusé l'accès au patrimoine de sa famille.
2. Le cas d'une femme divorcée qui est revenue chez elle quand sa mère était encore vivante. Après la mort de sa mère, ses frères l'ont chassé de la maison et lui ont refusé l'accès à la terre. Elle a fait recours aux voisins, qui n'ont pas voulu ou pas pu régler le litige. La femme est devenue comme une folle et vit, démunie, sous un avocatier.
3. Le cas d'une femme veuve déplacée, qui vit dans un

camp de déplacés, et qui se trouve à côté de sa colline natale. Ses frères lui refusent le droit d'accéder à la terre natale car, disent-ils, on ne peut pas mélanger les clans et bouleverser le système patriarcal.

Il est absolument nécessaire d'améliorer la législation. Concernant la succession par exemple, une loi plus égalitaire devrait assurer à la femme l'accès et le contrôle de la terre, ressource indispensable pour les familles. La seule possibilité de changement est d'agir sur le système patriarcal qui prive la femme de son droit à la terre. Il est clair que le code coutumier est lacunaire en cette matière, d'où la nécessité de changement pour la promotion des droits de la femme.

3. Problématique d'accès à l'eau

Au Burundi, il existe des régions où il y a très peu de sources d'eau potable. Et même quand on veut capter l'eau, on ne trouve pas où on peut le faire. C'est le cas des régions du nord, de l'est et du nord-est du Burundi. Par contre, les plateaux centraux et les régions du Mimirwa ont assez de sources d'eau.

La femme est responsable de la fourniture d'eau potable à la famille. Mais il en manque cruellement et le pourcentage de la population y ayant accès reste encore très faible. L'accès des femmes à l'eau potable est une question cruciale, qui date de très longtemps mais qui n'a pas encore trouvé de solution. Pour avoir de l'eau, la femme burundaise doit parcourir de longues distances. Et souvent, l'eau puisée n'est même pas potable. La femme est parfois obligée de puiser l'eau des ruisseaux pour tous les besoins du ménage, y compris l'alimentation.

L'absence de puits d'eau à proximité des ménages présente de lourdes conséquences en ce qui concerne l'hygiène et donc le risque de transmission des maladies. Cette absence de puits affecte également l'avenir des jeunes filles qui sont souvent obligées d'abandonner leur scolarité pour aider leurs mamans dans les tâches ménagères, en allant par exemple puiser l'eau dans des sources éloignées.

Même la femme vivant en ville n'est pas épargnée par le problème de manque d'eau potable. Chaque jour, les femmes, jeunes autant que vieilles, vivant dans les quartiers périphériques de la capitale Bujumbura, doivent parcourir de longues distances à la recherche de l'eau potable. Certaines vont puiser dans les rivières traversant Bujumbura, comme la rivière Ntahangwa et la rivière Rusizi.

Certaines femmes ignorent encore l'importance de

l'eau potable. D'autres, vivant dans des milieux pauvres, n'ont pas les moyens financiers leur permettant d'accéder à l'eau potable. Au Burundi, le coût de l'eau est élevé, surtout pour une population ayant un niveau de vie très bas.

En plus, même s'il y a de l'eau, la femme burundaise n'a pas le pouvoir de prendre des décisions qui lui permettraient d'en assurer la planification au sein du ménage et surtout pour les travaux d'agriculture.

En conclusion, on peut dire qu'il est indispensable que les responsables administratifs assurent aux femmes l'accès à l'eau potable, aux sources d'énergie domestique, à la terre et aux moyens de production alimentaire.





© Dimitra

Alison Hodder

Groupe des Cultures Horticoles, Division de la Production Végétale et de la Protection des Plantes

FAO

Alison Hodder est experte en politique de développement de l'horticulture et en amélioration des technologies de l'horticulture dans les pays en développement et en transition, avec une référence toute particulière pour les secteurs des légumes, des fruits, de la viticulture et des champignons comestibles, couvrant à la fois les zones commerciales urbaines et périurbaines.

Elle a 25 ans d'expérience comme conseillère technique pour une quarantaine de pays en Afrique, Asie, Océanie, Caraïbes et en Amérique latine dans le contexte de la formulation de programmes de développement international, de supervision technique et d'évaluation de programmes et de projets d'horticulture.

Elle travaille pour la FAO depuis 1984 et est actuellement la fonctionnaire responsable du programme global d'horticulture de la FAO du Département de l'agriculture, coordonnant des fonctions de soutien au programme de terrain ainsi qu'aux programmes multidisciplinaires inter-agences qui ont trait à l'amélioration de la chaîne des fruits et des légumes.



HORTIVAR est une base de données de la FAO sur les performances des variétés horticoles en relation avec les conditions agro-écologiques, les pratiques culturales, l'occurrence des parasites et des maladies et les calendriers de production.

HORTIVAR facilite l'accessibilité et la diffusion de données sur les comportements des cultivars horticoles et facilite leur utilisation dans des zones iso-potentielles, dans diverses conditions agro-écologiques pour rapport aux systèmes de production, de la gestion des cultures, et des besoins du marché.

HORTIVAR permet aux utilisateurs d'identifier les meilleurs cultivars et les bonnes pratiques culturales par rapport aux conditions spécifiques de l'environnement.

HORTIVAR est :

- Un outil pour la recherche facile et rapide d'informations sur les variétés horticoles partout dans le monde.
- Une méthodologie standardisée pour l'enregistrement de données sur les cultures actuelles et futures.
- Une référence comme matériel didactique pour des activités de formation dans les établissements d'enseignement et de formation horticoles.
- Une interface de communication entre chercheurs, vulgarisateurs et producteurs.

HORTIVAR couvre six catégories de produits horticoles : fruits, espèces maraîchères, racines et tubercules, plantes ornementales, champignons, plantes condimentaires.

HORTIVAR a deux fonctions essentielles qui sont interdépendantes : la recherche et la saisie de données. L'utilisation de la base de données est gratuite. La recherche de données peut se faire selon divers paramètres tels que l'espèce, le cultivar,

le pays, un site, les références géographiques, la résistance aux parasites et aux maladies, la zone agro-climatique, le système de production. Chaque série de données est spécifique et unique par rapport au site et à la saison de culture. Les lieux sont identifiés par leurs coordonnées géographiques.

HORTIVAR est accessible sur :

INTERNET (www.fao.org/hortivar) - CD-ROM - FORMULAIRES

Bonjour HORTIVAR est un panneau de d'affichage de messages au sein du site Hortivar qui permet de partager/échanger des informations sur l'horticulture, ses avantages pour l'alimentation, la santé et le revenu. Chaque jour, un nouveau message y est affiché.

Il s'agit d'une fenêtre où les partenaires de Hortivar peuvent insérer des informations sous différents formats :

- Texte
- Texte avec images/photos
- Informations sur des nouvelles publications
- Informations sur des conférences/réunions à venir

Comment soumettre les messages :

- Allez sur www.fao.org/hortivar
- Cliquez sur **Bonjour HORTIVAR**
- Accédez en introduisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe
- Cliquez sur la touche *Soumission journalière des messages*, ensuite :
 1. Sélectionnez le format du message
 2. Remplissez les champs obligatoires en rouge
 3. Visualisez/Editez votre message
 4. Soumettez votre message
 5. Vous recevrez un e-mail de confirmation avec la date à laquelle votre message sera affiché dans la fenêtre **Bonjour HORTIVAR**.



Recherche de messages :

Vous pouvez également rechercher des messages affichés dans le passé selon divers paramètres et mots clé.

HORTIVAR : outil d'aide à la décision

- L'interface Web est réalisée sur mesure pour les techniciens agricoles / horticoles.
- Pour la diffusion au personnel non technique et aux producteurs, l'interface principal est le système des cartes PPI – qui constitue une base de donnée de Bonnes pratiques agricoles (BPAs) adaptées.
- Les ateliers de terrain centrés sur le producteur favorisent le développement de la compréhension, l'adaptation et l'illustration des BPAs pour garantir la sécurité et la qualité des produits horticoles.

Agriculture / horticulture urbaine et périurbaine

- Les tendances à une urbanisation rapide ainsi que la dure réalité de la pauvreté urbaine nécessitent un appro-

visionnement alimentaire et des systèmes de distribution améliorés pour faire face à des niveaux croissants d'insécurité alimentaire urbaine. Alors que dans de nombreuses situations, l'agriculture rurale continue à être la principale source d'alimentation de base pour les habitants des villes, l'agriculture / horticulture urbaine et périurbaine (AUP/HUP) est devenue un élément clé des stratégies de survie des secteurs les plus pauvres de la population, et apporte en même temps une contribution substantielle à la chaîne d'approvisionnement urbaine en produits frais.

- Dans cette réalité, un défi majeur consiste à mettre au point une politique, des stratégies et des mécanismes de support techniques adéquats pour la gestion durable des systèmes agricoles urbains et périurbains, en mettant les récoltes et la production de fourrage en parallèle avec les aspects de l'élevage et des circuits de distribution, et en tenant compte des critères d'efficacité d'utilisation de l'eau et de sécurité alimentaire.

— Les programmes de soutien doivent tenir compte de la large gamme de récoltes et d'activités qui peuvent contribuer à la sécurité alimentaire, à l'emploi, et aux moyens de subsistance des populations pauvres des zones urbaines et périurbaines. Une approche multidisciplinaire a été adoptée pour répondre au besoin de mise au point et de gestion efficaces des systèmes d'agriculture urbaine et périurbaine, et plusieurs départements et divisions de la FAO y participent en soutenant les activités de programme et projets. Nous nous engageons également, avec les autorités et les décideurs locaux, à soutenir le développement du conseil en matière de politiques, des stratégies et des directives techniques au sein d'une approche intégrée de la gestion durable de l'agriculture dans les zones urbaines et périurbaines.

✿ **Soutien au renforcement des capacités :**

Nous travaillons avec les décideurs des pays membres dans le but de renforcer la capacité nationale à mettre au point des politiques et des stratégies de développement liées à l'agriculture urbaine et périurbaine. C'est la Belgique qui a apporté un soutien capital et constant à la mise en place de ce programme, mais d'autres donateurs se sont récemment joints à elle pour le consolider et l'étayer encore.

✿ **Renforcement des interventions et des projets pilotes nationaux :**

Nous dialoguons activement avec la communauté de donateurs pour mobiliser des fonds et aider les pays membres à lancer ou à appuyer des initiatives nationales en matière d'AUP/HUP par le biais de la mise en place de projets à court et moyen termes. Récemment, des opportunités de « coopération décentralisée » offertes par certains pays du nord ont été saisies, permettant à un large flot de bénéfices d'affluer des programmes d'assistance de ville à ville.

✿ **Activités de partenariat et alliances :**

— Le caractère multidisciplinaire du travail se reflète dans les liens et partenariats de la FAO avec d'autres organisations actives dans le domaine de l'AUP/HUP.

— Dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme connexe – **l'Initiative mondiale des fruits et légumes pour la santé de la FAO/OMS** – les améliorations de la chaîne d'approvisionnement HUP et horticulture sont soutenues en tant que composantes clés. Le CRDI et le RUAF sont des organisations partenaires de longue date, et des partenariats étroits ont été noués avec le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - France), avec la Société Internationale de la Science Horticole (SISH) et avec l'Initiative Mondiale pour l'Horticulture (GlobalHort) et leurs programmes au niveau de l'horticulture urbaine et périurbaine.

✿ **Tirer les enseignements des expériences menées à bien :**

A travers la mise en oeuvre de ces projets, on a pu constater que la viabilité à long terme et la sauvegarde des activités agricoles urbaines et périurbaines sont basées sur une **approche intégrée en 3S** et un processus décentralisé d'implication des autorités municipales et des parties prenantes connexes :

- Sécurisation du contexte institutionnel par le biais de la reconnaissance formelle de l'agriculture urbaine et périurbaine et de son intégration dans le développement urbain et périurbain et la planification de la gestion des ressources ;
- Sécurisation des terres, de la qualité et de la quantité d'eau nécessaire à l'irrigation ;
- Sécurisation des marchés ainsi que de la qualité et de la sécurité des produits pour les consommateurs.

Grâce au soutien du gouvernement belge, nous travaillons actuellement à la mise au point d'une composante de programme conçue pour tirer les leçons des expériences et encourager le partage des connaissances engendrées par les interventions d'assistance technique dans le monde.



© Dimitra



Bernadette Kapend Mwambu

REFED-Katanga, Réseau Femme et Développement

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Bernadette Kapend Mwambu est gestionnaire de formation et de carrière. Elle a été l'initiatrice de divers projets de développement (dans les domaines de l'agriculture, de l'alphabétisation fonctionnelle, du développement communautaire, du microcrédit, etc.) avec le concours du Forum pour le Développement de la Femme (FDF). Elle est l'une des premières vulgarisatrices utilisant l'approche genre pour le développement durable et équitable à Lubumbashi et dans les milieux périphériques et ruraux du Katanga.

Depuis 2005, Bernadette est Présidente du REFED-Katanga, organisation partenaire du Projet Dimitra dans cette province. Bernadette est également membre du Comité Provincial d'Elaboration du Document Stratégique pour la Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) pour la thématique genre.

Les inégalités de genre en matière d'accès à la terre et leurs conséquences sur les populations rurales dans la province du Katanga

1. Introduction

L'histoire du Katanga, province minière de la République démocratique du Congo (RDC), a été marquée par les grandes entreprises qui constituaient le poumon de l'appareil productif du pays. Certains districts furent des greniers agricoles qui nourrissaient les industriels des grandes villes du Katanga et les deux Kasai.

Aujourd'hui, le Katanga n'a plus son image d'antan, comme le démontrent les résultats des récentes enquêtes menées dans le cadre du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) :

- les chefs de ménage salariés au Katanga ne représentent que 42% des travailleurs actifs, contre 85% en 1973. Parmi eux, 17% s'adonnent aux travaux de champs dans l'espace périurbain;
- 39,8% de la population est chroniquement sous-alimentée;
- la population katangaise a un faible accès aux services de base.

La problématique d'accès à la terre est l'une des causes principales de la pauvreté des populations locales au Katanga. La proportion des femmes pauvres est plus élevée que celle des hommes dans la province, et elle l'est davantage dans les milieux ruraux.

2. L'accès à la terre

La terre est un capital important pour les communautés rurales. Sans elle, on ne peut s'adonner aux activités agricoles, qui restent la principale source de revenus dans les milieux ruraux. Cependant, l'accès à la terre pour les populations rurales, qui représentent 72% des Katangais, est soumis à plusieurs contraintes. Ces contraintes sont en partie liées au dualisme de la loi foncière qui, d'une part, reconnaît les chefs de terre descendants des anciens occupants comme responsables de la gestion des terres rurales utilisées par les communautés locales et de l'autre, cette

même loi consacre le principe « la terre appartient à l'Etat et sa gestion est assurée par ce dernier ». En outre, les difficultés d'accès à la terre sont aussi, et surtout, liées à la supériorité du code minier sur la loi foncière, à l'inexistence d'un code et d'une politique agricoles, à l'ignorance des lois par la population rurale, particulièrement les femmes, à la non application des lois (foncière, forestière et minière) et, enfin, à la prédominance des us et coutumes dans la gestion des terres rurales.

Selon les dernières statistiques recueillies par le gouvernement provincial, 1312 titres miniers ont été octroyés par le ministère national pour la province du Katanga, dont :

- 1179 permis de recherche (89,8%)
- 2 permis exclusifs de recherche (0,15%)
- 79 permis d'exploitation (6%)
- 4 permis d'exploitation de petite mine (0,3%)
- 35 autorisations de recherche des produits des carrières (2,6%)
- 13 autorisations d'exploitation des carrières permanentes (0,9%)

(Source : Plan d'actions prioritaires 2008-2010).

Ces statistiques expliquent pourquoi les populations rurales du Katanga sont continuellement victimes du phénomène de délocalisation, ainsi que de la rareté des terres arables et de l'accroissement de la pauvreté.

Par exemple on peut citer la délocalisation du lycée Lubwisha, école pour filles renommée, situé au village Lwisha sur la route Likasi, à la suite d'un permis d'exploitation minière couvrant la zone concernée. Cette délocalisation a été l'objet de plusieurs actions de contestation de la part du gouvernement provincial, de la société civile et de l'Eglise catholique. Autre exemple : les nombreux villages délocalisés ou menacés de délocalisation à travers le Katanga.

Il est clair que la présence nombreuse des entreprises minières d'exploitation industrielle et artisanale n'a pas

d'incident positif sur la vie des populations rurales au Katanga tant que la législation n'est pas appliquée et révisée.

3. Les conséquences de la dégradation de la situation au Katanga sur la vie des populations rurales, les femmes en particulier

Parmi les nombreuses conséquences de la dégradation de la situation au Katanga, nous pouvons citer les suivantes :

- la délocalisation des communautés locales ;
- le manque de considération des concessions et activités à vocation agricole, en comparaison avec l'attention pour les concessions et activités minières ;
- l'insécurité pour les producteurs agricoles (conflits de terre) ;
- la rareté des terres arables ;
- la perte du patrimoine agricole et de l'habitat ;
- la perte des savoirs paysans ;
- la faible considération des activités à vocation agro-pastorales ;
- l'appauvrissement du sol ;
- les faibles étendues cultivées ;
- l'absence ou l'insuffisance de structures d'encadrement agricole et d'octroi de microcrédits ;
- la malnutrition ;
- l'isolement ;
- le manque d'information et de communication ;
- l'analphabétisme ;
- le divorce ;
- l'abandon du secteur agricole pour les activités minières par les jeunes hommes des milieux ruraux ;
- l'exode rural ;
- l'exploitation des paysans par les opérateurs économiques à travers le système de troc ;
- la grande vulnérabilité au VIH/SIDA, à la tuberculose et aux autres maladies ;
- le faible accès aux soins de santé (manque de ressources et éloignement des services) ;
- les tracasseries administratives et policières.

4. Conséquence des inégalités hommes-femmes

En plus des conséquences décrites ci-dessus, la femme rurale en subit d'autres qui sont liées aux inégalités hommes-femmes.

✿ Faible considération de la contribution de la femme rurale

Les femmes rurales, qui constituent la majorité des populations rurales au Katanga, représentent 75% de la main d'œuvre de la production agricole. Or leur contribution demeure peu considérée, et c'est ainsi qu'elles sont victimes de nombreuses spoliations de terres arables par les exploitants miniers et grands fermiers à qui le Code minier et les autorités politico-administratifs attribuent un rôle déterminant dans le développement de la province et la transformation de la société congolaise.

Les grands espaces arables du Katanga appartiennent à des propriétaires miniers, fermiers et claniques – les femmes rurales ne font clairement pas partie de ces catégories.

En outre, elles sont confrontées aux problèmes suivants :

- les difficultés d'accès et de contrôle des ressources (la terre, les intrants agricoles, le crédit, etc.) ;
- l'ignorance des lois et des droits ;
- la prédominance des us et coutumes ;
- l'absence d'une politique de genre tant au niveau national que provincial.

Elles vivent sous la dépendance du mari ou sous tutelle du père, frère, oncle, beau-frère, etc. et ne peuvent pas être propriétaires d'un bien de valeur, tel qu'un lopin de terre villageois, pour des activités agricoles. Elles sont écartées de toute succession de biens de valeur.

Il y a des proverbes qui enseignent cette culture, tel que « Uli Ha Mafuchi kechi kwanda ndjamba » (celle/celui qui est sur les épaules de quelqu'un ne peut pas ramasser l'éléphant – c'est-à-dire, la femme est sur les épaules de son mari, elle ne peut pas ramasser les biens).

✿ Non participation à la gestion et au contrôle de la production et des moyens de production

Les enquêtes réalisées à ce sujet ont démontré que les femmes rurales ne gèrent pas la production agricole et n'exercent aucun contrôle sur les revenus de leur production ni sur les moyens de production.



La femme est considérée comme une simple main d'œuvre agricole qui n'accède pas facilement au revenu de sa production et à son contrôle, comme l'enseigne ce proverbe tshokwe : « *Kandandji wemba upite wa chilombola* » – traduction littérale : le jeune initié chante et le revenu de son travail (chanson et danses) appartient à son maître (son initiateur, son tuteur). Ce proverbe apprend que la femme doit accepter d'être un agent de production (agent économique actif) mais que l'homme demeure maître des ressources produites par sa femme. Elle doit donc accepter de vivre dans un état d'exploitation par son « maître », qui va jouir et gérer le revenu de son travail. Ce même proverbe est enseigné par les Ndembo et Lwena-Luvale du Lualaba au Katanga.

✿ **Objet de discriminations**

La femme katangaise est jusqu'à ce jour victime de violences et de discriminations. Cette situation s'est aggravée en milieu rural, comme l'ont confirmé les enquêtes de base menées par le REFED-Katanga avec les ONG locales au Lualaba, en août 2000, dans le cadre de la vulgarisation de l'approche genre, en juin-juillet 2005 dans le cadre des activités pour le projet Dimitra, et encore en juillet-août 2008 dans le cadre des préparatifs de l'atelier Dimitra à Bruxelles en septembre 2008.

Ces enquêtes ont démontré que la situation des femmes dans les milieux ruraux du Katanga a pris un nouveau visage, créé par le départ massif des jeunes hommes vers les zones d'exploitation minière, abandonnant, sans soutien au village, leurs jeunes épouses (de 13 à 25 ans) avec de jeunes enfants. Ces jeunes femmes, surchargées par les travaux des champs et domestiques et la charge des enfants, vivent dans un état de précarité très avancée.

Malgré les efforts fournis en RDC, au Katanga en particulier, la promotion des droits des femmes et de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement est loin d'être appliquée – et encore moins dans les milieux ruraux, qui sont généralement isolées et peu visitées par les décideurs.

✿ **Grande vulnérabilité au VIH/SIDA**

Le VIH/SIDA prend progressivement un visage rural, à cause de :

- L'ignorance des populations rurales, particulièrement les femmes.
- L'exploitation minière artisanale, qui utilise tous les membres du ménage rural. Ceci s'explique parce que

l'agriculture ne paie plus et les agriculteurs, dont les femmes sont majoritaires, ne sont donc plus en sécurité et perdent régulièrement leurs terres. En conséquence, ils sont exposés à la pauvreté ou sont obligés d'aller travailler dans les carrières minières, où les femmes et jeunes filles sont exposées à toute forme de sollicitations sexuelles à haut risque.

- La présence de nombreux camionneurs, transporteurs des minerais en provenance de l'Afrique australe, où le taux de prévalence du VIH/SIDA est élevé.
- L'inégalité hommes-femmes dans la gestion de la sexualité – généralement, c'est l'homme qui a la décision en matière des relations sexuelles et la femme doit subir.
- Le non accès aux moyens de protection et le manque de possibilités d'utiliser les méthodes préventives sans autorisation du mari ou du partenaire masculin.

✿ **Accès à l'éducation**

Les enquêtes et campagnes menées au sujet de la scolarité de la jeune fille ont démontré que les parents en situation difficile préfèrent envoyer les garçons à l'école plutôt que les filles, surtout dans les milieux ruraux. Cette situation est différente d'un milieu à l'autre au Katanga, et de l'éloignement par rapport aux grandes villes.

5. **Les stratégies/recommandations proposées**

✿ **Pour la société civile :**

- Organisation de campagnes de sensibilisation et de consultations avec les communautés rurales, particulièrement les femmes ;
- Organisation de campagnes de sensibilisation et d'information sur les droits humains et sur le genre ;
- Création de radios communautaires dans les milieux ruraux ;
- Création de clubs d'écoute ;
- Vulgarisation des lois foncière, forestière et minière en langues locales ;
- Célébration de grands événements à l'honneur des communautés rurales (par exemple, la Journée mondiale de la femme rurale) ;
- Ouverture de centres d'alphabétisation dans les milieux ruraux ;
- Plaidoyer et lobbying en faveur des communautés locales.



✿ **Pour les exploitants miniers :**

- Respect des lois du pays.

✿ **Pour les pouvoirs publics :**

- Révision des lois foncière, forestière et minière ;
- Révision de tous les contrats miniers ;
- Mise en application de la législation nationale ;
- Elaboration du code et de la politique agricoles ;
- Elaboration d'un plan d'aménagement intégrant toutes les activités agricoles ;
- Appui aux activités agricoles des communautés rurales et des organisations de base ;

- Définition d'une politique nationale d'information et communication en milieu rural ;
- Définition des politiques et programmes de développement intégrant la problématique de la promotion des droits de la femme et de la dimension genre.

✿ **Pour les bailleurs de fonds :**

- Appui aux systèmes de communication en milieu rural et aux organisations paysannes des femmes ;
- Plaidoyer pour la prise en compte des intérêts des communautés locales lors de signature des contrats miniers.



Noah Lusaka

ALIN, Arid Lands Information Network
(Réseau d'information des terres arides)

KENYA



Noah Lusaka a été formé sur l'environnement et a une grande expérience sur les problèmes de développement régional au Kenya, Ethiopie, Tanzanie et Ouganda. Son expérience principale se concentre sur les projets participatifs, l'exécution, le suivi et l'évaluation, la documentation des activités des projets, la diffusion de technologies appropriées pour les communautés et la facilitation communautaire, ainsi que le renforcement des capacités pour permettre des échanges d'information plus faciles.

Dans le cadre d'ALIN, Noah travaille comme Chargé de Projet, responsable du renforcement des capacités et des partenariats. Ses responsabilités incluent le renforcement des capacités pour les membres d'ALIN et les communautés sur des sujets de développement variés, y inclus une formation des points focaux d'ALIN et l'établissement de Centres Communautaires de Connaissance (Community Knowledge Centres). Il les forme à l'utilisation des TIC appropriées, aux approches de mise en réseau, aux techniques d'écriture, etc. Noah soutient également l'équipe ALIN pour la collecte de fonds, et il est membre du comité de rédaction du journal BAOBAB ainsi que d'autres publications d'ALIN. Pour accroître les activités d'échange, il est impliqué dans la création de partenariats, la gestion de programmes de Volontaires Communautaires pour l'Information, la prise en compte du genre et le soutien aux activités de mise en réseau des membres de la région. ALIN-EA est le point focal Dimitra pour le Kenya.

Stratégies d'information et de communication pour lutter contre les inégalités de genre en matière d'accès à la terre en Afrique : le cas du Kenya



1. ALIN : Généralités et historique

ALIN est un réseau d'information destiné aux agents de développement communautaire souhaitant échanger leurs expériences sur le terrain. Les membres du réseau sont issus de la fonction publique, du secteur associatif, d'institutions diverses et d'organisations communautaires de base. Avec plus de 1.800 membres actifs, hommes et femmes, les activités du réseau sont régionales et s'étendent au Kenya, à l'Ouganda, à la Tanzanie et à l'Éthiopie. Le réseau a pour mission d'améliorer le vécu des communautés au travers de l'échange d'informations.

À l'aide d'outils TIC adéquats, le réseau épaulé les agents de développement communautaire en les encourageant à échanger idées, informations et expériences personnelles en matière de travail de développement. Des centres de connaissances communautaires ont été mis en place dans la région pour faciliter la production et le partage de savoirs locaux. Enfin, ALIN coordonne aussi les activités Dimitra au Kenya.

Le présent document fait apparaître clairement que, quoique responsables de 70% du travail agricole et de 80% de la production alimentaire, les femmes ne sont pas couvertes au titre du régime de sécurité sociale kényan, ni de son cadre législatif et stratégique. Le document révèle, par ailleurs, que la femme est souvent reléguée au statut de citoyenne de second rang en ce que ses droits sont subordonnés à ceux du mari, voire d'autres hommes au sein de la famille, ce qui a certes un impact négatif. En conclusion figurent quelques stratégies d'information et de communication destinées à dépasser les inégalités hommes-femmes, en particulier concernant l'accès à la terre et à d'autres ressources.

2. Introduction

Au Kenya, les relations entre hommes et femmes sont empreintes de pratiques discriminatoires et inéquitables

à l'égard des femmes. Ces pratiques se retrouvent dans le cadre législatif et les structures administratives du pays. La discrimination à l'égard des femmes est également bien ancrée dans les coutumes, les traditions et les usages de diverses communautés ethniques du pays.

S'agissant de son statut juridique, la femme est confrontée à deux aspects distincts. Il y a, d'une part, l'état de la législation actuelle et la manière dont la femme y est prise en compte. À cet égard, il s'agit pour les femmes d'entreprendre des actions de lobbying pour obtenir des changements, et pour le législateur et les responsables politiques de travailler sur la sensibilisation. Et, il y a, d'autre part, la question liée à la sensibilisation des femmes quant à leurs droits, et leur capacité de revendiquer ces droits. Ce dernier aspect relève davantage de l'information et de la communication, des connaissances en droit et de l'assistance juridique.

Au Kenya, l'un des aspects où la disparité entre hommes et femmes est la plus avérée concerne l'allocation et la gestion des ressources. En dépit du fait que les femmes constituent plus de 70% de la main-d'œuvre productive agricole du pays, les liens à la terre se fondent principalement sur les lois, les coutumes et les pratiques qui marginalisent et déresponsabilisent la femme quant à ses droits et capacités de posséder, gérer et aliéner la terre.

Cette situation a conduit les réformistes, tous azimuts, à recommander avec force que soit intégrée la parité hommes-femmes dans tout régime constitutionnel, législatif, institutionnel ou politique. Cette tendance a dominé, ces douze dernières années, les débats sur la réforme juridique et constitutionnelle.

Le projet de constitution comporte des dispositions hardies qui proscrivent toute discrimination sur base du genre dans l'ensemble des secteurs de la vie du pays. Par conséquent, toute loi ou toute prise de position politique promouvant une forme de discrimination à l'égard des femmes devra être amendée pour s'aligner sur la future consti-



tution. Même si l'entrée en vigueur de celle-ci n'est pas prévue dans un avenir proche, il est, dès à présent, impératif que les nouvelles lois et décisions politiques embrassent les principes d'égalité entre hommes et femmes. Voilà qui est bien en phase avec la vague de démocratisation qui déferle actuellement sur le continent africain.

3. Questions-clés liées au genre

✿ *A qui appartient la terre ?*

Malgré le fait que le droit foncier kényan soit, en grande partie, neutre sur le plan du genre, les femmes ne possèdent que 5% des terres. La femme n'a que peu de ressources économiques propres ; son pouvoir de décision au sein du foyer est faible et ne lui permet pas d'acquérir la terre indépendamment de son mari.

Il est des lois qui dénie à la femme la parité avec l'homme sur les plans de la possession des terres, de l'emprunt d'argent et de la conclusion de contrats. Or, la pleine participation de la femme, sur base de la parité dans tous les secteurs de la société, y compris l'égalité des droits, des chances et l'accès aux ressources et leur maîtrise, est la condition sine qua non d'un développement sociétal démocratique et juste.

L'évolution générale va dans le sens d'une privatisation croissante des terres communautaires et publiques (*Trust Land*) et les titres de propriété sont accordés à des hommes, à titre individuel. Cette tendance a un effet négatif sur les communautés pastorales. Jadis, les femmes allaient cueillir nourriture, fourrage, bois à brûler, matériaux de construction, herbes potagères et médicinales sur ces terres. La vente des *Trust Land* à des propriétaires particuliers a non seulement érodé les droits fonciers des femmes pastorales, mais aussi leurs sources de gagne-pain, pour elles et leur famille.

Pour la femme, le droit d'accès à la terre continue à être déterminé par son statut matrimonial, et par les règles d'héritage, le régime successoral et le droit régissant le divorce.

✿ *L'héritage*

Culture et coutumes continuent à faire pencher les règles d'héritage des terres vers l'homme. La femme est considérée comme une étrangère dans son foyer naturel, voire même au sein du clan marital. Un père cède la terre à ses fils, les droits d'héritage d'une femme sur la terre de son mari ne sont pas garantis, tandis qu'une veuve se voit sou-

vent dépossédée par sa belle-famille à la mort du mari et se retrouve donc sans foyer. Le processus d'adjudication et d'attribution des titres de propriété s'opère selon les règles d'héritage patrilinéaires existantes et, par conséquent, la femme se voit refuser toute part des terres familiales.

Ainsi, par exemple, la loi islamique reconnaît les droits de la femme à l'héritage, même si la part lui revenant est habituellement plus petite que celle attribuée à l'héritier mâle. Lorsque la femme épouse un homme d'un autre village, elle se voit souvent obligée d'abandonner sa terre à ses parents masculins et il lui sera probablement difficile d'exercer quelque droit sur son bien.

✿ *Dispositions régissant le mode de possession des terres*

La réforme actuelle du régime foncier tend à accentuer l'extinction de tous les modes coutumiers de possession des terres, et à les remplacer par un régime où ce sont les individus qui détiennent les titres de propriété. Les titres constitutifs de propriété sont attribués au chef de famille ou au représentant d'un groupe – habituellement un homme. Les processus d'adjudication et d'enregistrement ont ainsi abouti à ce que bon nombre de droits se chevauchant soient convertis en droits, exclusifs et absolus, concernant des terres familiales ou communautaires. Les aspects positifs de l'ordre normatif coutumier, assurant à la femme un droit d'accès à la terre et promouvant la sécurité foncière s'appliquant aux terres familiales ou communautaires, ne sont pas reconnus par la législation nationale statutaire.

✿ *Dispositions relatives aux Trust Land (terres communautaires et publiques)*

Si la loi sur les *Trust Land* dispose effectivement que les pouvoirs locaux et les conseils régionaux régissent les terres sous forme de trust au profit des citoyens, le commissaire en charge du territoire, représentant immédiat du président, a maintes fois attribué, à des particuliers, et de manière irrégulière, des terres tombant sous les *Trust Land*, méconnaissant totalement les intérêts des communautés auxquelles elles appartenaient. Les pouvoirs locaux et conseils régionaux, en charge de la garde des terres communautaires aux termes de la loi, ne protègent pas toujours l'intérêt collectif.

✿ *Dispositions successorales et propriété matrimoniale*

Bien que le droit successoral accorde à la femme mariée, et ses enfants, filles incluses, le droit d'hériter de biens et de titres, certains facteurs socioculturels les empêchent



dans les faits. La pression sociale aidant, la femme a souvent été obligée de renoncer à ses titres de propriété au profit de parents mâles, de se désister de ses droits d'héritage ou de vendre, à bon compte, la terre héritée.

Aucune législation ne régit la propriété appartenant au couple marié. Le plus souvent, la propriété matrimoniale, dont la terre, est enregistrée au nom du mari. Les problèmes surgissent en cas de décès, de divorce ou de séparation. Ce sont les fils, plus que la veuve, qui sont les héritiers légaux de la propriété et de la terre matrimoniale. La veuve dispose, quant à elle, des seuls droits d'usage dont elle sera déchue en cas de remariage. Lors d'un divorce ou d'une séparation, la femme s'en ira les mains vides.

✿ **Impact du VIH/SIDA sur les droits fonciers de la femme**

Ce sont les femmes et les filles qui sont les plus affectées par le fléau du VIH/SIDA. Les statistiques kényanes révèlent que ce sont les tranches les plus pauvres et les plus vulnérables de la société qui souffrent le plus de l'impact du VIH/SIDA : elles sont particulièrement démunies face à la charge de

soins, à la perte d'emploi et de revenu, et au coût des médicaments et des funérailles. Il s'agit, en majorité, de femmes et de filles vivant en milieu rural et dont les moyens de subsistance sont liés à la terre.

Le système juridique kényan est dual et reconnaît, tour à tour, et en fonction des circonstances, le droit coutumier et le droit officiel (*common law*). Ainsi par exemple, lorsqu'une femme se marie selon le droit coutumier, elle adhère au clan du mari et à son régime de propriété, y compris le système d'héritage de la terre patrilinéaire. L'accès d'une femme à la terre passe par un mâle, qu'il soit père, mari, frère, fils ou cousin. Cet état de choses est mis en évidence par le paiement, par le futur mari, d'une dot (prix de la fiancée) ; il accentue ainsi son emprise sur la femme et ses biens. Suite au décès d'un mari, partenaire ou parent, femmes et filles risquent la destitution de leurs biens. Ainsi sujettes à la pauvreté et à la dépendance économique, elles seront davantage exposées à l'exploitation sexuelle et à la violence.

Des exemples de femmes dépossédées de leurs terres par la belle-famille, à l'issue du décès de leur mari, sont rap-



portés dans le pays tout entier. Le phénomène est d'autant plus exacerbé que les droits de la femme à posséder et à hériter la terre, ne sont guère appliqués et que le bilan des décès dus au SIDA ne cesse d'augmenter, en zones rurales comme urbaines.

Face à cette situation, les femmes sont sans recours aucun. La peur de la violence, la flétrissure sociale liée aux revendications, et le fait d'être taxée de cupide ou de traîtresse à l'égard de sa propre culture, sont autant de raisons qui expliquent le silence de nombreuses femmes. Quant à celles qui tentent de se défendre, s'aventurer dans les méandres du régime juridique gouvernant l'administration territoriale kényane exige du temps, des connaissances et une bonne dose de patience, ainsi que l'argent nécessaire pour avoir accès à la justice. Cette situation déplorable est aggravée par le fait que femmes et filles méconnaissent leurs droits et ne reçoivent que peu de soutien dans la poursuite d'actions visant au rétablissement de ces mêmes droits.

Selon quelques traditions, l'héritage et certaines pratiques telles que l'obligation, pour la veuve, de se remarier à un parent du défunt et la 'purification' sexuelle, sont entrelacés. Puisque la femme adhère au clan de son mari lors du mariage, il est possible qu'elle soit obligée, pour préserver le lien avec le clan et ses prétentions à la terre, d'épouser un parent du mari décédé. Cette tradition témoignait autrefois d'une prise en charge, par l'homme, du bien-être de la femme et de ses enfants, mais il semble qu'aujourd'hui, il s'agisse davantage d'un moyen d'accaparer les biens du défunt.

Etant donné que pratiques et normes coutumières, ainsi que les comportements sociaux contemporains, pèsent lourd contre les droits successoraux de la femme, les femmes atteintes du SIDA, ou ayant perdu leur mari des suites de cette maladie, sont encore davantage marginalisées en matière d'héritage.

✿ Marchés fonciers

Aujourd'hui, la réforme agraire se fonde sur un marché foncier libéralisé reposant sur le principe de la vente de gré à gré. Lorsque le titre de propriété foncière est enregistré au nom d'un chef de famille mâle, celui-ci sera en principe en droit d'aliéner la terre à son gré, sans devoir consulter les autres membres de la famille. Pour la plupart des femmes pauvres, les conséquences sont fâcheuses lorsque leur mari cède la terre familiale; elles ont, par ailleurs, peu à dire quant à la manière dont l'argent de la vente sera utilisé.

4. Projet de stratégies d'information et de communication pour aborder les questions d'inégalités de genre en matière d'accès à la terre

Le point de départ comprendra l'harmonisation de diverses règles portant sur des questions foncières analogues. Il conviendra également d'abroger les lois et règlements qui sont en contradiction avec les principes fondamentaux de la politique nationale du territoire (*National Land Policy*), et de promulguer de nouvelles lois nécessaires à la mise en application de certains éléments non pris en compte par la législation actuelle, en particulier l'inclusion de la question genre.

Il est nécessaire de prévoir accompagnement et formation en matière de droits de propriété et d'héritage, et de régimes successoraux, à l'intention des programmes de cours de l'enseignement secondaire, des préliminaires au mariage et de la consultation conjugale et/ou des programmes de contrôle bénévole et d'orientation. Une série de lignes directrices relatives à la planification successorale, la rédaction d'un testament, la garde des enfants, et, pour autant que faire se peut, la manière de faire des économies en vue d'accompagner les futures personnes à charge, sera établie.

Il incombe au ministère en charge du territoire de mettre en place des mécanismes visant à mieux éviter la dépossession des femmes et filles; de faciliter la restauration des terres accaparées, la mise à disposition d'un nouveau foyer et de moyens de subsistance pour les femmes dépossédées;

et de former des techniciens juridiques pouvant fournir éducation et assistance au niveau communautaire.

Il est nécessaire d'aller de l'avant en matière de formation et de sensibilisation aux droits des femmes et leur accès à la propriété. Les médias, et la radio en particulier, seront particulièrement utiles à cet égard, ainsi que la formation de groupes de pression de pairs chargés du plaidoyer en faveur des femmes et de leurs droits.

Il serait également important d'utiliser des informations disponibles aux centres d'information et de savoir sur l'égalité hommes-femmes lors des forums de formation et de sensibilisation.

Enfin, il faut rechercher la mise en place d'entités appliquant des initiatives axées sur le genre, et promouvoir des partenariats entre celles-ci. Il convient ainsi, par exemple, d'adopter le projet GROOTS d'encadrement mobile au Kenya (*GROOTS Mobile Mentoring Project*) et rechercher à l'élargir, tant horizontalement (géographiquement) que verticalement (influencer et aboutir à des changements institutionnels et politiques). Le projet GROOTS prévoit la formation de groupements de femmes de vigilance chargés de surveiller et de rendre compte de toute violation des droits fonciers de femmes et d'orphelins. En cas de violation, les données pertinentes seront transmises par SMS aux dirigeants locaux et un processus d'encadrement par mentor sera lancé; l'information sera diffusée par téléphonie mobile.

Références :

- Documents du Kenya Land Alliance : (a) Politique nationale des terres au Kenya, 2004, (b) Les droits fonciers des femmes dans le projet de nouvelle constitution, 2006.
- Site internet de GROOTS – <http://www.groots.org>.
- Women's Resource Access Programme (WRAP) – *Voices from the field* – Coalition internationale pour l'accès à la terre, 2003.
- Vécus personnels.



Adamou Mahamane

Projet de promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations de producteurs

FAO-NIGER

Adamou Mahamane est journaliste de formation. Après avoir occupé de nombreux postes dans le domaine des médias, il a décidé d'orienter ses activités professionnelles vers la communication pour le développement. Il a travaillé en tant qu'expert en communication pour un projet de développement rural du PNUD à Mayahi ; ensuite pour le « Projet Intégré Keita » de la Coopération italienne, où il a implanté une radio communautaire. Il a également été Coordonnateur national du projet « Relance de la radio rurale au Niger », financé par la FAO et l'UNICEF.

Actuellement, il est Expert en Communication du Projet de promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations de producteurs (dit Projet Intrants), projet partenaire de Dimitra. Son travail consiste, à travers des activités d'information et de communication (production de films, émissions radiophoniques, fiches techniques de vulgarisation et autres), à fournir aux organisations paysannes des informations techniques (par exemple l'utilisation raisonnée et rationnelle des intrants), économique (par exemple la disponibilité des intrants, leur qualité, leur prix, etc.) et financière (par exemple la disponibilité de crédit, taux d'intérêt).

Projet Intrants « Promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations de producteurs »

1. Introduction

Au Niger, la majorité des populations pauvres vit dans les zones rurales et leurs moyens d'existence dépendent de leur accès à la terre et aux autres ressources naturelles. Mais comme dans beaucoup de pays dans le monde, les inégalités de genre liées à l'accès à la terre existent et leurs impacts sont nombreux, principalement chez les femmes.

En effet, au Niger et presque partout en Afrique de l'Ouest, des études ont démontré que le coût des inégalités de genre dans l'accès à la terre est élevé, tant pour les individus, notamment les femmes, que pour la société dans son ensemble. Selon la Banque mondiale « les inégalités entre les hommes et les femmes constituent un frein à la promotion des droits humains, à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement durable ». ¹ Or la réalisation des objectifs de développement durable implique que tous, hommes et femmes, participent effectivement et de façon égalitaire aux différentes étapes qui conduisent à la création et à la redistribution des richesses. Au Niger, la première étape commence d'abord par l'accès à la terre parce que, malgré le contexte de pluviométrie aléatoire qui caractérise le pays, l'agriculture constitue la principale activité des populations de ce pays, et la terre la principale source de revenu et de sécurité alimentaire pour la majorité des ménages ruraux.

Dans le cadre du présent atelier, notre contribution se penchera sur l'impact des inégalités de genre liées à l'accès à la terre et sur l'accès au crédit des femmes rurales nigériennes.

2. Contexte socio-culturel déterminant les rapports sociaux entre les hommes et les femmes au sein du ménage et dans la société

La société nigérienne est caractérisée par une riche diversité culturelle, matérialisée par des coexistences de plusieurs groupes ethniques (10) répartis sur l'ensemble du pays.

Dans la majorité des communautés, l'organisation sociale traditionnelle est de type patriarcal. Les groupes ethniques, « malgré la diversité de leurs croyances et pratiques, ont en commun de partager la même perception différenciée des rôles masculin et féminin ». ²

En effet, dans tous ces groupes, les relations entre hommes et femmes sont basées sur une inégalité entre l'homme, le chef de famille, et la femme, mère et épouse. De manière générale, dans la majorité des systèmes sociaux au Niger, la vie des ménages est régie par une culture de subordination des femmes et de domination de l'homme.

3. L'accès à la terre

Le mode dominant pour accéder directement à la terre est l'accès par acquisition ou par voie d'héritage, généralement réservé aux hommes. Mais l'accès indirect à la propriété de la terre est possible pour l'homme comme pour la femme, par voie de location ou d'emprunt (auprès du mari ou d'un membre de la famille). Mais, si dans le passé, les disponibilités en terres cultivables et le caractère essentiellement vivrier de l'activité agricole facilitaient cet accès, il n'en est plus de même aujourd'hui avec la « crise des systèmes agro-écologiques due à la poussée démographique et à la persistance de systèmes de production inadaptés qui remet en cause les modes actuels de gestion foncière ». ³

Il faut cependant noter qu'aussi bien dans le cadre du partage des terres d'héritage que dans celui d'emprunt ou de location, les terres attribuées aux femmes sont les terres les plus marginales et dont les superficies de petites dimensions et de mauvaise qualité ne permettent pas de mener des activités productives, avec de bons rendements. Et comme cet accès n'est pas sécurisé, les femmes évitent, même lorsqu'elles disposent de moyens, de réaliser des investissements tendant à la bonne conservation et à l'amélioration de la fertilité des sols, parce qu'elles savent que ces terres peuvent, à tout moment, faire l'objet d'expropriation par leurs vrais propriétaires.



© Dmîtra

Mais pourquoi l'accès des femmes à la terre est-il rendu difficile? Les difficultés liées à l'accès des femmes à la terre, par conséquent aux revenus qui en découlent, tiennent à la répartition traditionnelle des rôles sociaux, qui reflète la position des hommes et des femmes dans les familles et dans la communauté. En effet, dans notre société, le rôle principal attribué à la femme est celui de reproduction, ce qui comprend des activités non rémunérées parce que considérées comme « naturelle » : mettre au monde des enfants, assurer les tâches domestiques, prendre en charge les enfants, leur santé et leur éducation, etc.

Or, personne ne peut ignorer aujourd'hui l'importance de la participation de la femme à la production agricole et à la commercialisation des produits agricoles. Malheureusement, on constate que lorsqu'il s'agit de la gestion de l'unité familiale de production, et malgré la reconnaissance du rôle fondamental de gestion quotidienne des activités agricoles et familiales qu'elle joue, et sa contribution, dans des proportions significatives, à l'acquisition des biens dans la famille, la femme ne dispose pas d'une garantie des droits d'accès et de contrôle des ressources productives dont l'essentielle est constituée par la terre.

Ce non accès des femmes à la terre et aux ressources productives est non seulement néfaste pour le développement agricole, parce que l'on sait que les femmes s'adonnent plus que les hommes à des activités agricoles, mais entraîne aussi de facto la dépendance des femmes vis à vis des hommes, et influe sur leur accès aux ressources complémentaires telles le crédit.

Ceci constitue un obstacle majeur au développement, par les femmes, d'activités de production génératrices de revenus qui, couplées à un accès véritable à la terre, pourraient aider à compenser ou surmonter les inégalités économiques et sociales qui pénalisent les femmes.

4. L'accès au crédit

Au Niger, l'accès au financement du secteur agricole est également inégal en raison des critères d'éligibilité qui y sont liés et auxquels les femmes rurales ne peuvent répondre facilement. Les banques qui offrent déjà peu de crédits aux acteurs du monde rural en limitent l'accès aux femmes.

En effet, plusieurs barrières se dressent devant les femmes lorsqu'elles veulent obtenir un crédit. Parmi ces barrières, on note la nécessité pour elles de présenter des garanties (titres de propriétés foncières) ou des hypothèques matérielles alors même qu'elles n'en ont pas la capacité. En



plus, même lorsqu'il arrive que des crédits soient alloués aux femmes, ce sont des sommes modiques. Quelques rares femmes parviennent cependant au statut de commerçante, ce qui leur permet d'accéder à une certaine autonomie financière et à la propriété de moyens de production, notamment la terre.⁴

Dans la situation de crise alimentaire que connaît ces derniers temps le monde en général et les pays sahéliens en particulier, l'accès à la terre et au financement de la production agricole deviennent des besoins stratégiques indispensables pour permettre aux hommes et aux femmes d'augmenter leur production et leur revenu.

Aussi, sommes-nous convaincus que donner accès à la terre aux femmes peut favoriser l'augmentation de la production agricole, parce qu'il a été constaté que les femmes s'investissent beaucoup plus là où elles exercent des droits sur la terre. Nous estimons qu'il y a lieu de trouver les voies et moyens permettant de mettre en application les textes relatifs à l'égalité des droits des hommes et des femmes (dans les pays où ils existent), et élaborer des stratégies d'information, de communication et de plaidoyer en vue « de créer un environnement favorable à l'obtention par les femmes des droits spécifiques d'accès à la terre, et à l'amélioration de leur accès au financement qui leur donnera la possibilité d'entrer dans un processus d'autonomisation ».⁵

La création d'un tel environnement requiert cependant une série d'actions susceptibles de favoriser des changements au niveau des mentalités, attitudes et pratiques des populations propices à la résolution de ces iniquités. Dans cette optique, on peut noter l'existence depuis peu, au Niger, d'une société civile féminine de plus en plus entrepreneuriale tant en milieu rural qu'urbain.

En effet, les femmes, aussi bien urbaines que rurales, avec l'appui de l'Etat, des ONG, des associations et de la communauté internationale, se regroupent de plus en plus en associations, unions, fédérations, non seulement pour la recherche de leur indépendance économique et pour leur émancipation, mais aussi pour acquérir des droits. Ces structures commencent, par exemple, à revendiquer l'accès à la terre, aux infrastructures de base et aux équipements de production, ainsi que leur participation à la vie économique du pays.

Par ailleurs, grâce à des projets de lutte contre la dégradation des terres initiés par le gouvernement nigérien et certains projets et ONG, « les femmes se sont investies dans les techniques de récupération des terres qui ont permis la

récupération d'importantes surfaces de terre dont elles sont aujourd'hui propriétaires ».⁶

D'autres groupements, unions ou fédérations de femmes, parmi lesquels ceux appuyés par le projet Intrants, « Promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations de producteurs », projet partenaire de Dimitra et exécuté par la FAO, commencent à accéder à la terre et au crédit. En effet ces structures, notamment paysannes, parviennent à disposer des terres à titre communautaire prêtées par les détenteurs coutumiers qui sont généralement moins réticents à accorder des droits fonciers lorsque la terre est attribuée à un groupement. Pour venir en appui à ces structures, le projet Intrants a développé un mécanisme facilitant l'accès de leurs membres au crédit.

Conscients que les producteurs ruraux nigériens en général, et les femmes en particulier, vivent pour la plupart dans une situation de pauvreté, et face aux nombreuses difficultés auxquelles elles sont confrontées relativement à l'obtention de crédit pour financer soit la production agricole (besoins exprimés généralement par les hommes), soit des activités génératrices de revenus (embouche, maraîchage, transformation de produits agricoles, etc.), généralement réalisées par les femmes, le projet Intrants a trouvé un mécanisme qui lie le crédit à la commercialisation des produits agricoles. Il s'agit du warrantage.

✿ Le warrantage

Ce mécanisme de crédit warranté permet aux groupements de producteurs (d'hommes et/ou de femmes) qui l'utilisent :

- d'auto garantir le crédit ;
- de profiter de l'augmentation des prix des produits ;
- d'acquérir des intrants ou de mener des activités génératrices de revenus sans altérer le maigre budget du ménage ;
- de valoriser l'utilisation des intrants pour une meilleure productivité.

Le mécanisme se déroule comme suit : dès la récolte (en novembre pour les cultures pluviales), au moment où les marchés sont inondés et les prix des produits au plus bas, les Organisations de Producteurs (OP) mettent en garantie une partie de leur production dans un magasin sain et sûr au lieu d'aller la brader au marché. Le stock est d'abord contrôlé par le banquier de la place (généralement une institution de micro-finance) qui vérifie la qualité et la quantité de la

marchandise. Ce stock est ensuite sécurisé dans un magasin fermé par deux cadenas : un pour l'OP et l'autre pour la banque, de manière à ce qu'aucune des deux parties ne puissent retirer le stock sans la présence de l'autre. Le crédit accordé correspond à 80% de la valeur au plus bas du stock.

Quatre à six mois plus tard, le crédit peut être remboursé grâce aux bénéfices de l'activité génératrice de revenu. L'institution de micro-finance libère alors le stock mis en garantie qui a, entretemps, augmenté de valeur. Les producteurs(trices) gagnent donc sur les deux tableaux et l'expérience au Niger montre qu'en moyenne la valeur des stocks mis en garantie progresse de 30 à 40 % (variable selon les produits mais aussi d'une année à l'autre). Cette expérience nigérienne a fait tâche d'huile dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest où elle est appliquée par de nombreuses organisations paysannes tant masculines que féminines.

Au Niger, cette technique de crédit souple sur base du dépôt de produits agricoles en garantie a permis à plusieurs organisations de productrices de disposer de moyens financiers leur permettant de mener des activités génératrices de revenus, et même, pour certaines d'entre elles, d'acquérir des terres qu'elles exploitent au grand bonheur de leurs membres et de leurs communautés. Les unions des femmes de Torodi, Saboudey Carré, Kollo, etc., partenaires du projet Intrants, disposent aujourd'hui de leurs propres terres sur lesquelles elles mènent des activités de productions agricoles, notamment de la multiplication de semences qu'elles vendent ensuite à des institutions d'appui au développement agricole, dont la FAO.

Au niveau de l'exploitation de ces terres, le projet Intrants les accompagne à travers des services de vulgarisation agricole qu'il leur fournit sur les sites de « champs-écoles-paysans », cadre approprié d'apprentissage des producteurs sur les nouvelles technologies



5. Quelles stratégies d'information et de communication faudrait-il mettre en place pour favoriser l'accès des femmes à la terre et au crédit ?

Un accès garanti des femmes à la terre, lorsqu'il est accompagné d'un accès au crédit et de soutien technique, constitue la meilleure façon pour les familles pauvres de contribuer au développement national et d'en bénéficier.

Pour des pays sahéliens comme le Niger, chacun doit se convaincre que la sécurité alimentaire sera difficile à atteindre sans la participation de la femme et surtout la femme rurale, dont le rôle économique et social et le savoir faire traditionnel dans l'agriculture ne sont plus à démontrer.

L'une des meilleures façons de favoriser cette participation, c'est d'abord de garantir les droits de propriété des femmes sur la terre (là où ils n'existent pas) par l'adoption de réformes législatives, ou la mise en application des textes y relatifs (là où ils existent). Ensuite, élaborer une stratégie d'information et de communication qui pourrait être basée sur les axes suivants :

- Campagne de visibilité et de valorisation des interventions de la femme rurale dans sa communauté et au niveau national ;
- Campagne d'information, de sensibilisation et de plaidoyer des différents acteurs de la société (notamment les chefs coutumiers, les chefs religieux et les chefs de ménages masculins) en faveur de l'accès des femmes à la terre ;

- Diffusion (notamment au niveau des radios communautaires), avec l'appui des autorités coutumières et religieuses, des aspects des droits coutumiers et religieux favorables aux femmes ;
- Information des femmes elles-mêmes sur leurs droits et sur l'existence de facilités de crédit et les moyens d'y accéder ;
- Alphabétiser les femmes afin de faciliter leur accès à l'information et à la compréhension de l'information.

6. Recommandations

Aux autorités nigériennes de :

- Accélérer le processus d'adoption de la Politique Nationale de Genre (PNG).

A Dimitra de :

- Capitaliser et de diffuser les bonnes pratiques en matière d'information et de communication relatives à l'accès des femmes rurales au foncier et au crédit ;
- Améliorer les stratégies existantes et élaborer de nouvelles stratégies pour mobiliser et communiquer avec les leaders traditionnels et les décideurs politiques sur les sujets ayant trait à l'accès des femmes à la terre et aux crédits ;
- Renforcer, les capacités des femmes par l'alphabétisation.

1. Banque mondiale, 1999, 2001.

2. République du Niger, Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, Politique Nationale Genre, octobre 2007.

3. Accès des femmes à la terre et à la technologie en République de Guinée, Mme Diallo Ousmane Korke, Commission Economique pour l'Afrique (CEA).

4. République du Niger, Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, Politique Nationale Genre, octobre 2007.

5. Fédération internationale des producteurs agricoles, « donner du crédit aux femmes rurales ».

6. Mahalmoudou Hamadou, expert GRN/Foncier et pastoralisme, Secrétariat exécutif CILSS, Ouagadougou.



© Dimitra



Elise Muhimuzi

CONAFED, Comité National Femme et Développement

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Elise Muhimuzi assure la coordination et la gestion du CONAFED. Elle est animatrice sociale et travaille depuis 1993 sur la diffusion de l'information et la formation pour appuyer les femmes. En RDC, il est important que toutes les femmes au sein de la société civile soient mobilisées dans l'ensemble du pays pour mener un combat qui conduira vers un Etat de droit. Les femmes des 11 provinces de la RDC ont résolu de travailler en réseau pour échanger, s'informer, conscientiser et former d'autres femmes. Le CONAFED a été créé dans ce but en novembre 1997 et depuis Elise en est la Secrétaire Permanente. Le CONAFED s'occupe des questions qui concernent les relations entre les hommes et les femmes au sein de la société congolaise et l'approche genre reste son cheval de bataille. Le CONAFED est l'un des partenaires de Dimitra en RDC.

Accès des femmes à la terre en République démocratique du Congo



Dans beaucoup de pays d'Afrique, le problème d'inégalité d'accès à la terre se pose comme une des causes de la pauvreté de la femme. A travers cette communication, nous souhaitons présenter la situation telle qu'elle se présente en République démocratique du Congo (RDC).

A priori, il importe de souligner que la RDC comporte un vaste espace exploitable aussi bien pour l'agriculture que pour d'autres activités économiques. Toutefois, la population, estimée à 60 millions d'habitants, est inégalement répartie sur les 2,4 millions de km².

En effet, on a affaire à une faible densité de population dans les vastes régions forestières, en contraste avec une grande concentration humaine dans les centres urbains ou extra-coutumiers, ainsi que dans certaines régions de savane telles que l'Ituri et le Nord-Kivu, au nord-est de la RDC. C'est justement dans ce type de régions qu'on enregistre beaucoup de problèmes d'accès à la terre.

Souveraineté de l'Etat sur la terre

Dans tous les cas, la Constitution en vigueur dispose que l'Etat exerce sa souveraineté sur l'ensemble du sol et du sous-sol, une manière de dire que ces derniers appartiennent à l'Etat, qui en concède l'usage de manière pérenne ou temporaire aux personnes physiques et morales.

Le problème d'accès à la terre se pose différemment selon qu'on vit en ville ou en campagne, selon qu'il s'agit d'une femme mariée ou célibataire et, pour une femme mariée, selon le régime matrimonial.

En ville, on a besoin d'accéder à la terre en vue de construire des maisons d'habitation, de commerce ou d'industrie. Dans ce cas, n'importe quel citoyen, homme ou femme, peut solliciter auprès des services publics de l'Etat un contrat de bail sur un lopin de terre, et cela en fonction de l'épaisseur de sa bourse.

Dans la vie du couple, il arrive fréquemment que le contrat de bail ou le certificat d'enregistrement valant titre de propriété soit libellé au nom du père de famille, ce qui n'exclut pas le contraire. En tous cas, les deux parties en ont la même jouissance, surtout en cas de mariage harmonieux sous le régime de la communauté universelle des biens ou du régime de communauté de biens limités aux acquêts.

Pour la communauté universelle des biens, tous les

biens appartiennent aux deux conjoints, y compris ceux qu'ils avaient acquis avant le mariage. Pour les acquêts, le principe de la communauté de biens est limité à ceux acquis à compter de la date du mariage civil.

En milieu rural, l'Etat reconnaît aux habitants le droit de jouir de la terre en vertu de la coutume, c'est-à-dire en fonction de son occupation, génération après génération, par les descendants d'un ancêtre ou d'un parent commun.

Certes, dans un système essentiellement patrilinéaire, la femme va habiter dans le village du mari et exploiter, avec celui-ci, le lopin de terre qui lui revient de droit. Dans ce cas, et même dans les contrées surpeuplées, il est rare que le conflit oppose le mari à la femme, mais plutôt l'homme ou la famille restreinte aux voisins ou aux frères de l'homme.

Cependant, la difficulté s'avère réelle pour une femme célibataire ou divorcée, qui doit chercher à partager les lopins de terre avec ses frères, devant qui elle se présente en position de faiblesse, ou qui doit reprendre la vie à zéro après avoir quitté le toit conjugal.

Dans ce dernier cas, la loi offre l'opportunité de partage des biens entre les divorcés, mais certaines coutumes discriminatoires sont tellement ancrées dans les mœurs que beaucoup de femmes s'abstiennent d'engager la longue procédure judiciaire.

Méthodes archaïques d'exploitation de la terre

Le plus grand problème que rencontre la femme congolaise dans sa lutte contre la pauvreté concerne la méthode d'exploitation de la terre et le temps de travail sur cette terre.

En fait, la femme demeure pauvre parce qu'elle utilise toujours des méthodes archaïques de travail, à cause du manque de crédits, de mécanisation agricole, de semences améliorées ou de fertilisants. Cela rend son travail peu rémunérateur et la maintient dans un état de pauvreté endémique.

De plus, elle souffre d'une surcharge de travail par rapport à son mari, car elle doit à la fois s'acquitter des tâches diverses telles que le labour, le sarclage, la récolte, la vente, la cuisson, le soin des enfants, etc. En moyenne, elle a 14 heures de travail par jour, emploi du temps qui joue négativement sur sa santé et sur sa capacité à s'occuper de l'instruction de ses enfants, surtout les filles appelées à l'épauler en priorité.





© Dimitra



Grégoire Mutshail Mutomb

SENAHUP/PROJET HUP-FAO Lubumbashi

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Grégoire Mutshail, Ingénieur Agronome et spécialiste en agriculture urbaine, travaille depuis septembre 2000 en tant que Coordonnateur Provincial du Service National de l'Horticulture et Conseiller en Horticulture urbaine et périurbaine (SENAHUP) de la ville de Lubumbashi, pour un projet piloté par la FAO.

Avant cela, il a travaillé pendant 4 ans en tant que Coordonnateur Provincial et Chef d'Antenne du Programme National Riz (PNR) du Katanga, un projet piloté par l'UNOPS ; 2 ans en tant qu'Adjoint technique et Chef de Service de Vulgarisation, Formation et Recherche au Projet de Développement Agricole de l'Hinterland Minier du Katanga financé par l'IDA et le FIDA ; et 4 ans en tant que Chef de Section d'Entomologie au Centre de Recherche sur le Maïs (CRM) du Ministère de l'Agriculture et de la Recherche Scientifique.

Projet d'Appui au Développement de l'Horticulture Urbaine et Periurbaine (HUP) à Lubumbashi (RDC)



Ce document¹ présente l'impact du Projet d'Appui à l'Horticulture Urbaine et Périurbaine (projet HUP) de la ville de Lubumbashi, en comparant la situation avant (2002) et après (2008) l'installation du projet dans la ville. Une attention particulière a été donnée aux femmes, qui représentent 73,7% des bénéficiaires des activités du projet HUP.

Le projet HUP est exécuté par la FAO à travers le Service National d'Horticulture Urbaine et Péri urbaine (SE-NAHUP), spécialisé en la matière au niveau du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. L'horticulture urbaine et périurbaine est une composante essentielle de l'agriculture urbaine et périurbaine (AUP), car elle offre des réelles opportunités d'emplois, de revenus et d'approvisionnements journaliers de la population urbaine en produits frais de haute qualité nutritionnelle.

Le projet HUP a comme objectifs immédiats :

- la sécurisation de l'accès aux ressources (terre, eau de qualité) ;
- la sécurisation d'une production horticole durable de qualité ;
- la sécurisation du contexte institutionnel et l'appropriation de l'HUP par les acteurs de la filière ;
- la sécurisation des débouchés y compris la promotion de la consommation ;
- la sécurisation de la dissémination et de l'accès à l'information.

1. Scolarisation des enfants

Le nombre d'enfants scolarisés a augmenté de façon significative à cause de l'amélioration des revenus des parents, suite au bon prix des légumes sur le marché. Aussi, le nombre de filles scolarisées n'est pas du tout inférieur à celui de garçons, sauf pour les études supérieures. Avec l'intervention du projet HUP, la situation est encore en train de s'améliorer. L'émancipation des jeunes filles semble être un acquis dans les familles d'horticulteurs urbains, mais pour en connaître les détails, ce phénomène devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie.

2. Alimentation

Le nombre de repas par jour dans les ménages a augmenté pour toutes les catégories d'âge. En général, les enfants consommaient déjà plus de repas par jour que les adultes (1.8 repas contre 1.3 pour les adultes), et cette tendance continue avec l'appui du projet HUP (3.3 repas contre 2.4).

3. Achat d'aliments à haute valeur nutritive

L'achat mensuel d'une série d'aliments considérés comme des denrées non indispensables mais convoitées tels que haricots, poisson, viande, riz, pommes de terre, chenilles, champignons et gibiers, a nettement augmenté depuis l'appui du projet HUP. Les familles ont augmenté l'achat de quasiment tous ces aliments et, dans une certaine mesure, le poisson et le riz font maintenant partie intégrante du régime alimentaire lushois. L'augmentation, quasiment du simple au triple, d'achats de viande, chenilles et gibier, donne une idée des moyens supplémentaires dont les familles disposent pour l'achat de denrées alimentaires.

4. Possibilité de faire face aux dépenses

% de familles capables de faire face aux dépenses mensuelles	Avant	Après	Différence %
Soins médicaux	40	100	60%
Frais d'accouchement	60	100	40%
Frais d'inhumation	64	89	25%
Frais de mariage	58	83	25%
Achat de vêtements	80	100	20%
Achat de téléphone portable	11	88	77%

Hormis les dépenses de mariage, qui sont occasionnelles et sociales, car la famille élargie y contribue, le tableau indique chez les maraîchers une plus grande marge financière. La capacité de faire face aux frais pour les soins médicaux et aux frais d'accouchement démontre une gestion plus durable des moyens financiers dont ils disposent, et confirme le pouvoir de multiplication de revenus résultant des activités maraîchères à Lubumbashi.



© Projet HUP

5. Epargne

L'appui en formation à la gestion des caisses de proximité a clairement augmenté la volonté et la capacité des bénéficiaires pour épargner : le pourcentage de bénéficiaires capables de faire des épargnes est passé de 18% avant le projet HUP à 98% après. La fréquence de l'épargne a également augmenté de 0.4% à 1.3%.

6. Ouverture d'un compte en banque

Plusieurs bénéficiaires du projet HUP ont maintenant non seulement le pouvoir d'épargner dans leur propre micro caisse, mais ont aussi opté pour ouvrir un compte en banque dans une coopérative d'épargne ou dans une banque de proximité.

7. Disponibilités et utilisation de la terre

	Avant	Après	Différence %
% des bénéficiaires locataires	38	23	-39%
% des bénéficiaires propriétaires	36	58	61%
% des bénéficiaires assurés de l'utilisation	76	92	21%

Une certaine amélioration dans la situation des maraîchers par rapport à la terre qu'ils exploitent peut être notée. Les maraîchers cherchent la propriété de leur terrain et réussissent à l'acquérir. En ce qui concerne les bénéficiaires locataires, la tendance est à la baisse du fait de la possibilité de jouir de l'usufruit des terres communales et coutumières.

Statut foncier des femmes

Sur 41 périmètres maraîchers enregistrés, les femmes en exploitent 8 (20%), les hommes 12 (29%) et 21 sont d'exploitation mixte (51%). Grâce à la collaboration du projet HUP avec la Mairie de Lubumbashi, à travers le Comité Municipal de Concertation (CMC), la jouissance de la terre s'est nettement améliorée et se présente de la manière suivante :

- 11% des femmes jouissent des propriétés familiales ;
- 13% ont des contrats de location valides allant de 3 à 5 ans ;
- 23% jouissent des terres de l'Etat congolais ;
- 47% jouissent des terres coutumières dans la zone périurbaine de Lubumbashi ;
- 6% sont sans contrats.

8. Augmentation des superficies cultivées

Une augmentation des superficies cultivées (de 129 à 524ha) semble être la première décision prise par les maraîchers qui disposent d'un appui du projet HUP et sont en mesure d'avoir accès aux ressources et intrants nécessaires pour réaliser cela. L'augmentation est plus grande à Lubumbashi, où ce genre d'extension pose pour le moment moins de problèmes vu la plus grande disponibilité en terre. La superficie totale exploitée par les maraîchers appuyés par le projet est maintenant de 524 ha, dont 306, soit 58%, sont exploités par les femmes.

9. Disponibilité et utilisation de l'eau

L'accès à l'eau est indispensable pour la production dans le milieu urbain et péri urbain. Tandis que la disponibilité en eau est améliorée pour une grande partie des maraîchers, le temps consacré à l'irrigation a tendance à augmenter. Avec l'augmentation des superficies cultivées et donc à irriguer, l'irrigation devient par conséquent un outil important à améliorer.

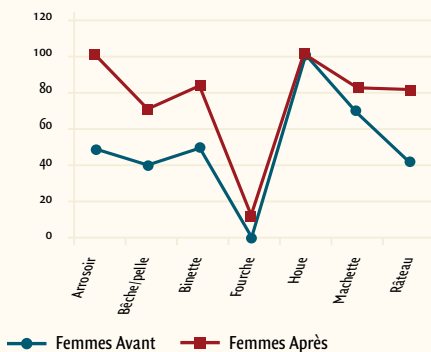
La technologie d'irrigation est une innovation en RDC. Grâce à l'appui du projet HUP, les maraîchers connaissent différentes sortes de systèmes d'irrigation et la tendance actuelle est qu'environ 29% de maraîchers achètent eux-mêmes des motopompes pour irriguer des superficies allant de 1 à 3 ha.

L'accès à l'eau ne pose pas de problèmes de discrimination hommes-femmes, du fait que l'eau n'est pas réellement une contrainte à Lubumbashi. Néanmoins, la façon de l'utiliser et sa qualité posent des problèmes. La majorité des femmes arrosent avec des bassinets, des arrosoirs et peu avec des pompes à pédales et moins encore avec une motopompe. Les hommes s'outillent mieux, parce que dans la répartition de travail dans les périmètres maraîchers, 80% des cultures irriguées sont faites par les hommes, à travers les systèmes d'irrigation par aspersion, à la raie, avec arrosoirs, avec pompes à pédales, à l'aide de bassinets ou de motos pompes.

Seules les grandes entreprises utilisent le système d'irrigation goutte à goutte, ainsi que quelques maraîchers qui font des sacrifices énormes pour obtenir ce système.

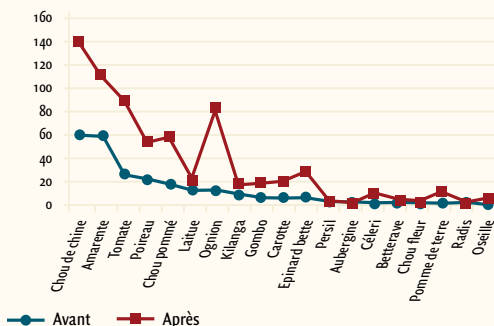
10. Disposition et utilisation d'outils

L'appui du projet HUP a permis à un plus grand nombre de maraîchers de se procurer du matériel de base tels que les houes, les arrosoirs et d'autres outils qui facilitent la mise en place et l'entretien des plates-bandes. Avant l'arrivée du projet, les femmes ne disposaient pas d'outils propres à elles. Elles travaillaient avec les outils de leurs maris ou de la famille. Actuellement, en moyenne 80% de femmes disposent de leurs propres outils grâce à l'appui du crédit mis en place par le projet :



11. Taux d'adoption des nouvelles cultures par les femmes

A Lubumbashi, l'adoption de nouvelles cultures est spectaculaire, avec en premier lieu les choux de chine et les choux pommés. La demande du marché en cultures telles que la laitue, l'oseille, l'oignon, la tomate et l'aubergine a augmenté avec le rétablissement des activités minières dans la province et l'accroissement de la population. La carotte, le gombo, l'épinard bette et le poireau sont également des cultures très prisées par les maraîchers, qui s'adonnent volontairement à ces cultures pour répondre à la demande accrue. La culture d'amarante se maintient dans son standard de production. Avant l'appui du projet HUP, les femmes ne cultivaient qu'environ 4 légumes feuilles. Avec l'appui en formation du projet, elles en cultivent actuellement plus de 15.

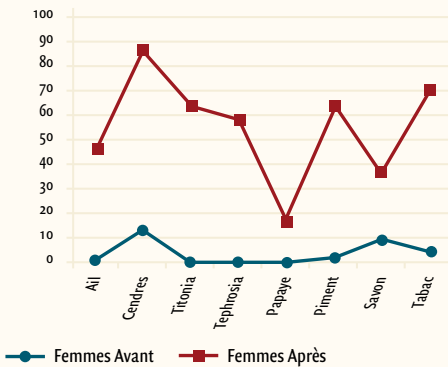


12. Utilisation de fertilisants et pesticides naturels et chimiques

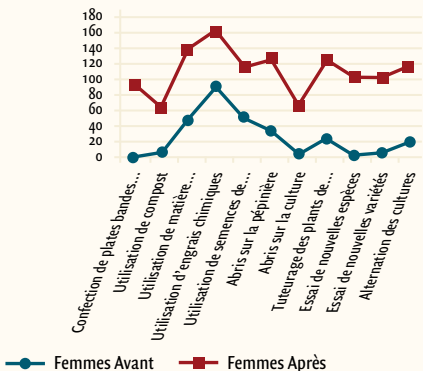
L'utilisation de fertilisants naturels par les maraîchers est en nette augmentation. Surtout l'utilisation de la fiente de poule (+56%), le fumier de porc (+20%) et l'utilisation du compost (+52%) a fortement augmenté. L'utilisation de bio-pesticides n'était pas tout à fait inconnue avant l'intervention du projet HUP, mais est également en nette augmentation. Par contre, l'utilisation de fertilisants et de pesticides chimiques, difficiles à trouver et plus chers, est en régression.

Les maraîchères sont réceptives aux techniques de Production et Protection Intégrée (PPI), et ont adopté une série de bonnes pratiques culturales promues par le projet HUP, tout en faisant moins recours à l'utilisation d'engrais chimiques ainsi que de pesticides. Le concept PPI se concrétise ainsi sur le terrain de façon visible et efficace.

Utilisation de bio-pesticides par les femmes :



Adoption de bonnes pratiques culturales promues par le projet HUP :



Plusieurs femmes jouent actuellement un rôle important dans la filière en tant qu'animatrices des écoles au champ, en vue de transmettre la formation sur les bonnes pratiques culturales aux autres femmes.

13. Organisation des associations

Dans la structuration des filières maraîchères, la femme occupe une place de choix :

- quelques femmes sont présidentes des associations maraîchères ;
- plusieurs femmes tiennent la présidence des comités de gestion des Micro Caisses de Proximité (MCP) dans les systèmes de microcrédit ;
- deux femmes sont vice-présidentes du Comité des Maraîchers de Lubumbashi (COMALU), plateforme des filières horticoles de Lubumbashi ;
- une femme est présidente du conseil d'administration de la Coopérative d'Approvisionnement et des Consommations (COOPACO) ;
- une femme est présidente du conseil d'administration de la Filière Horticole de micro-Finances (FHF).

Les filières de l'horticulture urbaine sont organisées par les maraîchers au sein de COMALU, une structure faitière qui regroupe plus de 8.308 maraîchers dont 74% sont des femmes et 26% des hommes. Le comité est composé de 12 membres, dont sept femmes.

a) Organisation des réunions & fréquence de participation

Avant l'appui du projet HUP, les notions de regroupement et d'organisation n'existaient pas et les associations maraîchères n'étaient même pas reconnues officiellement et ne détenaient pas de statuts notariés. Maintenant, tous les groupements détiennent les documents officiels tels que l'Acte de reconnaissance et le Certificat d'enregistrement.

L'importance d'organiser et de participer aux réunions est également motivée par l'appui du projet. Les membres se réunissent en moyenne quatre fois par mois, et la participation a augmenté de 58% (de 38 participants en moyenne à 96).

b) Capacité de réorganisation interne

Les associations ont été renforcées dans tous les domaines de l'organisation interne, qu'on parle de la capacité de répondre aux besoins des membres (résolution de conflits internes, services offerts tels que crédit & épargne, etc.), de la capacité d'offrir un encadrement valable sur le plan tech-

nique et socio-économique, ou de la manière de gérer les biens communautaires.

Résultats :

- organisation d'achats groupés au niveau des associations ;
- meilleure circulation des informations sur les prix de vente des légumes et sur les prix d'achat des semences ;
- structuration de la filière par l'organisation de la coopérative de vente de semences et d'outillages sur fonds propres et la création d'une faïtère d'épargne et d'octroi de crédits sur fonds propres ;
- amélioration du bien-être des maraîchers en général ;
- amélioration de l'accès à l'eau.

14. Impact sur les revenus

Le revenu net par are cultivé a fortement augmenté pour les espèces exotiques (carotte, pomme de terre, céleri, chou pommé,...), alors que le revenu net pour les cultures traditionnelles (le kilanga, par exemple) stagne.

Le revenu net dégagé par les producteurs par mois montre une différence significative du point de vue rémunérateur des espèces (dans les conditions techniques actuelles). Les espèces les plus rémunératrices : poivron, épinard bête, céleri, laitue et tomate. Les espèces de rapport moyen : poireau, chou de chine, gombo, potiron, concombre, courgette, chou pommé et amarante. Les espèces peu rémunératrices : courge, kilanga et oseille.

L'augmentation des revenus des maraîchers a donc été induite d'une part par l'augmentation des surfaces cultivées, mais également par le passage à des cultures plus rémunératrices. En première approche, le revenu net théorique d'un maraîcher moyen (5 ares) est estimé en moyenne à 120\$/mois.

15. Accès à la formation et à l'information

La formation des maraîchers se fait dans les écoles au champ, où les cultivateurs apprennent à faire leurs propres observations, à analyser et découvrir des solutions eux-mêmes, à prendre des décisions importantes et à agir en toute indépendance. L'école au champ est un cadre d'apprentissage et d'échanges d'informations où les producteurs apprennent par l'action et par l'expérience, tout en valorisant leur savoir et leur savoir faire.

Grâce aux outils de formation et d'information de l'école au champ, le projet HUP a amélioré non seulement

les techniques de production horticole, mais aussi l'apprentissage du français aux femmes – c'est donc aussi un cadre idéal d'alphabétisation horticole.

Pour aider les maraîchers à se perfectionner, un « café hortivar » avec deux ordinateurs a été mis à la disposition des producteurs trois jours par semaine, pour :

- introduire des données dans la base hortivar ;
- rechercher des variétés et cultivars pouvant s'adapter à leur écosystème de production ;
- obtenir les informations sur les nouvelles technologies horticoles.

16. L'impact du projet HUP sur les femmes

a) Accès à la technologie

Depuis son existence, le projet HUP accompagne les femmes maraîchères dans le processus de production par de formations multiples qui leur permettent d'accéder aux nouvelles techniques de production et d'abandonner les pratiques locales, souvent moins productives. En outre, par les aménagements hydro agricoles réalisés par le projet dans les différents périmètres, les femmes ont accès aux systèmes d'irrigation qui allègent la tâche difficile de l'arrosage avec les pompes à pédales.

b) Accès au crédit

L'accès des femmes au crédit leur permet de promouvoir l'auto-sécurité alimentaire, la diversification des activités et l'augmentation des revenus. Plus de 6.124 femmes ont reçu un appui du projet HUP, à travers les micro caisses de proximité autogérées au sein des associations, avec l'accompagnement de l'ONG SADRI pour assurer un suivi de gestion et de formation de qualité. L'appui a été évalué à une moyenne de 150 \$ USD par personne.

L'appui financier que les femmes reçoivent sert à acheter les intrants, l'outillage et les semences nécessaires pour la production maraîchère. Quand les femmes ont accès au crédit, elles développent leurs activités maraîchères, en se spécialisant dans :

* La production de légumes

Les femmes se distinguent par la production des spéculations dites traditionnelles telles que amarantes, morelles, patates douces, courges, choux de chine, tomates non hybrides, poivrons, oseille, concombres, aubergines, gombos, carottes et céleris, tandis que les hommes se penchent

sur les légumes plus exotiques. Les femmes produisent environ 12 légumes sur 39 cultivés à Lubumbashi (31%).

✿ *La commercialisation*

Aux alentours des champs, au marché de gros, au marché de détail, au marché ambulant («maman carotte» en opposé de «papa amarante»).

✿ *La diversification des revenus*

- plusieurs femmes associent l'élevage aux activités HUP ;
- une femme a créé une garderie d'enfants ;
- plusieurs femmes vendent autres choses que les produits agricoles «boutiques» ;
- plusieurs femmes ont créés des maisons de couture à travers leurs revenus de jardin ;
- d'autres ont commencé à transformer et conserver la tomate pour la vendre en contre saison.

✿ *Accès aux semences de qualité*

Sur la totalité des superficies qu'occupent les femmes dans les activités horticoles (306 ha), il n'y a que 38% des terres qui sont emblavées avec des semences performantes, soit 116 ha. Ceci est dû au fait que les femmes se sont spécialisées dans la production de légumes locaux et l'utilisation des semences auto produites des cultures telles que l'amarante, le gombo, la morelle, l'oseille, la patate douce feuille, la courge feuille, l'aubergine et quelques cultures exotiques

pour lesquelles elles rachètent les semences (tomate, chou de chine, chou pommé, céleri, épinard bette). Le choix des semences se fait par les femmes elles-mêmes et elles préfèrent produire des légumes traditionnels faciles à cultiver.

Sur leur 181 ha, les hommes utilisent à 83% de semences performantes pour produire des légumes exotiques. Ceci fait que les hommes améliorent leur rendement de production/superficie en comparaison avec les femmes, qui détiennent pourtant une superficie élevée.

D'amont en aval, le projet HUP a joué un rôle exceptionnel dans l'organisation de la filière, en appuyant aussi les revendeurs des semences et les fabricants d'outils aratoires qui n'étaient que 12 en 2000 et qui comptent 44 membres en 2008.

c) *Moyens de transport pour la commercialisation des légumes*

- Transport sur la tête : 94% des femmes, 6% des hommes ;
- Transport par vélo : 16% des femmes, 84% des hommes ;
- Transport par véhicule : 64% des femmes, 36% des hommes.

Le projet joue un rôle primordial actuellement dans le système de la commercialisation et les appuis sont recherchés en vue d'alléger la pénibilité des femmes dans le transport des légumes frais vers le centre de négoce. Le projet a construit sept pavillons dans les marchés situés à proximité des sites maraîchers.

1. Ce document a dû être réduit pour des raisons d'espace. Le document original, avec tous les tableaux, est disponible en français sur demande.





© Dimitra

Adeline Nsimire Balika

SAMWAKI, Sauti ya Mwanamke Kijijini

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Adeline Nsimire est coordinatrice de SAMWAKI, une organisation de femmes rurales fondée en 2002 à Mugogo, province du Sud-Kivu (RDC).

Sociologue de formation et enseignante de profession, Adeline découvre, tout au long de sa carrière, qu'il existe un grand écart dans la scolarisation des garçons et des filles en milieux ruraux du Sud-Kivu. Elle décide de conscientiser sa communauté en initiant des cadres de concertation et d'échange d'idées entre les femmes, appelés axes de communication, et des clubs d'écoute pour hommes et femmes pour débattre à la radio et en groupe sur le développement en mettant l'accent sur l'approche genre. En 2004, elle met en place le réseau des femmes rurales du Sud-Kivu, le REFERUSKI, regroupant huit collectifs d'organisations des femmes rurales des huit territoires ruraux que compte la province. Sa fonction de coordinatrice de SAMWAKI lui confère également la direction de la « Radio Bubusa FM », une radio communautaire pour femmes rurales implantée à Mugogo en janvier 2008 par SAMWAKI. SAMWAKI est le partenaire de Dimitra au Sud-Kivu.



Réflexion sur les inégalités de genre liées à l'accès à la terre et leurs conséquences sur les femmes rurales du Sud-Kivu

1. Introduction

Dans les lignes qui suivent, nous allons aborder la question concernant les inégalités de genre et plus spécialement celles liées à l'accès à la terre et leurs conséquences sur les femmes rurales au Sud-Kivu (RDC). Nous allons nous attarder sur le lien entre les violences sexuelles comme une des conséquences des inégalités de genre et l'accès de la femme rurale à la terre. Et pour clôturer notre réflexion, nous allons dégager quelques stratégies d'information et communication pour lutter contre ces inégalités de genre.

D'une manière générale, les femmes et les filles du Sud-Kivu n'ont pas accès à la terre et n'y aspirent pas. A notre connaissance, aucune action n'a été entreprise par les femmes de la province, pour revendiquer un droit lié à l'accès à la terre. Une seule fois, en 2005, des organisations de femmes rurales de Miti, en territoire de Kabare (environ 30 kilomètres de Bukavu) ont posé des revendications en rapport avec la protection des terres. Des femmes, soutenues par de nombreux hommes, ont organisé une marche pacifique pour contester une décision gouvernementale autorisant le lotissement de la concession qui abrite l'Institut National d'Etudes et de la Recherche Agronomique (INERA) de Mulungu. Les manifestants ont parcouru 30 kilomètres à pied, jusqu'à Bukavu, pour déposer un mémorandum auprès des autorités provinciales et foncières. Pour ces populations rurales, ériger à cet endroit des buildings au profit de riches citadins, signifie mettre en péril la vie de près de 500 familles qui vivent exclusivement des produits de la terre. Elles jugent inadmissible l'expropriation de concessions d'expérimentation appartenant à un centre de recherche de si grande renommée en Afrique Centrale, reconnue pour la qualité de ses services, sous le seul prétexte de désengorger la ville de Bukavu.

Nous pouvons affirmer qu'aucune femme n'est propriétaire terrienne. Les 64.829 km² de superficie de la province du Sud-Kivu sont répartis entre les riches commerçants, les

tenants du pouvoir politique et les chefs coutumiers – tous des hommes. Les femmes sont exclues à cause de certaines contraintes que nous présentons sommairement ci-après.

a) La coutume

Elle consacre le caractère sacré de la terre et son appartenance traditionnelle au seul roi : le Mwami. Celui-ci la distribue à ses sujets moyennant une redevance dite Kalinzi chez les Bashi, la plus grande tribu du Sud-Kivu. Le Kalinzi est généralement représenté par une vache laitière ou un taureau. Le bénéficiaire de la concession doit être un homme. A sa mort, son fils aîné hérite de toute cette étendue et devient automatiquement le nouveau répondant devant le roi. Les frères garçons y ont chacun un lotissement. Les filles n'ont pas droit à un lotissement, car elles sont sensées se marier et obtenir des champs dans leurs nouvelles familles. La cérémonie de dot est toujours accompagnée par des houes. Signe que la fille qui fonde un ménage doit avant tout savoir cultiver le champ. Elle y est surveillée par tout le monde pour se rassurer de ses capacités à manier la houe. Une femme déclarée paresseuse est vite répudiée sans aucune autre forme de procès.

Lorsqu'une jeune fille se marie, son époux lui confie une portion de terre de sa famille. Elle l'exploite et en tire la nourriture quotidienne. En cas de décès de son mari, elle peut continuer à exploiter son champ, si son beau-père en décide. Mais malheur à elle si elle n'a pas enfanté de garçon. Elle est chassée et elle et ses filles n'ont aucun droit sur les biens qui sont dévolus à un autre homme ou garçon de la famille. Soulignons que de telles pratiques, bien qu'archaïques et dépassées, sont encore d'usage dans certains villages de la province et du pays.

b) La loi foncière

L'évolution de la société a institué des lois écrites, mais en matière de terre, la coutume pèse encore de tout son poids

dans les villages. Sauf pour les terrains situés dans les centres d'exploitation minière, des centres de négoce ainsi que d'importantes agglomérations où sont présents les services publics en charge des foncières dans leurs attributions.

La loi foncière existe mais n'est malheureusement pas assez vulgarisée pour que les populations rurales, les femmes en particulier, en prennent connaissance et tirent meilleur profit de ses dispositions. Jadis, la terre appartenait au Mwami et aujourd'hui elle appartient à l'Etat. C'est là une nouveauté. L'Etat peut donc vendre et vend à des particuliers des étendues de terrain. Il arrive donc que l'Etat vende des terrains acquis selon la loi coutumière et occupés par des personnes qui croyaient en détenir la propriété. C'est le cas par exemple des plantations de thé et quinquina ainsi que des concessions minières.

c) *Le statut de la femme*

Dans les milieux ruraux, où la coutume domine, le statut social de la femme a de la peine à s'améliorer. La femme continue à subir des traitements discriminatoires consacrés par la tradition. La femme ne peut pas être propriétaire d'une vache, encore moins d'un champ, sujet tabou. C'est l'homme qui doit posséder la vache et la terre. La femme doit se soumettre à l'homme pour en bénéficier, même à titre locatif.

d) *Les médias*

Tout en saluant l'apparition récente de quelques stations de radio dans des zones rurales isolées, il faut déplorer le fait que ces médias ne tiennent pas en compte l'approche genre dans leurs émissions. Le genre n'est pas suffisamment abordé de manière à informer et sensibiliser les hommes,



les femmes et les jeunes sur la question. Il faut dire que l'un des grands obstacles qui empêche la femme d'accéder à la terre, c'est l'ignorance due à l'inaccessibilité de l'information sur des procédures administratives en matière d'accès à la terre et aux autres ressources, crédit, emploi ou pouvoir, etc.

2. Contexte général de la province du Sud-Kivu

a) Situation géographique

Le Sud-Kivu est l'une des 11 provinces de la RDC. Il est situé à l'est du pays et partage une frontière avec la Tanzanie et avec les provinces congolaises du Maniema et du Nord-Kivu. Sa population est estimée à 3 millions d'habitants repartis sur environ 65 mille km². C'est une région montagneuse subdivisée en 2 principales zones, la savane et la forêt. Il y pleut pendant 9 mois, le reste de l'année étant ensoleillé. La région dispose d'importantes ressources en hydrographie provenant des lacs Tanganyika et Kivu et d'importantes rivières qui constituent le fleuve Congo.

b) Situation économique

Le Sud-Kivu est une région agro-pastorale à très faible production, malgré la fertilité du sol. On y cultive principalement le manioc, le riz, le haricot, la patate douce, la pomme de terre, etc. La pêche artisanale est pratiquée dans les eaux des deux lacs, dont l'un est réputé comme le plus riche en espèces au monde. On pêche aussi dans les rivières. La production agricole a connu une baisse importante depuis les récentes guerres, tandis que l'exploitation des produits miniers par des multinationales et les populations locales connaît un essor remarquable.

Le délabrement des voies routières et l'insécurité qui persiste dans certaines localités de la province constituent un obstacle majeur à l'activité économique, notamment le petit commerce, dont les activités n'ont pas effectivement repris partout. Il en est de même de l'écoulement des produits agricoles des localités enclavées.

c) Situation sociale

- Famine accrue ;
- Chômage généralisé, surtout chez les jeunes ;
- Absence, irrégularité et insuffisance des salaires des fonctionnaires ;
- Exode rural accru vers les villes et les centres d'exploitation artisanale des produits miniers ;

- Misère innommable touchant les femmes en particulier ;
- Propagation des maladies endémiques dont le VIH/SIDA et autres IST ;
- Recrudescence des viols et violences sexuelles sur les femmes et les petites filles ;
- Déscolarisation massive des enfants et des jeunes, à cause du manque de moyens pour prendre en charge la prime des enseignants ;
- Manque d'accès aux soins de santé ;
- Analphabétisme accru chez les femmes et les jeunes filles ;
- Absence et/ou insuffisance des moyens d'information et de communication en milieu rural et accès limité à leurs services là où ils existent, en particulier pour les femmes et filles ;
- Prolifération des phénomènes de prostitution, esclavage sexuel, enfants nés du viol et enfants de la rue, mariage précoce, filles mères, etc.

d) Situation juridique et judiciaire

- Persistance de certaines pratiques coutumières discriminatoires à l'égard des femmes et des filles ;
- Masculinisation, par la coutume, du droit de propriété terrienne ;
- Ignorance, par les populations rurales et en particulier les femmes, des lois nationales à cause de l'analphabétisme, l'accès limité à l'information et à la communication ainsi que leur non vulgarisation, par les services publics concernés ;
- Non application de la loi concernant la parité hommes-femmes à différents niveaux ;
- Ignorance, par les populations rurales, de leurs droits (protection, association, expression, héritage, instruction, propriété, mariage,...), ainsi que des dispositions légales applicables dans chaque cas ;
- Administration judiciaire et pénitentiaire délabrée ;
- Impunité dans les cas de violences sexuelles faites aux femmes et aux filles, en dépit de l'existence de la nouvelle loi définissant et réprimant ce crime.

e) Au niveau de la prise de décision

La femme a longtemps été considérée par la coutume commune à toutes les ethnies et tribus du Sud-Kivu comme subordonnée à l'homme. Cette croyance est jusqu'à présent entretenue par certaines coutumes, même si on peut se féli-

citer d'un progrès notoire dans ce domaine. Il est cependant regrettable de constater que l'évolution des lois ne garantit en rien l'amélioration de la situation de la femme ainsi que son statut social. Dans nos sociétés en effet, la lenteur observée dans la mise en application par des instances judiciaires des lois dûment votées et promulguées, constitue un obstacle dans les relations hommes-femmes et accentue par conséquent la discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Dans nos villages, toutes les formes de discrimination liées au genre ont ceci en commun : l'exclusion de la femme de là où se décident son sort et celui du développement de son village, et sa soumission à exécuter les décisions arrêtées en son absence, même si celles-ci sont en sa défaveur et ne contribuent pas au développement. Par exemple, il est rare que des femmes participent à des réunions de discussion de dot de leurs propres filles. S'il y a un différend à régler entre voisins ou dans les familles, les personnes invitées par le chef de village pour statuer sur ce différend sont toutes des hommes. Et si une femme se sentant concernée directement tient à y participer, elle ne peut prendre la parole.

Après de longues années de dictature en RDC, l'image de la femme s'est détériorée avec un régime qui l'a réduite en objet de séduction et non en responsable au même titre que l'homme. La véritable place de la femme, en ce qui concerne sa participation aux organes de prise de décision, reste donc à conquérir, aussi bien au niveau des instances coutumières que sur le plan politique.

3. Conséquences des inégalités de genre en matière d'accès à la terre

L'inaccessibilité à la terre est la forme de marginalisation de la femme la plus visible dans les milieux ruraux du Sud-Kivu où la richesse et le pouvoir sont fondés sur la terre. Sans la terre, la femme rurale est sans richesse et sans pouvoir, donc dépourvue de tout. Cette situation contribue à la détérioration de son statut social et retarde son accès à d'autres ressources telles que l'information, la formation, le crédit, etc. La femme rurale du Sud-Kivu peut être considérée comme sans identité car, dit-on, *l'homme se distingue par son avoir avec, en premier lieu, la portion de terre qui lui appartient.*

Les conséquences de cette inégalité dans l'accès à la terre entre les hommes et les femmes affectent dangereusement l'épanouissement des femmes, ainsi que le développement de leurs filles et de leur communauté. On peut citer, entre autres :

- Pauvreté accrue chez les femmes ;
- Misère au sein des ménages et des familles ;
- Dépendance et subordination ;
- Insuffisance de la production agricole ;
- Mauvaise gestion de la production agricole par les hommes ;
- Expropriation de la terre des femmes après la mort du mari ;
- Exclusion à des rencontres importantes sur l'accès à la terre ;
- La vulnérabilité accrue de la femme (VIH/SIDA, violences domestiques, violences sexuelles, violation des droits humains, ...).

4. Vulnérabilité de la femme rurale du Sud-Kivu face aux violences sexuelles

Nous allons aborder cette question complexe en essayant d'expliquer les violences sexuelles avant, pendant et après les guerres qui ont secoué la RDC depuis 1996, et nous allons étudier le lien existant entre les violences sexuelles et l'accès à la terre au Sud-Kivu.

Le drame des violences sexuelles au Sud-Kivu défraie la chronique au niveau national et international - nous n'avons donc pas la prétention d'apporter une information nouvelle. Cependant, en tant que femme rurale, vivant dans la province même et parmi les victimes de ce crime, il est de notre devoir de saisir cette occasion pour exprimer toute notre consternation à propos de ce phénomène. La question qu'on doit se poser, c'est comment, quand et par qui ces crimes sont-ils commis ? Il nous faut, pour ce faire, nous situer dans le temps : avant, pendant et après la guerre.

a) Les violences sexuelles avant la guerre

Avant le déclenchement de la guerre de 1996 en RDC, les populations du Sud-Kivu ne connaissaient pas encore les violences sexuelles. Nous ne pouvons affirmer que ces crimes n'existaient pas, mais peut-être sous une autre appellation ou sans doute gérés et médiatisés autrement par les différents acteurs communautaires. Personne dans nos villages n'avait jamais entendu parler de ces crimes, ni dans les conversations, ni dans les ouvrages, pas même le soir autour du feu. Pour sa part, le législateur congolais n'avait pas défini cet acte, le viol et l'attentat à la pudeur étant les seules infractions prévues par la loi.

Toutefois, certaines analystes affirment que des actes isolés de violences sexuelles étaient commis dans les villa-



ges et au sein des familles, mais la nouvelle était vite étouffée dans un cercle restreint, en usant d'une expression répandue dans le milieu « *Kuberera endaha erunvi* ». Ce qui veut dire : « *Cassons les Calebasses hors de la vue de tous* » ou « *taire la nouvelle avant qu'elle puisse se répandre* ». Ceci pour éviter le scandale et sauvegarder l'honneur de la famille et de la communauté.

Dans un passé relativement lointain, il arrivait que des jeunes gens attendent une fille dans la soirée, la prennent de force et l'amènent dans la hutte de l'un d'eux pour en faire sa femme. Le lendemain, les familles du garçon et de la fille se rencontraient pour officialiser le mariage, après versement de la dot. Des femmes interdisaient aussi à leurs filles adolescentes de passer près des lieux consacrés au repos des bergers, prétextant que ceux-ci ont l'habitude de « *frapper* » les filles. Apparemment, les femmes connaissaient bien le comportement des bergers à l'égard des filles qu'ils ne se contentaient pas de frapper avec un bâton, mais déchiraient

leurs vêtements avant de les prendre de force. Ce que les nombreux témoignages n'ont pas rapporté explicitement. De la même façon, lorsqu'une fille tombe enceinte, il est d'usage dans nos villages que le garçon soit contraint de la prendre en mariage. Quel que soit l'âge des jeunes, les parents se rencontrent et règlent la question de la dot.

Une telle attitude s'explique par le souci des femmes de respecter la loi du silence, qui veut que l'on préserve l'honneur et la crédibilité de la communauté.

b) Les violences sexuelles pendant la guerre

L'expression « violences sexuelles » fait son apparition en 1996, d'abord discrètement, mais avec une certaine ampleur à partir de 1998. On en parle partout et les médias relayent ce qui devient très vite un fléau pour tout un peuple, pour toute une génération dont la dignité est profondément touchée. Des scènes indescritibles où une dizaine d'hommes

prennent de force, à tour de rôle, une femme, une vieille moribonde ou une petite fille. Plus grave encore, on rapporte des scènes de mutilation sexuelles, des couteaux et baïonnettes enfoncées dans le vagin des femmes, du sable, du sel de cuisine ou encore du pili-pili dans le vagin, des morceaux de bois taillés, des balles tirées dans l'organe génital. L'opération se termine parfois par l'assassinat de la victime et/ou de sa famille, ou par l'amputation d'une partie du corps de la victime (bien souvent le sein).

Qu'il y-a-t'il de plus inhumain que de contraindre un homme à avoir des relations sexuelles avec sa fille ou avec sa mère, une mère à coucher avec son propre fils ou encore de violer une femme ou un homme devant ses propres enfants et vice-versa? Les récits de violences sexuelles regorgent de scènes inimaginables, des hommes et des femmes qu'on force à manger la chair de leur bébé qui vient d'être éventré.

c) *Les violences sexuelles après la guerre*

Les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles se poursuivent au Sud-Kivu, autant que pendant la guerre. Longtemps attribué aux groupes armés, l'acte s'est gravement étendu à d'autres groupes sociaux, armés et non armés. C'est le cas par exemple des militaires des FARDC, les éléments de la Police nationale, les responsables d'églises, les creuseurs des minerais et d'autres civils.

Actuellement, les auteurs présumés de violences sexuelles choisissent pour cible privilégiée les petites filles de tranches d'âge inimaginables. L'analyse de la situation actuelle démontre que les criminels poursuivent un but précis : détruire l'organe procréateur de la femme. Il faut remonter loin dans l'histoire des guerres et de la ruine des peuples pour comprendre la barbarie qui sévit au Sud-Kivu. Ce sont les mêmes méthodes qui sont utilisées partout et les mêmes acteurs, avec les mêmes motivations et stratégies, pour nuire à la dignité de la femme et pour lui enlever son pouvoir reproducteur. Des pratiques similaires à celles subies par la femme pendant la guerre. Autrement dit, il y a une guerre dans la « paix ». Trois principaux facteurs expliquent, parmi tant d'autres, la recrudescence de ce crime :

L'impunité : Elle est la principale cause de la continuation des violences sexuelles. La population et les victimes attendent avec impatience la mise en application de la loi N° 06/019 du 20 juillet 2006 du code pénal congolais, relative aux violences sexuelles. Sans une application stricte de cette loi, dont le but est de « prévenir et réprimer sévèrement les

infractions se rapportant aux violences sexuelles et d'assurer une prise en charge systématique des victimes de ces infractions », on ne peut obtenir un quelconque changement. Bien au contraire, si, avant, on attribuait les crimes aux seuls groupes armés (nationaux et étrangers), aujourd'hui, ce sont les militaires congolais, les éléments de la police, les pasteurs d'églises, les creuseurs d'or et autres jeunes qui sont le plus fréquemment cités.

Les tradipraticiens : Dans les zones minières du Sud-Kivu, il n'est plus surprenant de voir un homme adulte pris en flagrant délit en train de commettre un viol sur une enfant, peu importe l'âge (2 ans, 4 ans,...). La plupart de ces bourreaux obéissent aveuglément aux prescriptions de leurs féticheurs qui leur promettent des forces surnaturelles pour découvrir des puits d'or ou d'autres minerais. Pour que les fétiches produisent un effet, ces hommes doivent coucher avec une fille qui n'a jamais connu d'homme.

Les fausses croyances sur le VIH/SIDA : Il est répandu dans le milieu qu'avoir des relations sexuelles avec une fille vierge peut guérir du VIH/SIDA. Comme il est de croyance que les adolescentes ne sont généralement plus vierges, les personnes atteintes du VIH/SIDA ont recours à de petites filles...

5. *Quels liens entre la possession de la terre par la femme et la vulnérabilité face aux violences sexuelles et au VIH/SIDA ?*

- La terre constitue l'unique ressource pour des populations rurales qui vivent essentiellement de l'agriculture. Dépourvue de cette ressource vitale, de nombreuses femmes et filles errent à la recherche de moyens pour leur survie. Elles obtiennent, comme refuge facile, les centres d'exploitation des produits miniers ou les centres de négoce. La prostitution dans laquelle elles sont entraînées les mets évidemment en contact avec le VIH/SIDA et les violences de toutes sortes, les violences sexuelles en particulier.
- De nombreuses femmes sont délaissées par leurs maris pour avoir subi des violences sexuelles. D'autres ont simplement fui leur village, de peur des stigmatisations mais aussi parce qu'elles n'ont pas de parcelle à elles, où retrouver la stabilité et vivre de leurs champs.
- La région est pleine d'enfants nés des violences sexuelles qui ne sont pas acceptés par la communauté. Leur salut peut dépendre de la possession, par leurs mères, de lopins de terre qu'elles leur concéderont, ceux-ci ne



pouvant bénéficier du champ de famille à laquelle leur appartenance n'est pas reconnue.

- Les orphelins du SIDA sont souvent dépossédés de leurs champs à la mort du père car ces champs sont considérés comme biens de famille. Un champ acquis par la mère reste un bien pour ses enfants et, par conséquent, une garantie pour la vie.
- Un champ comme richesse renforce le pouvoir de la femme et améliore son statut social. Les produits issus de son champ renforcent son autonomie et concourent à la réduction de sa vulnérabilité au VIH/SIDA et aux violences sexuelles.

6. Stratégies d'information et communication : le rôle des medias

- Renforcer les capacités des journalistes des radios communautaires sur la communication sensible au genre, par des programmes de formation modulaires sur des sujets variés.
- Apporter un appui en matériel et équipement aux radios communautaires rurales.
- Implanter des radios communautaires dans les localités enclavées non couvertes par les médias.
- Mettre en place des clubs d'écoute dans des villages enclavés, pour informer et sensibiliser la population sur les inégalités hommes-femmes et leur impact sur le développement.
- Créer un cadre permanent de rencontre et d'échange d'idées et d'informations entre les journalistes des radios communautaires, les membres des clubs d'écoute, la société civile et les instances judiciaires à la base.
- Créer des salles de spectacles en milieu rural.
- Produire des émissions et messages participatives sur le genre et l'accès à la terre, sur des chaînes de radios communautaires et d'autres médias (chansons, théâtre, affiches, boîte à image, marionnettes, vidéo,...).
- Inventorier, analyser et animer des débats radiodiffusés sur les coutumes et les lois discriminatoires limitant le pouvoir de la femme rurale, en particulier en matière d'accès à la terre et à la parité hommes-femmes, afin de les abroger ou de les réviser.
- Vulgariser, en langues locales, le code foncier et le code forestier.

- Informer et animer des débats en langues locales sur les textes légaux : les droits humains, le code de la famille, l'héritage, le mariage, l'accès à la terre, le genre, les violences sexuelles, la parité hommes-femmes, etc.
- Interviewer des personnes, institutions et ménages fortement engagés dans l'application du genre pour réduire les différentes formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Couvrir toutes les rencontres organisées par la communauté autour de l'agriculture et du développement, afin de tirer de meilleures leçons sur la pratique du genre.
- Diffuser un contenu local de lutte contre la pauvreté, en particulier la féminisation de la pauvreté.

7. Conclusion

Les inégalités hommes-femmes qui persistent au sein des communautés rurales du Sud-Kivu constituent un frein à l'épanouissement de la femme ainsi qu'au développement de cette partie de la RDC. L'inaccessibilité à la terre est l'expression d'une marginalisation à outrance de la femme. En corollaire, les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles dans cette région est la manifestation d'une guerre « sans arme à feu » que planificateurs et exécutants poursuivent sous de nouvelles stratégies, de nouvelles cibles et avec de nouveaux acteurs. Aider la communauté à éviter le drame en cours et ses conséquences dans l'avenir suppose la mise en place des stratégies d'information et de responsabilisation des membres de la communauté, afin d'obtenir une participation effective de tous et de toutes à des initiatives de lutte contre les inégalités hommes-femmes et les violences sexuelles. Le renforcement des capacités ainsi que du pouvoir des femmes peut conduire la communauté vers un accès équitable à la terre. Des médias appropriés et engagés au développement peuvent contribuer efficacement à produire un tel changement.

Merci à celles et ceux qui, directement ou indirectement, voudront bien enrichir cette réflexion par le fruit de leurs expériences et connaissances ainsi que par des moyens appropriés à même de donner et/ou remettre à la femme du Sud-Kivu sa dignité de femme et de maman, actrice d'un développement concerté et jouissant des mêmes droits que son partenaire de l'autre sexe : l'homme.



© Dimitra



Dorothy Okello

WOUGNET, *Women of Uganda Network*
(Réseau des femmes ougandaises)

UGANDA

Dorothy Okello est la coordinatrice de WOUGNET, dont la mission est de promouvoir et soutenir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les femmes et les organisations de femmes en Ouganda. Dorothy a entraîné des femmes, des petites entreprises et des communautés rurales dans la société de l'information grâce au genre et à une politique active de plaidoyer d'utilisation des TIC ainsi que par le biais de programmes d'exécution et de suivi-évaluation.

Dorothy est également membre du Conseil stratégique du Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies, Alliance mondiale pour les TIC et le Développement (UNDESA-GAID).

WOUGNET est le partenaire de Dimitra pour l'Afrique de l'est (Ethiopie, Kenya, Somalie, Tanzanie et Ouganda).

Stratégies d'information et de communication pour lutter contre les inégalités de genre en matière d'accès à la terre en Afrique – le cas ougandais

1. Introduction

Sur les 29 millions d'habitants que compte l'Ouganda, plus de 80% vivent en milieu rural et leur existence est, à différents niveaux, presque totalement tributaire de l'agriculture. Il est généralement admis que l'accès à une information précise et en temps opportun, peut non seulement augmenter la productivité agricole des populations rurales, mais aussi entraîner un meilleur développement économique et social. Le gouvernement ougandais reconnaît que l'information est effectivement la clé de toute une série de programmes tels que le plan d'action pour éradiquer la pauvreté, le plan de modernisation de l'agriculture (PMA), et celui visant la prospérité pour tous. Etant donné la place centrale de l'agriculture en Ouganda, il est important de comprendre et d'aborder les inégalités de genre sous l'angle du droit foncier, de l'accès à la terre et du droit d'usage de celle-ci.

L'Ouganda fait office de modèle en matière de genre, tant au niveau du gouvernement que des ONG. Dans sa communication intitulée « Questions de genre et de développement dans le contexte ougandais », Mary Ssonko¹ note que ce pays a démontré qu'il était possible de réduire, par certaines mesures, l'écart entre hommes et femmes. Mais elle souligne aussi qu'une analyse plus approfondie révèle toute la complexité de la situation, surtout lorsqu'il s'agit des communautés de base en milieu rural. D'un côté se situent les ONG qui plaident en faveur du changement et les groupes féminins qui s'efforcent d'aider les femmes à survivre au quotidien et à transformer leur vie. De l'autre côté se trouvent les croyances et pratiques culturelles profondément ancrées, les politiques économiques adoptées par le gouvernement et la perpétuelle rhétorique dont le seul impact sur les relations de genre dans le foyer semble être d'augmenter encore davantage la charge de travail de la femme.

Les observations de Mary Ssonko vont dans le sens des résultats d'une récente étude menée par WOUNGNET sur

des femmes rurales dans 15 paroisses du district d'Apac situé au nord de l'Ouganda. L'étude, datant d'avril 2008, révèle que les femmes rurales de ce district admettent, en plus des questions de violence au foyer, de santé et d'éducation, être préoccupées par les questions de gouvernance. Elles ont appelé à être informées, éclairées et sensibilisées aux questions de santé, de revenu, de genre, d'éducation et de bonne gouvernance. De nombreuses femmes ont vivement souhaité mieux connaître leurs droits et ont déclaré : « On nous dit que, nous femmes, nous avons des droits. Mais nous ne connaissons pas nos droits. Peut-on nous apprendre ces droits ? Nos maris devraient, eux aussi, être éduqués sur nos droits. » Pour la majorité des femmes, le gagne-pain passe par l'agriculture. Les femmes ont déclaré avoir besoin d'informations agronomiques et révélé leur méconnaissance des pratiques culturelles améliorées. Elles ont exprimé le besoin d'être formées à l'alphabetisation fonctionnelle pour adultes pour pouvoir lire et écrire. Elles ont dénoncé la lourde charge de travail qui est la leur ainsi que la violence au foyer. La plupart des femmes ont raconté qu'il leur était défendu d'assister aux rencontres féminines, et que, par conséquent, elles soudoyaient leur mari avec un peu d'argent pour qu'il s'en aille boire un verre le temps de ces rencontres.

Le réseau WOUNGNET souhaite, par conséquent, aborder différentes questions liées au statut de la femme en Ouganda, surtout à l'aide des technologies d'information et de communication (TIC) pour assurer la diffusion de l'information ainsi que pour mettre à la disposition des femmes, et de leurs préoccupations, un porte-voix.

2. L'expérience WOUNGNET : TIC et autonomisation des femmes

Lancée en mai 2000 par plusieurs organisations féminines ougandaises, l'ONG WOUNGNET vise à encourager les femmes à utiliser les TIC, à échanger des informations et à aborder les problèmes de manière collective. D'après les résul-

tats du rapport d'évaluation 2003 de WOUNNET – utilisant la Méthodologie d'évaluation du genre pour Internet et les TIC (GEM) de l'APC – les activités du réseau WOUNNET ont eu un impact positif sur la sensibilisation et la participation des femmes aux activités liées aux TIC ; elles ont aussi abouti à un meilleur échange d'information et de mise en réseau entre femmes et organisations féminines. Cependant, ce sont surtout les organisations disposant déjà d'un accès à Internet qui en ont profité, laissant à l'écart la plupart des femmes et des organisations féminines en milieu rural.

Des efforts ont bien été déployés, au travers d'ateliers de sensibilisation, de séminaires, de documents imprimés, etc., pour appuyer les groupes de femmes rurales dans l'exploration des possibilités d'application des TIC à leurs activités, mais sur une petite échelle seulement. Faute de capacités adéquates, les femmes n'ont pas pu explorer tout le potentiel des TIC. Voici quelques contraintes :

- Compétences et connaissances des TIC inadéquates pour pouvoir les utiliser et les appliquer au quotidien.
- Insuffisance de centres TIC permettant aux femmes d'appliquer les TIC à leurs activités.
- Manque de connectivité pour accéder à l'information diffusée en ligne par WOUNNET.
- Information en langue locale insuffisante pour satisfaire les besoins des divers membres.
- Méthodes de diffusion de l'information trop peu diversifiées pour répondre aux attentes des femmes rurales comme des femmes urbaines.
- Compétences techniques imparfaites pour prendre en compte des problèmes de panne d'ordinateur et de maintenance.

Suite à l'évaluation de 2003, l'objectif général de WOUNNET a été repensé et il prévoit dorénavant d'encourager le recours aux TIC par les femmes et leurs groupements, de renforcer les capacités dans l'utilisation et l'application des TIC, et d'élargir les activités afin d'atteindre les femmes en milieu rural. Actuellement, les activités de WOUNNET s'alignent sur le plan stratégique pour 2008-2010 dont le but global est de permettre aux femmes, et à leurs groupements, d'utiliser de manière stratégique et innovatrice les TIC pour un développement durable. Le programme porte sur trois grands domaines : Partage de l'information et mise en réseau ; accompagnement technique ; et, plaider en matière de genre et de politique appliqué aux TIC.

Dans le cadre du programme axé sur le partage de l'information et la mise en réseau, un projet intitulé « Pour un meilleur accès à l'information agricole, grâce aux TIC, dans le district d'Apac », dont l'acronyme anglais est EAAI, a été lancé en 2005 pour promouvoir et améliorer les systèmes d'information et de communication et faciliter ainsi l'accès à l'information agricole pour les agricultrices. Les résultats d'une recherche participative², conduite en 2003, ont démontré que le manque d'information est un facteur-clé restreignant l'accroissement de la productivité dans le district d'Apac. L'étude a révélé que les agricultrices des zones rurales manquaient d'information sur : l'amélioration de la qualité de leurs produits, les semences et les variétés améliorées, les sources d'approvisionnement en intrants/outils, les maladies et les ennemis des cultures, y compris les moyens de les combattre, la gestion des sols et leur conservation, et les techniques culturales améliorées. De ce fait, les agricultrices ont enregistré de faibles niveaux de production et, partant, de moindres recettes, avec comme conséquence un accroissement de la pauvreté.

Le projet EAAI est mené dans 12 paroisses/villages du district d'Apac³. Il a été lancé avec le concours financier du CTA, le Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE ; les principaux bénéficiaires du projet sont des groupements de base composés essentiellement d'agricultrices, mais les hommes et les jeunes n'en sont pas, pour autant, exclus. Situé dans la ville d'Apac, le centre d'information de Kubere (KIC) permet de faciliter l'accès aux ressources et à l'information, d'une part, et d'appuyer les projets et les contacts avec les agricultrices, d'autre part. Des contenus agricoles et locaux ont été élaborés et diffusés par le biais de supports diversifiés : radio, messages SMS, bandes audio, cassettes vidéo et CD-ROM. Les contenus sont disponibles en luo, langue locale, et ainsi diffusés aux agricultrices.

Pour assurer la diffusion d'informations pertinentes et en temps opportun aux agricultrices, le projet EAAI a mis en place une série de stratégies communes. WOUNNET fait équipe avec une radio communautaire d'Apac pour assurer la diffusion d'informations formulées, transcrites et formatées en émissions radiophoniques hebdomadaires. Créée en 1999, Radio Apac couvre le district du même nom et bénéficie d'un bon taux d'écoute communautaire. De plus, WOUNNET s'est engagé dans des partenariats avec des relais d'informations agricoles : Agency for Sustainable Development Initiatives (ASDI*) et Volunteer Efforts for Development



© Dimitra

Concerns (VEDCO) – deux ONG établies à Apac – et le service agronomique du district d'Apac. Un service de questions-réponses a également été mis en place, en collaboration avec l'organisation nationale pour la recherche en agriculture (NARO), qui coordonne le service de questions-réponses du CTA au niveau local, et avec le projet ARENET, le réseau pour la recherche et la vulgarisation agricole de la FAO/NARO qui s'efforce, par le biais d'Internet, de combler le fossé entre chercheurs, agents de vulgarisation et agriculteurs.

En tant que partenaire régional de Dimitra pour l'Afrique de l'Est, WOUGNET a répondu aux préoccupations des femmes rurales dans cinq pays : Éthiopie, Kenya, Somalie, Tanzanie, et l'Ouganda. Conformément au projet global visant à consolider et élargir son réseau en Afrique, à promouvoir l'échange d'information en appuyant les compétences d'information et de communication, et à actualiser

et diffuser l'information relative aux questions de genre et de développement rural, WOUGNET a conclu des partenariats nationaux Dimitra en Éthiopie, au Kenya et en Tanzanie, et a établi des relations potentielles avec la Somalie.

Toutefois, pour chacune de ces initiatives, il reste à WOUGNET à s'attaquer spécifiquement aux questions liées aux disparités de genre quant à l'accès à la terre et leur impact sur les populations rurales d'Afrique.

3. Stratégies d'information et de communication – la marche à suivre

En matière de TIC, il est communément reconnu que la question du genre constitue un obstacle majeur. Pour hommes et femmes, le genre détermine l'accès, l'utilisation et l'application des TIC. En Ouganda, les femmes connaissent et utilisent près de trois fois moins les TIC que les hommes.⁵



La politique nationale en matière de TIC poursuit 14 objectifs qui prévoient d'incorporer la question genre dans les programmes d'information et de communication et dans le développement des TIC. Les stratégies utilisées dans ce but s'articulent comme suit :

- Tenir compte, dans tout programme d'information et de communication, des besoins en information sur le genre et des intérêts spécifiques aux hommes comme aux femmes ;
- Elaborer des mécanismes pour un meilleur accès à l'information des femmes (en milieu rural surtout), afin de réduire la fracture d'information liée au genre ;
- Employer, dans tout programme d'information et de communication, un langage non discriminatoire, tant à l'égard des hommes que des femmes ;
- Veiller à une participation impartiale dans tous les aspects de développement des TIC.

D'après les résultats des recherches de WOUNET en avril 2008 (cf. plus haut), la radio est le medium le plus efficace pour atteindre les femmes rurales et il est recommandé de l'inclure dans toute stratégie d'information et de communication sur les inégalités liées au genre et leur impact sur les populations rurales d'Afrique.

D'autres recommandations concernent l'importance, pour les femmes rurales, de recevoir des informations pertinentes au meilleur moment de la journée, c'est-à-dire, après avoir accompli la plupart des tâches ménagères ; la mise en place de programmes d'alphabétisation fonctionnelle ; le renforcement des canaux de communication entre femmes rurales et leurs chefs ; et comment faciliter la coordination entre divers intervenants – acteurs de la société civile, diri-

geants des pouvoirs locaux et fonctionnaires – afin qu'ils puissent se rencontrer et s'accorder sur des stratégies communes visant à atteindre femmes et hommes de la base et à recueillir leurs avis.

En vue de consolider les stratégies d'information et de communication en cours, WOUNET recommande d'appliquer la communication participative pour le développement (CPD). Les principaux intervenants pourraient ainsi réfléchir, ensemble, à un problème communautaire commun, l'examiner selon leurs approches respectives, et parvenir à un objectif commun. Le processus participatif implique que les femmes réfléchissent à leurs objectifs de développement et définissent les besoins en information et en communication qui s'y rapportent. C'est là une bonne occasion pour les femmes rurales d'indiquer comment les TIC pourraient faciliter leur développement.

L'approche CPD s'insurge contre la situation où ce sont des personnes de l'extérieur qui définissent les besoins des femmes en information et la manière de leur transmettre cette information. Il est prouvé que l'approche participative facilite l'autonomisation des bénéficiaires, en plus de leur permettre d'adopter plus volontiers les technologies améliorées qui bénéficieront à leur développement. Cette approche donne aussi l'occasion aux bénéficiaires de participer activement au processus de communication, tout en utilisant les technologies de communication qu'ils ont identifiées. La stratégie prévoit également que les femmes bénéficiaires soient formées à l'emploi de différentes TIC, afin qu'elles puissent travailler, plus tard, dans leurs domaines de prédilection et leurs terrains d'action.

1. 'Working in Gender and Development in the Ugandan context' par Mary Ssonko Nabachwa, doctorante. Le document complet (en anglais) est accessible via le site : http://www.wougnnet.org/Documents/working_in_Gender_and_Development.doc
2. Participatory Research on Information and Communication Technologies for Poverty Reduction in Apac, Northern Uganda. Rapport de WOUNET présenté à l'Institute@WSIS, 10 décembre 2003, lors du Sommet mondial sur la société de l'Information (WSIS) à Genève, Suisse.
3. Les villages d'Atik, Abedi, Apac, Kungu, Awila, Apoi, Aumi, Agege, Angic, Adyeda, Bar Akalo et Adyang dans les comtés de Maruzi et de Kole.
4. ASDI, <http://www.wougnnet.org/Profiles/asdiug.html>.
5. Tsubira, F. F., Kaggwa I., et Ongora J. (2005), Uganda, paru sous A. Gillward (Ed.), *Towards an African e-Index: Household and Individual ICT Access and Usage across 10 African Countries*. South Africa : The Link Centre, 2005 (chapitre 11). Consulter : www.researchchictafrica.net/modules.php?op=modload&name=News&file=article&sid=504





Åke Olofsson

*Service de la gestion, de la commercialisation
et des finances agricoles*

FAO

Åke Olofsson vient d'un milieu d'agriculture à petite échelle et de foresterie dans le nord de la Suède. Après quelques années de travail dans le secteur bancaire, il a commencé à la FAO comme expert associé en 1987. Depuis 1991, il est chargé des finances rurales dans la Division des systèmes de soutien à l'agriculture de la FAO. Il travaille essentiellement dans les pays francophones d'Afrique et a beaucoup voyagé dans la région. Ces dernières années, il a également commencé à couvrir les pays d'Europe centrale et d'Asie. Parallèlement à son travail global sur la finance agricole et rurale, il est aussi le fonctionnaire technique chargé des problèmes d'assurance pour les cultures et l'agriculture. De plus, Åke est actuellement le gestionnaire du Centre d'Apprentissage de Finance Rurale (CAFR), un site Internet qui fournit des informations pour le renforcement des capacités dans le domaine de la finance rurale.

Services financiers et développement rural



L'argent nous concerne tous. Il facilite les échanges commerciaux et il convient bien à la constitution de réserves pour l'avenir. Partout dans le monde, des transactions commerciales sont conclues et les personnes qui y sont engagées ont un besoin croissant de gestion de l'argent. Quelquefois, ces personnes réalisent des bénéfices, d'autres fois elles n'ont pas assez d'argent et, à d'autres moments encore, elles peuvent avoir besoin de ressources importantes très rapidement. Pour gérer leur argent, elles feront éventuellement appel à une aide extérieure. C'est ce que l'on entend habituellement par avoir besoin d'un service financier. Les services financiers les plus répandus sont l'épargne et le dépôt, le prêt, le crédit et les facilités de virement. Ils peuvent être offerts par un large éventail d'acteurs, allant du prêteur sur gages villageois aux grandes banques multinationales. Rares sont les entrepreneurs – qu'ils soient agriculteurs, forgerons, coiffeurs ou négociants – qui peuvent se passer de services financiers.

Finance rurale

Il existe aujourd'hui, dans de nombreux pays, une multitude d'intervenants offrant des services financiers, y compris dans les zones rurales : banques publiques et privées, coopératives et mutuelles de crédit, associations villageoises d'épargne et de prêt, banques villageoises et autres types de groupes d'entraide, d'ONG et d'institutions de micro-finance. Même si ces structures offrent sur papier une vaste gamme de produits, la disponibilité, la qualité des services ainsi que les conditions d'accès peuvent varier considérablement d'une zone à l'autre et d'une organisation à l'autre.

En dépit de la bancarisation accrue en milieu rural, il peut néanmoins être difficile de trouver, dans le voisinage, une banque ou un autre organisme financier. Les institutions financières rechignent à opérer en zone rurale à grande échelle, et en particulier, à prêter aux petits exploitants et à d'autres entrepreneurs ruraux, à cause d'à priori

liés aux coûts et aux risques élevés inhérents mais aussi dûs aux difficultés des populations rurales à présenter des garanties réelles. Les femmes rurales étant en moyenne moins alphabétisées et éduquées que les hommes, et disposant de moins de titres officiels de propriété, rencontreront fréquemment des problèmes plus grands dans l'accès à des services financiers.

En tant que domaine de travail, la finance rurale s'efforce de redresser ce déséquilibre et de veiller à ce que les habitants des zones rurales aient un accès égal, non lié au genre, à des services financiers adaptés à leurs besoins.

Services financiers

Différents organismes offrent des services financiers réellement adaptés aux attentes de divers clients – dont beaucoup n'ont jamais eu accès à des services financiers auparavant – sont parmi les institutions essentielles du développement des zones rurales. N'oublions cependant pas que les services financiers, et les services de crédit et de prêt en particulier, ne peuvent être considérés comme étant, en premier lieu, des outils de réduction de la pauvreté. A eux seuls, les services financiers ne sont pas, en soi, capables d'amorcer le développement. Pour voir les conditions de vie des populations pauvres s'améliorer, elles doivent être en mesure de générer un revenu additionnel et de se constituer un capital. Les prêts n'ont pas un effet multiplicateur direct sur l'actif net des pauvres, mais ils peuvent accroître leurs fonds de roulement. L'accès aux services financiers, en particulier aux prêts, va donc permettre d'accéder aux moyens de production nécessaires pour accroître le niveau de production et la productivité agricole et, partant, les recettes et les actifs.

Les services de dépôt sont également très, sinon encore plus, précieux. Ils sont des vecteurs par lesquels, l'excédent de capitaux sera converti en épargne. Cette épargne a pour but de créer des réserves pour des futures dépenses et investissements et pour parer à de futurs aléas. Cependant, il

faut, avant tout, que l'épargnant soit persuadé que mettre en dépôt ses excédents est un moyen à la fois sûr et rémunérateur. Partout dans le monde, il y a de nombreux cas où l'argent déposé n'a pas fructifié et a même été mis en péril du fait de la mauvaise gestion de l'institution en cause voire, dans certains cas, d'une gestion franchement frauduleuse.

Générer un revenu

En plus de l'accès à un fonds de roulement, la création d'un revenu nécessite des opportunités, des compétences et un accès à des ressources. Dans la plupart des pays en développement, la majorité des ménages ruraux dépendent de l'agriculture pour leur gagne-pain. Par conséquent, pour eux, les opportunités consistent en premier lieu à augmenter ou diversifier leur production agricole et/ou à valoriser leurs produits en les transformant. En second lieu, ils peuvent développer des activités non agricoles.

Quelle que soit l'option retenue, l'existence d'un marché accessible permettant d'écouler les produits en question est une condition nécessaire. Comprendre le fonctionnement du marché, et ses mécanismes, est la condition sine qua non de toute activité rémunératrice. En agriculture, comprendre et être en mesure d'utiliser les informations sur le marché est essentiel. Cela permettra aux exploitants et aux commerçants de faire les bons choix en matière de cultures, de périodes de récolte, de marchés sur lesquels vendre, et d'opportunités de stocker les produits.

Les compétences d'un agriculteur englobent les bonnes pratiques agricoles et l'emploi de technologies améliorées et de bons outils et intrants, surtout semences et engrais de qualité. Les bonnes pratiques évoquent, par exemple, le recours à des variétés résistantes, le choix de la succession culturale correcte, la prévention des maladies et des ravageurs des cultures, pour autant que faire se peut par des moyens biologiques, la réduction de l'érosion due au vent et à l'eau par l'entretien des haies et fossés, l'épandage d'engrais au bon moment et en quantité adéquate, etc. L'application des bonnes pratiques culturales dépend, en grande partie, du savoir de l'agriculteur, et de son attitude à l'égard de telles pratiques, de son accès à des moyens et de sa capacité à payer pour ces moyens. L'aptitude du gouvernement à offrir des services de conseil de qualité est également importante dans ce contexte.

Par accès aux ressources, on entend habituellement l'accès aux ressources naturelles comme la terre et l'eau. Cela inclut aussi l'accès à la main-d'œuvre et aux ressources

financières nécessaires aux investissements, lesquels vont, à leur tour, accroître la productivité et la production. Les ressources financières peuvent être des ressources propres ou venir d'un emprunt. Pour de nombreux petits exploitants, et autres entrepreneurs ruraux, l'autofinancement n'est souvent pas suffisant pour acquérir les intrants dans les quantités requises et, avant tout, pour investir dans leurs activités.

Le risque et la gestion du risque

En dépit des nombreux efforts consentis dans le passé, la plupart des institutions financières ne sont pas parvenues à répondre aux besoins spécifiques des ménages ruraux. Il convient cependant de souligner que l'offre de ces services n'est pas nécessairement l'apanage des institutions financières. De fait, une grande partie des financements attribués à la filière agricole provient d'autres intervenants : les négociants, les transformateurs et les sociétés de commercialisation d'intrants notamment. L'entité offrant les services financiers doit néanmoins impérativement comprendre, et répondre, aux besoins des petits exploitants. Elle doit avoir une approche durable et axée sur la demande, et accorder une attention toute particulière aux divers risques spécifiques à l'agriculture et à l'octroi de prêts aux agriculteurs. Les principaux risques sont, entre autres, les risques systémiques, de marché et de crédit et la rentabilité médiocre des investissements. Ajoutons à cela la dispersion géographique des clients qui augmente le coût, tant dans l'accès aux services financiers que dans leur offre.

Les initiatives visant à adresser les risques spécifiques à l'agriculture et à l'octroi de prêts dans le contexte agricole seront menées simultanément à différents niveaux. Le risque propre à l'exploitation devrait pouvoir être réduit en recourant à l'irrigation, aux pratiques agricoles améliorées, à un revenu non agricole complémentaire et à de meilleures compétences en gestion financière. Les entreprises agro-alimentaires, qui dépendent de l'approvisionnement régulier en produits de bonne qualité, peuvent apporter des orientations techniques aux petits exploitants et, ainsi, concourir utilement à la réduction des risques propres à l'agriculteur. L'institution financière, quant à elle, réduira les risques en choisissant de diversifier son portefeuille et de servir des clients dans différentes régions. Les institutions financières peuvent également adapter leurs pratiques et simplifier leurs procédures ainsi qu'établir des partenariats avec, par exemple, des ONG spécialisées, en vue d'encourager le renforcement des capacités des petits agriculteurs. La



capacité limitée de gestion et de développement des affaires des petits exploitants, constitue une contrainte nécessitant des investissements et des engagements à long terme de la part des pouvoirs publics, des agences de développement et des autres intervenants.

L'impact

Plusieurs tentatives ont été faites pour mesurer l'impact de l'accès aux services de crédit, de prêt et aux autres services financiers, sur le revenu et les conditions de vie des populations rurales. Bien qu'il soit possible d'avancer, à raison, qu'il existe une forte corrélation positive, il est pratiquement impossible de quantifier l'impact puisque de très nombreux autres facteurs, comme l'accès à l'éducation, aux services de santé, à l'infrastructure, etc. interviennent et devraient aussi être pris en considération. La contribution directe des services financiers à augmenter les revenus dépend, en grande partie, de la manière dont prêts et crédits sont adaptés aux

activités économiques financées, à savoir dans quelle mesure les termes et conditions correspondent à la capacité de remboursement de l'emprunteur.

Des études ont démontré que par un meilleur accès aux services financiers, les femmes rurales notamment, deviendront économiquement plus autonomes. Elles pourront donc mieux comprendre et gérer le budget du ménage ; elles vont alors promouvoir leurs propres activités économiques, créer et protéger leurs actifs, se lancer sur des marchés, et chercher à se diversifier. En renforçant le rôle économique de la femme, et en valorisant davantage ses prises de décision, l'accès aux services financiers pourrait aussi accroître la part, due aux femmes, de la prospérité accrue du ménage. Une plus grande activité économique de la femme, conjuguée à une participation élargie aux prises de décision au sein du foyer, peut finalement aboutir à davantage d'autonomisation sociale et politique. Même des produits bancaires dépourvus d'inégalité de genre vont entraîner des change-



ments : en négociant avec le personnel masculin, les femmes gagneront en assurance ce qui aura des répercussions sur leurs relations avec des hommes dans d'autres cadres.

La marche à suivre

Le développement des zones rurales passera obligatoirement par la mise en place d'institutions financières rurales diversifiées sensibles au genre. Ces organismes seront aptes à s'adapter aux conditions locales, ils favoriseront une assise institutionnelle durable s'adressant à des clients modestes et dispersés, et ils encourageront une politique d'encadrement et un environnement réglementaire.

Par sensibilité au genre, on entend que les services financiers offerts tiennent compte de chaque client individuel et que, dans la mesure du possible, produits et services soient adaptés aux besoins de ce client ou d'un groupe de clients. En matière de services de prêt et de crédit, les modalités de demande, les exigences en termes d'éligibilité et de garanties, l'échéancier de remboursement et, pour autant que faire se peut, les taux d'intérêt, le volume et les termes des prêts et du crédit seront adaptés. Quant à l'épargne et les dépôts, les services offerts tiendront compte de l'épargne obligatoire (souvent utilisée comme condition pour l'octroi d'un prêt) par opposition à l'épargne volontaire; des versements minimums d'épargne; de la nécessité d'assortir de la souplesse à l'épargne et aux retraits de l'épargne et du besoin d'assurer de la confidentialité et du rendement attrayant de l'épargne.

Certains problèmes demeurent néanmoins. Ainsi par exemple, les taux d'intérêt appliqués aux zones rurales doivent parfois être plus élevés pour couvrir les coûts et les risques spécifiques. Il peut arriver que les décideurs soient tentés de rejeter les taux que dicte le marché; ils invoquent alors la grande pauvreté qui règne en milieu rural pour justifier les mesures de subventions et de maîtrise des taux d'intérêt qu'ils adoptent. De telles politiques peuvent cependant avoir des répercussions négatives sur la durabilité et la viabilité des institutions financières elles-mêmes. Ensuite, les taux de rendement sur investissements agraires sont souvent considérés comme faibles et très variables, et la durée des prêts, en milieu rural, doit en conséquence être plus longue pour s'aligner sur la saisonnalité de la production agricole et des revenus. Enfin, l'hétérogénéité propre à l'activité agricole et à l'économie rurale s'est accrue au fur et à mesure que naissaient de nouvelles opportunités, et que les ménages ruraux ont adopté des stratégies de survie



complexes. Voilà qui complique encore davantage, pour les institutions financières, l'évaluation de la solvabilité des différents clients potentiels et l'analyse de leur capacité à rembourser les prêts.

La concurrence accrue dans le secteur bancaire amène les établissements financiers à repenser aussi les possibilités commerciales du secteur agricole et rural. Pour réussir, les prestataires de services financiers ruraux devront cependant investir dans la mise en place de capacités internes leur permettant de répondre aux exigences de ce secteur. Outre l'attention qu'ils portent aux demandes des clients et à la conception de produits et services, les établissements financiers devront aussi maîtriser les coûts avec circonspection, élaborer de bons systèmes de gestion et d'information, prévoir un programme d'incitation du personnel, faire appel à des gestionnaires professionnels et, instaurer une bonne gouvernance. A tout cela s'ajoute également une plus grande transparence des opérations et une approche comptable plus systématique portant sur les coûts, les recettes, le recouvrement des crédits, les mesures d'efficacité et de productivité en vue de faciliter l'analyse comparative de performances et la mise en place de bonnes pratiques.

Le Centre d'apprentissage de finance rurale (CAFR)

« Le renforcement des capacités » suppose l'existence d'un objectif déclaré, un mécanisme permettant de mesurer les réalisations par rapport à cet objectif, et l'identification consécutive des points faibles, suivie de « l'action » (c'est à dire, le renforcement des capacités) à entreprendre pour dépasser ces limitations et se rapprocher de l'objectif.

Le renforcement des capacités est une composante es-

entielle de toute initiative de développement ainsi que du développement de la finance rurale. Le **Centre d'apprentissage de finance rurale (CAFR)** est un site Internet que gère la FAO (www.rural.finance.org). Il accueille une collection dynamique de ressources de qualité pouvant servir au renforcement des capacités dans le domaine de la finance rurale. Il s'adresse aux praticiens, responsables, formateurs et chercheurs travaillant dans ce domaine. Le but de ce site est de permettre aux visiteurs de trouver du matériel correspondant à ce qu'ils cherchent, de leur permettre d'améliorer leurs propres connaissances et de les répercuter ailleurs. Ce faisant, le CAFR recherche délibérément du matériel spécifique au genre.

Le CAFR a été créé sur base de l'hypothèse légitime que :

- i) les services financiers peuvent grandement contribuer au développement des moyens de subsistance des pauvres en milieu rural et,
- ii) que les services offerts actuellement ne sont pas adéquats, que
- iii) le renforcement des capacités, nécessaire sur différents plans, devrait, quant à lui, permettre d'améliorer l'offre de services financiers en milieu rural, que
- iv) un renforcement des capacités efficace passe par la mise en place de méthodes et de matériels appropriés, ainsi que par la motivation et le désir des individus, ou des organisations, à les utiliser et
- v) qu'un site Internet de ressources, abritant du matériel de formation et une bibliothèque de référence, composé de documents et de publications organisés par thèmes, offre au public cible un outil qui lui permet d'avoir accès à ces méthodes et à ce matériel.





© Dimitra

Lucia Palombi

Unité de la Gestion des Terres et des Régimes Fonciers

FAO

Lucia Palombi travaille comme consultante à l'Unité de Gestion des Terres et des Régimes Fonciers (NRLA) de la FAO. Depuis 1997 elle a travaillé avec des groupements de femmes au Tchad, en Equateur et au Niger. Au Tchad, elle a fait une recherche de terrain dans la zone de Djouman (Mayo Kebbi), sur le rôle des femmes dans les organisations villageoises de développement. Dans ce contexte elle a étudié le rôle des femmes dans le processus de changement socio-économique et le rapport des différentes ethnies de la zone avec la pratique associative, laquelle a donné vie à des nouveaux mécanismes de solidarité. Au Niger, dans la région de Tahoua, elle a été la coordinatrice d'un projet de la Coopération italienne qui concernait des dizaines de groupements de femmes. Le projet était particulièrement révélateur du rôle des femmes dans la lutte contre la désertification et montrait l'importance de l'accès des femmes aux ressources naturelles.

Maintenant elle participe au projet de la FAO pour appuyer l'initiative du Consortium africain pour élaborer un Plan et des Directives pour la Politique foncière en Afrique. Elle collabore aussi au travail de NRLA sur le renforcement des capacités légales des pauvres pour sécuriser les droits fonciers.

Stratégies d'information et de communication pour lutter contre les inégalités de genre en matière d'accès à la terre en Afrique – Expériences et approches de l'Unité de la Gestion des Terres et des Régimes Fonciers de la FAO

L'accès des femmes à la terre est une condition essentielle pour répondre aux besoins productifs, sociaux, culturels et religieux des femmes dans les zones rurales d'Afrique. Pourtant c'est une question très complexe, qui change selon les contextes nationaux, les groupes sociaux et les systèmes juridiques. L'Unité de la Gestion des Terres et des Régimes Fonciers (NRLA) de la FAO reconnaît l'extrême importance de la parité hommes-femmes en matière d'accès à la terre. A ce propos, cet article présente quelques activités menées par NRLA pour améliorer l'accès des femmes à la terre, avec quelques idées pour mettre en œuvre des approches liées à des nouvelles stratégies d'information et de communication.

Du point de vue de la production, l'accès à la terre est vital pour l'agriculture et l'élevage ainsi que pour la collecte de bois, de fruits, de plantes médicinales et d'autres produits de première nécessité. L'accès à la terre est une source de sécurité sociale qui peut contribuer à réduire sensiblement la pauvreté des femmes. Le fait d'avoir accès à la terre dans de bonnes conditions motive les femmes à investir et leur permet d'accroître leur productivité et de garantir une meilleure alimentation pour leurs familles.

Dans la plupart des pays africains, le statut juridique des femmes en termes d'accès aux ressources naturelles est régi par une situation de pluralisme juridique dans laquelle le droit officiel, le droit local et, souvent, le droit religieux sont applicables en même temps. Différents systèmes juridiques peuvent définir les droits aux ressources naturelles de manière très différente et la corrélation entre ces systèmes dépend du contexte dans lequel ils se produisent.

Presque partout en Afrique, les droits des femmes sont plus fragiles que les droits des hommes. Dans certains pays, les femmes ne peuvent pas juridiquement posséder

des terres. Dans la plupart des pays africains, bien que la loi protège les droits fonciers des femmes, la tradition impose que les revendications territoriales des femmes reposent sur leurs relations avec les hommes de la famille. A cela, il faut ajouter qu'en cas de divorce, de séparation ou de veuvage, les femmes peuvent perdre leurs terres et devenir sans-abri et démunies. A cause de leur manque d'indépendance économique et des ressources nécessaires pour poursuivre en justice, les femmes peuvent ne pas être en mesure de contester les violations de leurs droits fonciers au sein de la famille ou au sein des institutions locales.

Dans de nombreux contextes, selon la tradition, les femmes sont perçues comme un élément « transitoire » de la famille. Tous les biens acquis par les époux, à l'exception des biens personnels, appartiennent au mari, qui a le droit de conserver ces biens à la dissolution du mariage. Même si les femmes n'ont pas souvent de droits de contrôle et de transfert, traditionnellement elles ont des droits d'usage sur les terres qui sont aussi très importants du point de vue économique et social.

Cependant, sous l'effet de la pression démographique, de la marchandisation de la terre, de la commercialisation de l'agriculture et de l'augmentation de la concurrence pour les terres, les systèmes coutumiers et le droit officiel ne sont, très souvent, plus en mesure de garantir même les droits d'usage sur les terres. La pénurie des champs peut rendre très difficile la participation des femmes à l'agriculture et ça peut engendrer un manque de contrôle des femmes sur la production agricole qui donne suite à leur exclusion de l'accès à la terre. Il faut considérer aussi la demande mondiale croissante de biocarburants qui favorise la conversion des terres, ce qui cause parfois le déplacement partiel ou total des activités agricoles des femmes vers des terres marginales.



© Lucia Palombi

Dans ces circonstances, les droits des femmes sont en évolution rapide, et dans de nombreux cas, sont en train de se détériorer. Les bouleversements démographiques, économiques et sociaux qui affectent les communautés urbaines et rurales d'Afrique tendent à marginaliser les femmes, car elles font partie d'une des catégories les plus démunies face à ces changements. En général, les femmes pour avoir accès à la terre doivent faire face aux obstacles suivants :

✿ **Un droit foncier incomplet**

Dans plusieurs pays, la réforme agraire et le morcellement des terres communales ont déterminé le transfert des droits fonciers aux hommes en tant que chefs de famille, ignorant l'existence de ménages dirigés par une femme et les droits des femmes mariées à la copropriété. Dans ce cadre, même en considérant les efforts pour obtenir des certificats de propriété sur les terres, les femmes risquent d'être dépouillées de toute reconnaissance formelle de leurs revendications territoriales. La propriété individuelle peut parfois offrir

une certaine protection à long terme pour les femmes ; par contre elles peuvent bénéficier aussi de la mise en place des droits collectifs d'un groupe de base et en exerçant une pression collective par la création de groupes d'intérêt. Par conséquent, il devient de plus en plus important de déployer des efforts pour délivrer des titres aux utilisateurs des terres plutôt qu'aux seuls propriétaires.

✿ **La méconnaissance de la loi**

Ce sont surtout les gens qui habitent en zones urbaines (en majorité des hommes) qui connaissent la loi. De plus, les règles juridiques et les procédures ne sont pas faciles à utiliser, sont peu claires et non accessibles pour les femmes pauvres, car l'accès à la justice est difficile et coûteux.

✿ **Le manque ou la faiblesse des institutions officielles**

L'administration foncière est souvent insuffisante du point de vue des ressources humaines et n'est pas ouverte aux problèmes des femmes.



✿ L'épidémie du SIDA

A la mort de son mari, l'épouse risque de perdre, au profit de la famille du défunt, la terre qu'elle a toujours cultivée ainsi que la maison qu'elle habite avec ses enfants.

Activités de NRLA dans le domaine de l'accès à la terre des femmes

Promouvoir l'égalité hommes-femmes pour l'accès à la terre est un thème fondamental de travail de la FAO. Depuis 2003, NRLA publie une série d'études sur les régimes fonciers qui concernent l'accès à la terre et la maîtrise de son usage. Le numéro 4 de cette série d'études, intitulé « *La parité hommes/femmes et l'accès à la terre* », est un guide pour les acteurs des gouvernements et de la société civile, qui donne des recommandations pour l'inclusion des questions de genre dans les projets d'administration de la terre. Sur ce thème, la FAO a publié aussi un autre guide, destiné aux ONG qui travaillent pour la promotion d'un accès plus équitable à la terre pour les femmes et les hommes dans les communautés rurales.¹ Ce guide présente des stratégies pour améliorer l'équité entre les sexes à travers l'évaluation de la situation actuelle, l'information des personnes sur leurs droits à la terre, et la responsabilisation des groupes marginalisés.

En 2004, sur demande du service foncier de la FAO, Françoise Ki-Zerbo a réalisé une étude intitulée « *Les femmes rurales et l'accès à l'information et aux institutions pour la sécurisation des droits fonciers. Etude de cas au Burkina Faso* ». Son travail porte sur les systèmes fonciers modernes et traditionnels au Burkina Faso et les initiatives locales pour améliorer l'accès des femmes à la terre et aux informations légales. D'une part, l'étude souligne l'importance de la communication sociale et du dialogue à tous les niveaux de la population, y compris les chefs coutumiers et les élus locaux, et, d'autre part, elle indique qu'il faudrait mettre en place une structure administrative plus efficace pour veiller à l'application de la réglementation et pour sécuriser les droits des citoyens et des citoyennes.

La FAO prépare actuellement un Outil d'Apprentissage Intégré² (*Integrated Learning Tool - ILT*) pour les femmes et les filles dans des zones rurales. Celui-ci s'appuie sur deux outils déjà existants et qui ont été mis au point par la FAO: l'ASEG (Programme d'Analyse Socio-Economique selon le Genre), qui se concentre sur l'analyse socio économique et l'analyse de genre dans les cycles de projets au niveau micro, méso et macro, et le DTPN, Développement Territorial Participatif et Négocié, dont l'objectif global est d'offrir des

outils permettant d'aboutir à un accord social négocié, en réduisant les asymétries de pouvoir et les inégalités en matière de capacités de négociation. Cet outil d'apprentissage intégré vise à aider les acteurs du développement et les intervenants afin de connaître les effets environnementaux, sociaux, économiques, politiques et culturels qui affectent les femmes et les hommes dans leur vision d'un « territoire ». Il met l'accent sur la participation et la capacité de négociation des femmes rurales et des petites filles, qui sont le plus souvent exclues des programmes et des politiques de développement.

A partir de l'expérience de la Conférence Internationale sur la Réforme Agricole et le Développement Rural (CIRADR) qui s'est tenue à Porto Alegre en mars 2006, trois institutions multilatérales panafricaines (UA-BAD-CEA) ont lancé une initiative visant à l'élaboration d'un Plan et des Directives pour la Politique foncière en Afrique. La FAO, avec la supervision technique de NRLA, fait le suivi de cette initiative à travers un Projet de Coopération Technique. L'objectif global de cette aide, qui a débuté en février 2008 et se terminera en avril 2009, est de contribuer à assurer la sécurité des droits fonciers, l'augmentation de la productivité et le développement durable en Afrique. Un des objectifs est de permettre aux organisations paysannes et de la société civile de préparer de façon participative une contribution importante au processus de définitions des politiques foncières.

NRLA est aussi en train de promouvoir l'accès à l'information et aux institutions juridiques comme facteur clé pour garantir les droits fonciers des populations rurales pauvres, y compris les femmes. Les différents processus et actions par lesquels les pauvres deviennent plus qualifiés, plus renforcés dans leurs connaissances et, finalement, plus en mesure d'utiliser les institutions et procédures foncières peuvent être globalement définis comme « renforcement des capacités légales » (en anglais « *legal empowerment* »). L'objectif est de promouvoir des changements institutionnels et de rendre les procédures juridiques plus simples et moins coûteuses. Il s'agit aussi de rendre les administrations en charge plus responsables et accessibles. La FAO a identifié cette question comme un élément de son programme de travail pour la période 2006-2009 et est en train de préparer une publication qui fera partie des Études sur les Régimes Fonciers. La FAO a collaboré aussi avec diverses organisations en Afrique, Amérique latine et Asie, et a commandé un certain nombre d'études, qui seront publiées bientôt sur CD. L'objectif final de ces études est d'identifier des leçons

qui peuvent conduire à des processus de responsabilisation juridique pour garantir les droits fonciers des pauvres plus efficaces et durables.³

Approches de NRLA pour améliorer l'accès des femmes à la terre à travers des stratégies d'information et de communication

Pour améliorer l'accès des femmes à la terre et pour sécuriser leurs droits fonciers, NRLA souhaite appuyer le renforcement des capacités des femmes rurales pauvres. Dans ce cadre, il est important que les femmes aient suffisamment de soutien dans la défense de leurs droits : améliorer leurs connaissances juridiques les rend capables de faire valoir leurs droits à titre individuel ou collectif.

D'abord il faut entreprendre une recherche-action afin d'identifier les besoins en information légale et renforcer les capacités de négociation des femmes. Le succès des stratégies pour renforcer les droits des femmes à la terre doit se fonder sur des analyses détaillées qui comprennent un examen des collectivités locales et des lois religieuses. La pre-

mière étape est la consultation des femmes pour identifier leurs problèmes et leurs besoins en formation.

Dans ce contexte, il est nécessaire de soutenir les institutions locales, de contacter les ONG et les organisations paysannes et d'encourager les groupes et les coopératives féminines à collecter des informations et à stimuler la formation d'alliances entre les femmes. Les groupements de femmes ont un rôle très important pour faire en sorte que les femmes soient moins dépendantes des hommes et aient une plus forte position de négociation.

Une fois ces besoins identifiés, il faut améliorer les connaissances juridiques de tous les acteurs concernés : femmes, organisations de base, ONG, chefs religieux, dirigeants communautaires et personnel des services publics au même temps. Tous ceux qui peuvent faciliter l'accès à l'information doivent faire partie d'un processus de renforcement de capacités. En outre, la formation du personnel administratif et judiciaire peut contribuer à les rendre sensibles à des obstacles juridiques rencontrés par les femmes.

Il est fondamental d'éliminer les obstacles à l'accès à



l'information. La vulgarisation juridique est très importante et doit être réalisée d'une manière diversifiée et accessible pour tous: il faut adapter le message selon les groupes cibles et diversifier les moyens de communication. Après avoir simplifié et traduit en langues locales les textes juridiques, il serait aussi intéressant d'élaborer des programmes de formation dans les langues locales qui expliquent la complexité du pluralisme juridique et d'intégrer la formation sur le foncier dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle pour les adultes. Dans ce contexte, il faut aussi reconnaître le rôle fondamental qui peut être joué par les para-juristes spécialisés en droit foncier. Comme ils peuvent faciliter l'accès des femmes pauvres et illettrées à l'information juridique, il faut renforcer leurs capacités en termes de connaissance juridiques et pédagogiques.

Pour les populations qui ont des taux élevés d'analphabétisme, il est fondamental de communiquer l'information juridique d'une manière dynamique et variée, pas seulement écrite mais aussi visuelle et orale. Les documents graphiques peuvent inclure: panneaux d'affichage, bandes dessinées ou brochures illustrant différents scénarios de défense des droits fonciers. Si d'une part on peut utiliser des outils, tels que les cassettes audio ou vidéo, compréhensibles et accessibles pour la majorité de la population, d'autre part on peut aussi travailler en collaboration avec les radios communautaires. A ce propos, les jeunes peuvent avoir un rôle fondamental dans leur communauté car ils sont souvent plus ouverts et capables de communiquer de manière dynamique. Les groupes de théâtre peuvent aussi organiser des pièces concernant des litiges fonciers. Après la réalisation de la pièce, les acteurs – ou les membres d'une organisation juridique qui y est associé – pourraient modérer un dialogue communautaire sur le thème traité dans la pièce théâtrale. En même temps, si on l'enregistre, la pièce peut être diffusée sous forme de cassette vidéo ou à la radio.

Pour diminuer l'écart entre la loi et la réalité et pour sécuriser les droits à la terre des femmes, le changement doit être graduel. En outre, la négociation entre les différents

acteurs et une nouvelle stratégie d'information deviennent essentielles. La FAO souhaite continuer à collaborer avec les associations et les ONG qui ont pour objectif d'améliorer l'accès des femmes à la terre en Afrique rurale à travers des stratégies d'information et communication durables et appropriées.

Bibliographie

- Diarra M., Monimart M. (2006) *Femmes sans terre, femmes sans repères. Genre, foncier et décentralisation au Niger*, Londres, IIED.
- FAO (2003) *La parité hommes/femmes et l'accès à la terre. Etude sur les Régimes Fonciers 4*.
- FAO (2006) *Améliorer la parité hommes/femmes en matière d'accès à la terre, Notes sur Les Régimes Fonciers 2*.
- FAO (2007) *Integrated Learning Tool for Rural Women and Girls, Based on SEAGA and PNTD approaches - Draft version*.
- FAO *Legal empowerment to secure the land rights of the poor, Draft version (to be published as a Land Tenure Study)*.
- Ki-Zerbo F. (2004) *Les femmes rurales et l'accès à l'information et aux institutions pour la sécurisation des droits fonciers. Etude de cas au Burkina Faso, Rapport d'étude réalisé pour la FAO*.
- Mathieu P. (2007) *Gendered property rights are important for livelihoods, for equity and for development: some introductory remarks, in the Proceedings Report of the FAO Technical Consultation on "Gender, Property Rights and Livelihoods in the Era of AIDS", 28-30 November 2007, FAO, Rome, Rome, 28-30 November 2007*.
- Monimart M., Diallo Drame S. (2008) *Genre Foncier et Décentralisation. Recherche au Mali: Etude de cas dans 5 zones en 3ème, 4ème 5ème et 7ème régions. Rapport de l'étude réalisée en collaboration avec IIED, AOPP, Intercoopération, Sahel Eco, SNV*.
- NEDA (1997) *Les droits des femmes sur les ressources naturelles, en particulier la terre et l'eau, Document de travail 2, La Haye*.

1. FAO, *Améliorer la parité hommes/femmes en matière d'accès à la terre, Notes sur Les Régimes Fonciers 2*, Rome, 2006.
2. A la tête de cette initiative deux agents de coordination technique de deux divisions de la FAO: Ilaria Sisto (ESWD) et Paolo Groppo (NRLA).
3. La FAO a travaillé en partenariat avec l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) et la Coalition Internationale pour l'accès à la terre (ILC), avec un appui financier de la Norvège. Les organisations qui ont contribué à la réalisation des études sont: Grupo ALLPA, AQUADEV, CEPES, CODECA, Fundación Tierra, RCN Justice et Démocratie, Task Force Mapalad et WOCAN.





© Dimitra



Mabika Dakeini Phuna

FAO-RDC

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Mabika Dakeini Phuna, communicateur pour le développement, est le chargé de communication de la FAO en RDC. Il a travaillé à la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC) de 1976 à 2000 en qualité de producteur-réalisateur et à l'Institut Congolais de l'Audiovisuel en tant que formateur. La FAO, préoccupée par l'implantation des radios de proximité dans le souci de rapprocher les paysans pour répondre aux questions liées à la sécurité alimentaire, soutient l'émergence de radios communautaires locales en RDC. Phuna preste en qualité de spécialiste en élaboration, mise en place et organisation des stratégies de renforcement des capacités des radios communautaires.

“Communiquer, c'est surtout écouter l'autre pour cheminer ensemble dans le progrès”



Stratégies d'information et de communication pour lutter contre les inégalités de genre en matière d'accès à la terre en Afrique – Le cas de la République démocratique du Congo

En Afrique, et plus spécialement en République démocratique du Congo (RDC), la femme occupe une place de choix, même si elle n'est pas toujours reconnue dans les droits dont elle dispose. Le problème du genre préoccupe le pouvoir en place. La preuve est qu'au sein du gouvernement central, ainsi que de ceux des provinces, il a été créé un ministère dénommé : « Genre, Famille et Enfant ».

Sur le plan social, la femme joue un rôle important, surtout dans la conjoncture actuelle. En effet, dans bon nombre de foyers, en milieu urbain, c'est elle qui, grâce à ses petites activités commerciales informelles, s'occupe de la survie de la famille, soit parce que le mari n'a pas d'emploi rémunérateur, soit parce que ce dernier est insuffisamment ou irrégulièrement payé.

Dans les milieux ruraux en RDC, la situation de la femme est assez précaire. En effet, elle est victime d'une pauvreté due non seulement au manque d'argent, mais aussi à la sous-alimentation, au déficit des soins de santé primaire, à l'analphabétisme et à la difficulté d'accès à la terre.

Par accès à la terre, il faut entendre non seulement un secours temporaire, mais une garantie de sécurité de longue durée. En milieu rural, la possession de la terre constitue l'indice de mesure de la richesse ou de la pauvreté du paysan. Un paysan sans terre est obligé de travailler pour le compte des autres, le plus souvent pour un revenu très faible, ce qui conduit à la pauvreté.

Indiscutablement, la femme est défavorisée en matière d'accès à la terre. Bien qu'elle représente 70 à 85% de la force de travail agricole et 75% de la production alimentaire, elle n'a qu'un accès indirect à la terre. Cet accès se fait par le biais des relations familiales qu'elle entretient avec son père, ses frères, ses fils, ses oncles, ses neveux, ou époux, qui, eux, sont potentiellement détenteurs de terres. Ce phénomène est lié à la culture. En effet, dans la culture bantoue (près de 80% de la population congolaise est bantoue), la femme occupe une position inférieure. Le pouvoir étant gé-

néralement dévolu aux hommes, la femme se retrouve ainsi dans une position de dépendance.

La société bantoue étant essentiellement agricole, le principal facteur de production en milieu rural est la terre. L'accès à la terre constitue donc un élément important dans la lutte pour la réduction de la pauvreté. En effet, celui qui possède la terre peut la mettre en valeur, l'exploiter et vendre les produits agricoles qui découlent de son exploitation. A l'inverse, manquer de terre sous entend que le paysan dépourvu doit travailler pour les autres. Ainsi, la femme se trouve généralement dans cette situation de dépendance.

Il y a donc une corrélation directe entre la pauvreté et la sécurité des droits de jouissance sur la terre. La sécurité foncière est, en effet, la condition sine qua non pour des investissements sur un espace donné. L'accès au foncier profite très souvent aux plus nantis et défavorise les paysans pauvres. Le manque de contrôle et d'accès à la terre décourage les femmes à investir à long terme sur leur terrain et à s'engager dans des projets plus prometteurs. Il va de soi que cette situation a des répercussions très importantes au niveau de la sécurité alimentaire des ménages et du pays.

Il est généralement admis que les femmes sont responsables de la chaîne alimentaire qui va de la production jusqu'à la consommation finale dans notre assiette. Ainsi, dit-on, « les femmes nourrissent le monde ».

Les conséquences sur la vie des populations

Jadis, dans la société bantoue, la terre était communautaire. C'était une propriété collective qui appartenait au clan, à la tribu, au lignage, ou royaume. Rarement, elle était individuelle.

De nos jours, elle est devenue une marchandise qui se négocie. Avec la complicité de certains fonctionnaires et chefs coutumiers cupides, des personnes fortunées parviennent à acheter de vastes espaces de terre en expropriant de pauvres paysans sans recours. Le plus grave est que ces





© Dimitra

acquéreurs fortunés n'exploitent pas et ne mettent pas en valeur les terres, qui ne leur servent que pour justifier leur position sociale. Il en résulte que ces vastes étendues de terre ne sont plus qu'une simple réserve naturelle, alors que les paysans en ont besoin pour assurer la sécurité de leur existence.

En RDC, outre les terres distribuées par l'Etat dans le cadre des cessions agricoles, forestières ou industrielles, ainsi que les réserves protégées, toutes les autres terres sont régies selon le régime coutumier. La loi foncière, dans son économie, reconnaît avoir unifié tous les droits fonciers congolais. Ainsi le sol et le sous sol sont la propriété exclu-

sive, indéniable, inaliénable et imprescriptible de l'Etat. Il se dégage que le principal conflit est né de la dualité entre la coutume et le droit qui se traduit aussi par le manque d'un code rural, la marginalisation des couches vulnérables (femmes, jeunes, ...) et le manque de carte de vocations des sols. Conséquence, les bonnes terres deviennent rares.

Ainsi, l'on constate que deux logiques diamétralement opposées sont en vigueur. D'une part, sur le plan juridique, le régime foncier est basé sur la loi foncière. D'autre part, sur le plan pratique, c'est la loi coutumière qui régit les terres. Cela relève du chef coutumier ou du chef de village qui attribue la terre aux paysans moyennant un prix. C'est le cas au Kasai, au Maniema, au Katanga et ailleurs.

Il va de soi que l'opposition entre la loi et la pratique sur le terrain rend encore plus difficile le problème d'accès à la terre des paysans. Et la femme particulièrement n'a pas les atouts nécessaires pour investir dans le secteur agricole en milieu rural. Les deux « pouvoirs » rendent la procédure d'accès à la terre plus lourde. Car, il faut d'abord commencer par la coutume pour terminer avec les formalités administratives.

Le concept « genre » ou parité hommes-femmes

Contrairement à l'équilibre ancestral, qui déterminait de façon figée les tâches suivant le sexe, il sied à présent de travailler en termes de complémentarité et de parité hommes-femmes avec comme critère de base la compétence et en dehors des préjugés, des complexes et des tabous.

Les normes des sociétés traditionnelles mettent la femme entièrement à part, avec toute la discrimination, les tabous et les interdits que ceci entraîne, de sorte que la femme célibataire est sous tutelle de ses parents ou de son chef de clan, suivant qu'elle est régie par le régime matrilineaire ou patrilinéaire. Elle n'est donc pas individuellement propriétaire. La femme mariée exploite les terres de son mari sans prétendre à une quelconque propriété individuelle. Aussi, se gardera-t-elle d'y investir à long terme. Le droit moderne soumet également la femme à la tutelle maritale avant d'entreprendre une quelconque activité, ce qui l'amoin-drit encore davantage.

Stratégies d'information et de communication

Les conditions de vie en Afrique en général, et en RDC en particulier, sont difficiles. Et pourtant, la RDC dispose de la deuxième forêt du monde en étendue, après la forêt amazonienne ! Mais là où l'Amazonie souffre de la surexploitation,





la forêt congolaise demeure encore un trésor inestimable.

Pour sortir du paradoxe, il est primordial de commencer par mettre tous les paysans, hommes et femmes, sur un même pied d'égalité. Il faut arriver à annihiler la discrimination qui existe entre les paysans des deux sexes. Les causes des inégalités étant d'ordre culturel, la sensibilisation sur les conséquences néfastes de l'état actuel des choses et sur les avantages de l'accès des femmes à la terre est l'unique moyen, à notre avis, susceptible de provoquer un changement radical des mentalités en matière d'accès à la terre.

Pour ce faire, une première stratégie qui peut s'avérer payante est l'organisation de campagnes de sensibilisation en milieu rural. Concrètement, cela se fera par le biais d'ateliers d'information et de sensibilisation dans les villages au profit des chefs traditionnels et des responsables politiques et administratifs, et même des autorités judiciaires.

Ces ateliers s'appesantiront sur des modules ayant trait à la nécessité de changement de mentalités en rapport avec l'accès des femmes rurales à la terre, à l'éducation civique et aux stratégies de lutte contre la pauvreté. L'objectif est le

changement des mentalités des responsables chargés de la distribution des terres. A la fin de la session, ceux-ci doivent se dépouiller des préjugés, du reste non rationnels, qu'ils ont développés depuis des temps immémoriaux.

Une deuxième stratégie, qui est le corollaire de la première, est de pouvoir encadrer les initiatives des paysans. Aussi, va-t-il falloir repérer des leaders (hommes et femmes) du village, des points focaux qui ont la facilité de communiquer et surtout le sens de la persuasion. C'est à eux que sera dévolu le rôle majeur de répercuter à grande échelle les messages utiles reçus. On prendra soin de confectionner un programme de suivi pour s'assurer de l'applicabilité de dispositions à prendre pour un accès effectif de la femme à la terre.

Un autre moyen pour lutter contre les inégalités hommes-femmes est d'inciter les ruraux à écouter régulièrement les radios rurales communautaires qui, dans leurs grilles, devront avoir des programmes sur l'éradication des préjugés et stéréotypes à l'endroit des femmes et ainsi, promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.



© Dimitra



Vololomihaja Rasamimanana

ONE, Office National pour l'Environnement

MADAGASCAR

Vololomihaja Rasamimanana est Point focal genre et Responsable de communication et d'information dans le Département Qualité et Communication de l'ONE à Antananarivo. En tant que communicatrice au sein de ce département, ses principales attributions consistent à promouvoir l'éducation environnementale et la communication par l'utilisation de divers supports pour les différents groupes-cibles dont les femmes rurales : kits d'information, kits pédagogiques, télécentres, formation des formateurs, etc.

ONE est le partenaire de Dimitra pour Madagascar.

Réflexions sur les inégalités de genre liées à l'accès à la terre et leurs conséquences sur les femmes rurales à Madagascar

1. Introduction

Nous savons tous que **la terre** est la base de toutes les activités humaines, en particulier pour les populations rurales en Afrique qui sont souvent **agriculteurs ou éleveurs**. Nos ancêtres avaient élaboré des règlements pour assurer que toute personne qui a besoin de terre puisse en avoir pour cultiver, pour élever, pour habiter.

L'accès à la terre est indispensable pour produire de la nourriture et créer des revenus. Pour promouvoir le développement durable, il faut s'attaquer aux inégalités entre hommes et femmes dans l'accès à la terre. En assurant l'égalité hommes-femmes en matière d'accès à la terre, on multiplie les débouchés économiques, on encourage l'investissement dans la terre et la production alimentaire, on améliore la sécurité des familles en période de transition économique et sociale, et on favorise une meilleure gestion des terres.

La terre est la base de la production alimentaire et la principale source de revenu rural. Lorsque la propriété foncière n'est pas assurée, les agriculteurs, hommes et femmes, ont difficilement accès au crédit, aux organisations rurales et à d'autres intrants et semences agricoles.

Aujourd'hui, dans la plupart des communes proches des grandes villes à Madagascar, tout cela est devenu difficile, vu la grande importance qu'accorde l'Etat à l'implication des grandes firmes nationales et internationales aux systèmes fonciers du pays et la vitesse à laquelle les opérations sont réalisées. Beaucoup d'investisseurs viennent acheter des terres et les paysans ont de la peine à garder les parcelles qu'ils ont longtemps cultivées, même pour garder leurs habitations ou pour trouver de nouvelles terres à exploiter pour les années à venir. En conséquence, les populations rurales ont le sentiment généralisé de ne pas disposer de leurs droits formels sur les sols (insécurité patrimoniale).

2. Analyse de l'état des lieux en matière de l'inégalité hommes-femmes et de la situation foncière à Madagascar

Malgré les efforts et les engagements pour réduire les inégalités de genre, et en dépit des progrès accomplis, Madagascar affiche toujours une certaine inégalité entre hommes et femmes. L'indice du Global Gender Gap Report a classé le pays sur la 84^{ième} place sur 128 pays en 2006 et sur la 89^{ième} place en 2007.¹

1) Crise domaniale et foncière

A l'instar d'autres pays d'Afrique, Madagascar a vécu des structures foncières héritées d'avant l'indépendance. On dénombre plusieurs types de **pratiques foncières** liées entre autres aux **pouvoirs coutumiers**, aboutissant à l'invention d'un **droit foncier local** matérialisé sous forme de «**petits papiers écrits**» qui trop souvent ne sont pas reconnus par l'administration centrale, qui ne connaît que le titre foncier.

Plus tard, la sécurisation foncière se fait par voie d'immatriculation. D'où l'aboutissement à une crise foncière due à une méconnaissance des textes des lois par les paysans, la complexité des procédures, et la saturation des services fonciers de l'Etat avec leur équipement vétuste, surtout en milieu rural. En plus, les procédures d'acquisition des propriétés foncières (droit d'enregistrement) entraînent des coûts de transactions élevés pour les ménages ruraux. Enfin, force est de constater que ce régime foncier est inadéquat car 10% seulement des producteurs agricoles possèdent un titre.

2) Droits de la femme et propriété foncière

Plus de 80% de la population rurale est pauvre, et il existe des phénomènes discriminatoires quand on applique les lois traditionnelles dans certaines cultures, en matière d'accès à la terre et de répartition des biens des conjoints. Les



valeurs et les pratiques patriarcales constituent souvent un obstacle à l'égalité d'accès à la terre, et les femmes sont rarement propriétaires terriennes.

Les questions d'inégalité hommes-femmes se présentent à plusieurs niveaux :

- Au niveau de la **femme** elle-même : son statut personnel et social et son degré d'insertion dans la société. Dès qu'on parle de droit foncier, il revient à l'esprit pour la majorité des Malgaches « la terre ancestrale » dont l'exploitation incombe inévitablement à l'homme. Il est considéré tout à fait normal que les femmes ne jouissent pas pleinement de leurs droits fonciers et il semble naturel qu'elles soient censées accepter cette situation imposée par la société. Or, aucun développement ne peut se faire tant qu'il y a ces discriminations flagrantes entre hommes et femmes, alors que l'origine même du mot « firenena » est « reny », ce qui veut dire « mère ». Cette perception fait de la femme malgache un

pilier qui édifie la nation et donc mérite une attention particulière.

- Au niveau des **structures socio-économiques** : efficacité et efficacité sociales, coutumes.
- Au niveau de la **législation** : il y a une contradiction entre les lois statutaires (droits de la femme énoncés dans la Constitution de la République malgache et lois coutumières). En effet, la Constitution conforte les droits prescrits par les droits humains, y compris les droits de la femme. Outre les lois fondamentales, il existe d'autres catégories qui défendent les droits de la femme et l'accès à la terre : l'égalité de droits pour les individus, le droit à la propriété (terrains, etc.) et à d'autres biens (mobiliers, tracteurs, etc.). Il y a un moyen particulier de défendre une femme mariée légalement face aux éventuelles manigances de son mari concernant les titres des terrains à son nom personnel et l'exclusion de vente par l'homme à la femme de leurs biens communs.

- Au niveau de **l'héritage** : comme partout en Afrique, les droits de succession sont patrilinéaires. Selon le Code civil malgache, la femme n'hérite pas des terres ancestrales ; en tant qu'épouse, elle est au huitième rang dans la succession par rapport au testament. Ce sont les frères et le père qui sont prioritaires pour gérer les terres en cas de veuvage.
- Au niveau de **l'éducation** : la majorité des femmes, surtout les femmes rurales, sont analphabètes ou peu instruites et n'ont pas de connaissance sur la propriété foncière, surtout les procédures qui y sont liées (impôts).

En somme, les coutumes, les législations et les lois du marché sont autant de facteurs déterminants pour l'accès à la terre des femmes malgaches. Tout comme leurs sœurs africaines, elles doivent faire face à des obstacles juridiques, en matière d'accès à la terre.

3) Sensibilisation sur la promotion du genre et le foncier

Généralement, les services fonciers minimisent l'importance de la communication sur les droits des usagers en matière d'accès à la terre. D'où l'apparition de plusieurs litiges fonciers : plus de la moitié des affaires traitées par les tribunaux portent sur les litiges fonciers. Par ailleurs, si la promotion du genre et la lutte contre le VIH/SIDA progressent dans le pays grâce à une vaste campagne de sensibilisation, l'apport des médias reste cependant insignifiant dans le domaine du foncier. Il a été vérifié que le monde rural est mal informé sur les questions foncières. Un cas marquant de cette sensibilisation est l'incompréhension des épouses de leur situation dans le cadre d'héritage.

4) Recommandations

Pour remédier à toutes ces situations défavorables, des réformes juridiques foncières sont indispensables pour garantir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Toutefois, il est clair que ces réformes ne seront pas en soi suffisantes, car l'accès des femmes à la terre est lié à bien d'autres critères.

C'est dans ce sens que l'Etat malgache a mené, depuis 2005, un vaste programme de réforme foncière dont l'objectif général est de réconcilier le légal et le légitime et de rapprocher les lois non reconnues. Cette réforme vise également la décentralisation de la gestion foncière, pour être plus près des paysans à la base et leur fournir les moyens

d'améliorer leur exploitation. Enfin, cette modification des lois foncières doit également permettre l'actualisation des connaissances juridiques sur la situation des femmes rurales !

3. Les stratégies d'information et de communication pour lutter contre les inégalités

1) Programme de sensibilisation : formation des formateurs

Plusieurs campagnes d'information et de formation sur les aspects juridiques des droits des femmes ont été menées.

On peut citer le projet «*Soratako Ny Taniko*» (je fais le tirage de ma terre), mené depuis 2002 par la Fédération des Femmes Rurales Malgaches (FVTM), avec le soutien de la Fondation Friedrich Ebert (FES). Dans le cadre de ce projet, 25 femmes rurales, leaders de six provinces, ont suivi une formation de formateurs, organisée dans le but de leur faire connaître leurs droits fonciers et de leur apprendre des techniques de plaidoyer, pour mener des actions de sensibilisation auprès des pouvoirs juridiques traditionnels, sur les droits des femmes rurales.

Lors de cette formation, ces femmes rurales leaders ont produit de nombreux outils didactiques sur le sujet : 980 livrets et 220 cassettes-audio. Quatre points principaux y sont abordés : la propriété foncière en général, la femme et les droits fonciers, la propriété foncière dans la vie conjugale, et les conflits fonciers. Malheureusement ce programme n'a pas continué, faute de financement.

2) Partenariats entre l'Etat et la société civile

Cette approche est utile car la société civile est présente sur le terrain auprès des paysans, qui représentent 80% de la population malgache. On peut citer en exemple la plateforme «*Sehatra Iombonana hoan'ny Fanan-tany*» (SIF), qui joue un rôle primordial dans la vulgarisation de la nouvelle Politique Nationale Foncière (PNF). Les organisations paysannes de base sont membres de cette plateforme et reçoivent des formations sur l'animation en milieu rural. Ces formations sont organisées dans le but de faciliter les activités d'animation et de sensibilisation sur le foncier et de favoriser la participation aux travaux relatifs à l'entretien socio-foncier, travaux réalisés chaque année par la SIF.

3) *Mise en place d'une plateforme à la base pour faire entendre les voix des femmes rurales par la collecte d'informations*

Ceci s'est fait en collaboration avec l'Association des Femmes-Maires, élues pour influencer les décideurs sur l'utilité de l'égalité du genre.

4) *Campagne de sensibilisation classique*

Mise en place de clubs d'écoute en utilisant les radios nationales et locales et les moyens traditionnels de communication « *fokonolona* » qui constituent la première source d'information dans les villages. En effet, une enquête sur l'audience menée par l'UNICEF en 2004 a démontré que le taux d'écoute de la radio est de 76,6% et que plus de 70% des ménages interrogés possèdent un poste de radio.

Les « *kabary* » (discours en plénière) et « *tsena* » (marché) sont également des canaux de transmission utilisés dans le monde rural, ainsi que les portes ouvertes régionales réalisées pour faire connaître aux paysans différents thèmes de la nouvelle politique foncière

5) *Forum des communicateurs du foncier*

Une politique commune de communication pour le foncier en général (plateforme des communicateurs) est en cours de formulation par des communicateurs qui se réunissent tous les deux mois et constituent un groupe de lobbying pour asseoir les droits des femmes dans la nouvelle législation foncière.

6) *Voyages d'information et alliances panafricaines*

Il s'agit d'organiser des voyages d'information pour échanger les expériences entre des pays d'Afrique qui ont le même programme foncier et visent l'amélioration de l'accès des femmes aux réformes foncières. Par exemple, Madagascar et le Burkina Faso ont mis en place une plateforme d'or-

ganisations de la société civile (OSC) et, dans ce cadre, une délégation de techniciens du Burkina Faso a récemment séjourné une semaine à Madagascar pour faire des visites auprès de nouveaux guichets fonciers des régions et pour mener des enquêtes auprès des femmes bénéficiaires de titres ou certificats fonciers.

Par ailleurs, en Octobre 2007, un atelier panafricain pour la mise en pratique d'un programme foncier en faveur des pauvres en Afrique a été organisé à Nairobi. Suite à cette réunion, une plateforme a été mise en place pour inciter les décideurs africains à mener des programmes de recherche et de formation pour les OSC. Ainsi, une Alliance entre pays a été mise en place pour agir ensemble dans ce sens. Une deuxième rencontre a été organisée en Afrique du Sud en avril 2008 pour le suivi des résolutions de 2007.

4. Conclusion

Le Gouvernement malgache organise des campagnes intenses pour sensibiliser les populations, surtout rurales, sur la Politique nationale foncière et sur la promotion du genre. Dans leur grande majorité, les ménages ne sont pas indifférents aux messages émis par le biais de la radio. Mais il faut reconnaître que les changements d'habitudes découlent toujours d'un processus long et complexe. Par conséquent, il est nécessaire d'investir des ressources et des efforts pour concevoir des programmes continus, intégrés et à long terme, afin de sensibiliser les membres des communautés et les fonctionnaires institutionnels sur le rôle productif des femmes et sur leur participation au développement rural. En outre, il est essentiel d'affecter des ressources humaines et financières à la promotion et à l'utilisation de méthodologies pertinentes visant la mise en œuvre de programmes et stratégies orientés vers la réforme foncière et respectant la parité hommes-femmes.

1. <http://www.weforum.org/pdf/gendergap/rankings2007.pdf>





Najat Sarhani

AMSED, Association Marocaine de Solidarité
et de Développement

MAROC

Najat Sarhani travaille depuis 24 ans dans le domaine du développement. Elle a fourni un appui en gestion à des programmes sociaux tel que l'approvisionnement en eau en milieu rural, l'appui à la petite enfance dans les orphelinats, l'éducation et la réintégration des personnes à besoins spécifiques, etc. Elle a suivi des projets communautaires développés par les volontaires du Corps de la Paix et les appuyés dans la mise en œuvre de la composante transversale « genre et développement ».

A partir de 1990, elle s'est spécialisée en matière de santé, en particulier l'hygiène et l'assainissement et la santé de la mère et de l'enfant.

Najat a été membre du Conseil d'Administration d'AMSED de 2000 à 2006, et en est devenue la Directrice générale en 2007. AMSED est une ONG spécialisée en matière de renforcement institutionnel des associations et gère un grand programme national de lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/SIDA.

Le « Genre et développement » est une composante transversale importante du programme d'AMSED.

AMSED est le partenaire de Dimitra pour le Maroc.



Les femmes dans le processus de production alimentaire durable et la préservation des ressources naturelles terre et eau

Synthèse d'une étude sur la femme et l'accès à la gestion de l'eau

Au Maroc, et à l'instar des pays en développement, la relation de la femme avec la terre et l'eau est étroite. En effet, l'eau est un élément présent à de nombreux échelons de la vie des femmes rurales: elles recueillent l'eau et gèrent son utilisation dans le foyer; elles pratiquent des cultures irriguées et non irriguées. La même chose est vraie pour la terre. Les femmes agricultrices ont tendance à utiliser et à perfectionner les méthodes de culture traditionnelle mises au point depuis de longues années, pour protéger des ressources naturelles précieuses.

La femme marocaine et l'accès à la propriété

Le taux des femmes marocaines ayant accès à la propriété de la terre ne dépasse pas 7% en zone urbaine et 1% en milieu rural. En termes de superficie, seulement 4.4% des exploitations au niveau national sont gérées par des femmes qui ne disposent que de 2,5% de la surface agricole utile (SAU).¹

La productivité agricole pourrait augmenter de 20% si les femmes bénéficiaient du même accès que les hommes à des ressources telles que la terre, les semences et les engrais.²

Les raisons de ce blocage résident dans des facteurs d'ordre culturel. Si la religion et la loi en vigueur reconnaissent à la femme le droit de propriété et d'héritage de la terre, la coutume lui impose de renoncer à sa part de la terre qui lui revient au profit de ses frères, afin d'éviter qu'un étranger puisse prétendre au patrimoine familial (il appartient aux fils d'assurer la continuité de la lignée). L'accès de la femme à la terre est encore plus réduit du fait que la femme a des difficultés à accéder aux terres collectives (appartenant à des collectivités ethniques soumises à la tutelle du Ministère de l'intérieur) et surtout domaniales (domaine privé de l'Etat constitué de terres confisquées, expropriées et surtout de terres récupérées de la colonisation). Elle ne bénéficie pas non plus des terres attribuées par l'Etat car, quand il y a attribution, les hommes sont généralement les principaux bénéficiaires.

Les interactions entre eau et terre accentuent encore le phénomène. Les droits liés à l'eau dépendent de fait des droits fonciers. Le droit d'utilisation de l'eau est assujéti à la possession d'une terre irrigable, et ne peut être cédé qu'aux propriétaires de fonds agricoles, ce qui exclut les personnes qui n'ont pas ou peu de terres par rapport à d'autres.

Dans ce qui suit, nous exposerons les résultats d'une étude de terrain qui a été menée par AMSSED dans le sud du Maroc, dans les régions de Dadès à Ouarzazate et de Taroudant. Cette étude avait pour objectif d'analyser les pratiques et les connaissances relatives à la dimension genre et eau, compte tenues des spécificités locales liées aux conditions climatiques et socioculturelles de la zone. L'étude a été menée auprès des groupes de femmes, d'Associations d'Usagers des Eaux Agricoles (AUEA) et d'Associations d'Usagers de l'Eau Potable (AUEP) et d'associations féminines.

Dans les régions rurales de Ouarzazate et de Taroudant, les femmes représentent plus de la moitié de la population des *douars*. Les hommes ayant émigré vers les autres villes du Maroc ou à l'étranger, les femmes deviennent chef de ménage. A ce titre, elles sont partie prenante dans le développement local de la région et dans l'évolution économique et sociale du foyer. Elles sont ainsi en premier lieu concernées par les problèmes de l'eau, et particulièrement l'eau d'irrigation.

Le statut de la femme dans le milieu rural marocain est traditionnellement défini par rapport à l'homme, la femme passe de l'autorité du père à celle du mari et par extension, de la belle-mère. Elle est écartée du pouvoir économique et décisionnel. Cette position de subordonnée se traduit par une exclusion de la vie publique et la femme se consacre en général à la socialisation des enfants, à l'exécution des tâches ménagères et des travaux liés à l'eau et à l'agriculture.

Cette situation se vérifie particulièrement dans les deux zones d'Ouarzazate et du Dadès, à forte migration mascu-

line, où les femmes s'occupent des travaux agricoles et de l'entretien du bétail. Elles constituent donc un potentiel important en main d'œuvre, compte tenu de la petite taille des exploitations agricoles et de la nature vivrière de l'agriculture pratiquée.

La femme dans les organes de gestion de l'eau au sud du Maroc

Confinées dans le rôle de subordonnées, les femmes sont facilement exclues du processus ouvrant l'accès à la gestion de l'eau. Par ailleurs, l'importance d'un principe de développement durable et le renforcement de l'équité entre les hommes et les femmes réclament la pleine participation de ces dernières et leur implication afin de mieux exprimer leurs besoins et de mieux défendre leurs intérêts.

En général, la situation de la femme dans cette région se caractérise par les éléments suivants :

- Elle contribue à préserver la sécurité alimentaire de la famille (préparation, transformation et stockage des produits de bases) ;
- Elle constitue l'essentiel de la main-d'œuvre du périmètre et joue un rôle capital dans la production agricole vivrière (maraîchage et élevage) ;
- Elle contribue de plus en plus aux revenus des ménages, en exerçant des activités de ventes des produits sur les marchés locaux (petits maraîchages, produits laitiers, produits transformés, produits artisanaux et poterie).

Sa contribution à l'économie familiale est de ce fait très importante, sans commune mesure avec son statut au sein de la famille et au sein de la communauté.

Compte tenu des conditions climatiques souvent difficiles, nécessitant le départ des hommes vers d'autres villes du Maroc ou vers l'étranger, les femmes s'occupent de plusieurs tâches à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer.

L'enquête sur le terrain a mis en évidence les contradictions dans le rôle des femmes de la région. Quand elle est chef de foyer en l'absence du mari la femme a droit à l'eau d'irrigation. Elle travaille la terre, irrigue les parcelles et participe à la sauvegarde, à l'entretien et au curage des canaux d'irrigation, moyennant le paiement de sa cote part à l'AUEA. Pourtant, elle ne jouit d'aucune prérogative, car elle ne peut même pas prendre part aux réunions de bureau de ces AUEA, et les cas sont rares où elle assiste aux assemblées générales. Elles étaient une dizaine de femmes de l'AUEA Afra Dadès, à assister à la dernière Assemblée Générale de

2006-2007, et encore, dans un espace qui leur était réservé, à l'écart des hommes. La femme, reléguée à un rang inférieur, accède difficilement au poste de décision et de gestion de l'eau au sein de l'AUEA-AUEP.

A partir des premières analyses de l'enquête, il ressort ce qui suit :

1. L'accès à la ressource et son utilisation est accordé à la femme avec une différence entre celui lié à l'irrigation et celui lié à l'eau potable ;
2. Le contrôle et la gestion de l'eau reste exclusivement du domaine masculin ;
3. 80% des femmes soumises à l'enquête connaissent bien le mode d'irrigation pratiqué à l'intérieur de leurs périmètres: système de distribution et de répartition traditionnelle des droits de l'eau, l'impact de l'eau sur la mise en valeur agricole ;
4. La majorité des femmes ont une vision ambiguë de l'organe de gestion de l'eau agricole (AUEA) ;
5. Les femmes connaissent bien le rôle, les prérogatives et le fonctionnement de l'organisation traditionnelle (jemâa) ;
6. Les femmes ne connaissent pas bien le statut de l'AUEA, ni son mode de fonctionnement, ni l'objet de sa constitution ;
7. La nature du système d'approvisionnement en eau potable (puits, borne-fontaine, branchement individuel), détermine l'accès de la femme à l'information, à l'adhésion ou non à une structure communautaire.

Sur les 40 associations faisant l'objet de la présente étude, seule une fait l'exception, en permettant à une femme de siéger au niveau du bureau de l'association. Cela démontre que les femmes sont en règle générale exclues des groupements de gestion de l'eau potable et de l'eau d'irrigation. Cette mise à l'écart des femmes constitue un handicap pour les communautés villageoises car dans plus de la moitié de ces douars, les femmes sont majoritaires en nombre, à cause de l'émigration des hommes.

Dans le cas où le mari n'a pas immigré, les activités liées à l'eau d'irrigation redeviennent exclusivement du domaine masculin. Il est le seul ayant droit pour l'utilisation, le curage des canaux d'irrigation, la sollicitation et la recherche de l'information liée au projet de réhabilitation, et pour tout ce qui concerne les activités du bureau de l'AUEA. Il est ainsi le représentant de la femme, qu'elle soit son épouse, sa sœur ou une proche de la famille.

Le contexte social et culturel, tout comme le poids des traditions dans ces deux zones, limite l'accès de la femme à l'utilisation de l'eau d'irrigation, et par conséquent, exclut la femme de la gestion de cette ressource.

Lors des séances organisées avec les femmes, elles ont toutes exprimé leurs besoins en soutien et en accompagnement sur les questions suivantes :

- Mobilisation, utilisation, conservation et valorisation de l'eau ;
- Création, organisation, et fonctionnement des associations ;
- Droits et devoirs des femmes concernant l'accès et la gestion de l'eau potable et de l'eau d'irrigation ;
- Relation avec les groupements chargés de la gestion de l'eau (AUEA/AUEP) ;
- Lutte contre la pollution de l'eau d'irrigation et la préservation de la qualité et l'hygiène de l'eau de consommation ;
- Techniques agricoles, élevage et production rémunératrice ;
- Alphabétisation et apprentissage de certains métiers.

Quelques entraves à l'accès à la gestion de l'eau

- Poids de la tradition et des coutumes ;
- Non reconnaissance des droits de la femme ;
- Surcharge de travail pour la femme
- L'insuffisance en matière d'information
- Le bas niveau d'instruction des femmes

« Nous voulons bien prendre part à tout ce qui concerne l'eau et revendiquons le droit d'accès à l'information », ont dit les femmes de l'association Femmes du Dadès du Douar Afra à Ouarzazate.

Par conséquent, il est important de provoquer le changement espéré, afin que les femmes puissent atteindre le statut de membres à part entière de la collectivité.

Il devient donc urgent de prendre en compte les besoins et les aspirations de la femme rurale, et cela passe par la définition d'objectifs clairs et précis :

1. Communiquer auprès des femmes et auprès du grand public sur le rôle des femmes dans la production alimentaire et la préservation des ressources naturelles ;
2. Renforcer les capacités de la femme rurale par le biais de la sensibilisation et de la formation aux droits et aux techniques de gestion des ressources ;
3. Encourager la participation de la femme dans le fonctionnement des organes et structures de gestion communautaire ;
4. Améliorer les revenus de la femme rurale grâce au développement d'activités génératrices de revenus adaptées à leur savoir faire local ;
5. Approfondir les recherches et les diagnostics relatifs aux problèmes d'accès de la femme aux ressources et mettre en place des réponses et des solutions adaptées.

Conclusion

- Qu'il s'agisse de l'eau d'irrigation ou de l'eau potable, sa gestion demeure exclusivement masculine ;
- La femme joue un rôle important dans la mobilisation de l'eau et son utilisation et pourtant, son statut reste celui d'usagère et non de gestionnaire ;
- L'accès à la gestion de l'eau est lié à la propriété de la terre et, en tant que propriétaire, l'homme (père, frère ou mari) détient le droit de jouissance de la terre et de la gestion de l'eau.

1. Recensement général agricole 1996.

2. Déclaration Mme Nouzha Skalli, Ministre de Développement Social de la Famille et de Solidarité, Journal « l'Opinion » du 19/05/2008.



© Dimitra



Fatou Sow NDiaye

Enda-PRONAT, Protection naturelle de Ressources

SÉNÉGAL

Fatou Sow Ndiaye est très impliquée dans le travail sur le genre et le développement, la communication à la base et les TIC, l'agriculture durable, et la gestion et l'analyse de l'information.

ENDA-PRONAT est consacré à la protection des ressources naturelles à travers l'utilisation des technologies appropriées qui permettent la transformation des plantes locales en pesticides naturels et pour une agriculture biologique. Son programme d'action est adapté aux ressources et aux contraintes locales.

ENDA-PRONAT est le partenaire de Dimitra pour l'Afrique de l'Ouest – le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal. Fatou est la coordonnatrice de ce partenariat. Elle est également Coordonnatrice du Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal (RNFRS).

Des stratégies pour minimiser les impacts du non accès des femmes à la terre au Sénégal



1. Problématique

La gestion des ressources foncières a toujours été et reste un élément essentiel des activités au niveau de la communauté. Selon les époques et les options politiques, elle est tributaire des traditions politiques et culturelles.

Le thème de la journée mondiale de l'alimentation en 1998 « Les femmes nourrissent le monde » a montré l'importance de la contribution des femmes à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. En Afrique de l'Ouest, les femmes sont au début et à la fin de la production alimentaire – les femmes paysannes et ouvrières sont responsables de plus de 70% de cette production dans les régions les plus pauvres.

Cependant, depuis quelques années, les partenaires au développement (institutions internationales, ONG, etc.), les groupes de pression et les associations de femmes réclament une meilleure prise en charge par les gouvernants des véritables problèmes qui entravent l'accès équitable des femmes à la terre et aux autres ressources naturelles, car tout dysfonctionnement affecte davantage le pouvoir d'action, la santé et la sécurité des femmes.

C'est ainsi qu'au Sénégal, des réformes constitutionnelles et de nouvelles législations ont été adoptées pour garantir l'égalité des droits des hommes et des femmes en matière de tenure foncière. Mais beaucoup de femmes ignorent l'existence de ces lois qui pourraient leur permettre de faire valoir leurs droits. Et quand elles les connaissent, elles n'osent pas remettre en cause les règles sociales, en particulier les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes.

Des stratégies d'information et de communication doivent être utilisées à différents niveaux pour minimiser les inégalités hommes-femmes concernant l'accès à la terre et aux moyens de production.

2. L'accès et le contrôle du foncier

Etre propriétaire est l'un des piliers essentiels de l'agriculture écologique. Dès lors, Enda-PRONAT a intégré dans sa démarche la thématique genre, compte tenu du rôle de la femme dans l'économie rurale. Dans sa dynamique de recherche-action avec ses partenaires à la base, Enda-PRONAT s'est soucié des enjeux fonciers dans ses zones d'intervention.

Enda-PRONAT constate que :

- Des textes juridiques existent et reconnaissent les mêmes droits aux hommes et aux femmes mais malgré cela, les modes de dévolution traditionnelles prédominent toujours. Des lois sont promulguées et votées, mais leur application effective n'est pas assurée et c'est l'homme qui gère et distribue les terres. Pourtant, on constate des améliorations notables quand les terres sont aménagées et gérées par les femmes.
- Le problème de l'accès au foncier semble davantage relever de la sociologie que des principes juridiques.

De ce fait, une meilleure gestion du foncier a fait l'objet de formations et d'informations auprès de l'ensemble des acteurs dans les zones d'action d'Enda-PRONAT, surtout celles des Niayes, où il existe une forte pression foncière.

Malgré les activités de sensibilisation sur les impacts néfastes de la spéculation foncière dans le processus de développement durable du terroir, la vente de terres aux fonctionnaires de Dakar continue. Suite à une évaluation des activités menées, les populations de Keur Moussa (Niayes) ont réaffirmé leur inquiétude quant à la gestion de leur capital foncier. Ni les hommes, ni les femmes ne sont à l'abri de la spéculation foncière. Cette situation s'explique par le manque de moyens pour exploiter la terre et par la pauvreté qui oblige certains producteurs à vendre les terres pour se nourrir ou pour payer le voyage de leurs enfants à l'étranger.



Aujourd'hui, avec la marchandisation de la terre, beaucoup d'hommes et quelques rares femmes tirent un avantage des systèmes d'héritage ou de leur position financière pour acquérir des terres.

a. Contraintes

L'accès au foncier est loin d'être égalitaire, les femmes ont toujours des droits fonciers inférieurs à ceux des hommes qui sont considérés comme responsables des unités domestiques et des familles et doivent donc en assurer la subsistance. Cette inégalité est réelle, autant dans la religion que dans l'application des principes coutumiers. Sans oublier l'écart entre l'existence des droits et leur mise en application.

Les hommes sont les vrais responsables des terres, c'est à eux que la bonne terre est affectée et ils en assurent la gestion, la répartition entre les membres de la famille et la préservation pour l'intérêt de la famille attributaire.

Les propos de Papa Guèye, Président de la Fédération des Agro-pasteurs, illustrent bien ce phénomène : « *La terre, c'est un pouvoir et comme l'homme est naturellement 'pouvoiriste', ce n'est pas évident qu'il cède la terre au profit des femmes* ». Cela revient à dire que c'est un engagement, une détermination et une ambition forte que les femmes doivent avoir pour résoudre progressivement le problème foncier.

Les préoccupations des femmes au niveau de leurs familles font qu'elles ont plus de difficultés et moins de temps que les hommes à accéder aux technologies, à la formation, à l'information, au savoir faire et aux intrants agricoles.

L'accès inégal aux facteurs de production constitue un sérieux obstacle à l'accroissement de la production vivrière et aux revenus des femmes rurales. Dans le bassin cotonnier, au Sénégal Oriental, le sous-équipement général et l'accès très limité au matériel agricole, constituent une contrainte très importante pour l'affirmation des femmes dans l'agriculture. Avec les cultures pluviales, les parcelles des hommes sont désherbées et semées avant celles des femmes. Cela se répercute sur les rendements, surtout avec la rareté des pluies dans le pays.

Dans certaines régions du Sénégal, les systèmes fonciers traditionnels et les lois coutumières restent en vigueur malgré l'existence d'un droit moderne : la femme n'a pas le droit d'hériter des terres de son mari ou de son père. Les veuves sont exclues des systèmes de tenures et ne peuvent pas fournir les garanties exigées.

b. Des expériences vécues

Le problème de l'accès des femmes à la terre et son contrôle est très complexe car il remet en cause l'ordre social et touche aux sensibilités individuelles. Le statut de la femme en tant que régulatrice sociale la pénalise pour discuter des problèmes fonciers. Dès lors, pour garantir un meilleur accès à la terre pour les femmes, il s'avère nécessaire d'adopter une approche multi-acteurs et très diplomatique, agissant sur les hommes et les femmes. Ceci pourrait impulser un changement social, familial et individuel.

Enda-PRONAT a accompagné une dynamique très forte avec les agro-pasteurs de Diender, par des rencontres d'information, de sensibilisation, de formation et de communication à tous les niveaux, en impliquant tous les acteurs (leaders, femmes, jeunes, personnalités politiques et religieux) et en utilisant des moyens adéquats (réunions, ateliers, médias, etc.).

La Fédération des Agro-pasteurs de Diender, partenaire d'Enda-PRONAT, de concert avec le Conseil rural (CR), la Mairie de Cayar et la sous-préfecture de Pout, ont tenté ensemble d'apporter des solutions à cette problématique. Ils ont mis en place des stratégies communes pour une meilleure gestion des ressources foncières. C'est ainsi que la Fédération a décidé de mettre en place un plan local d'occupation des sols dans sa communauté rurale. Ce plan doit aboutir à la réactualisation du plan local de développement. Ces deux plans aideront les populations à affirmer et à accroître leurs compétences afin de définir les mécanismes permettant de fixer les règles d'occupation et de gestion équitables des ressources de la communauté.

Un suivi de l'atelier international en 2003 sur « Femmes et foncier », avec comme support un film documentaire « *Femme et foncier, Entre lois et réalités* », a permis à la communauté de s'exprimer sur la question foncière dans différentes zones écologiques du Sénégal. Dans ce film, les parlementaires, la société civile et d'autres partenaires au développement avaient partagé et bien soutenu la voix des actrices rurales. Son message a été véhiculé en wolof, langue principale au Sénégal, mais aussi sous-titré en français pour l'audience extérieure. Le film a servi de plaidoyer au niveau des responsables politiques.

Le Ministère de la Famille & de la Solidarité nationale a utilisé le film comme support lors de la Journée internationale des Femmes en 2004, qui portait sur « *La réforme foncière au Sénégal : quels enjeux pour les femmes* ». Il a aussi

servi de support de discussions lors d'une des rencontres organisées par l'espace d'échange initié par la Coopération Suisse au Sénégal et Enda-GRAF et d'autres ONG sur le « Cercle d'Intérêt sur le Développement Rural » en 2005.

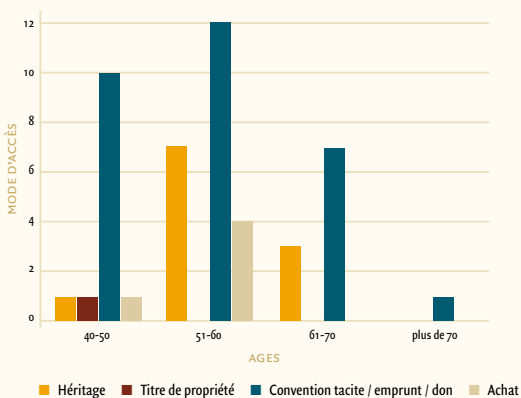
Au-delà de ces stratégies d'information, la recherche participative, avec des données chiffrées, a aussi illustré un modèle, pour sensibiliser sur la question foncière. Ainsi, suite à une enquête menée en 2008 sur le mode d'acquisition de la terre par les femmes, sur un échantillonnage de 100 ménages dans deux communautés rurales (Diender et

Keur Moussa), il apparaît clairement que les communautés réussissent souvent à contourner la loi, et même la coutume, pour améliorer leur accès à la terre.

Officiellement, la loi interdit toutes transactions sur les terres qui relèvent d'un statut particulier. Dans la réalité, peu de personnes se préoccupent de la loi, car les cas d'expropriation par le Conseil rural (qui gère le foncier de la collectivité) sont plutôt rares, voire exceptionnels. Les cas d'accès à la terre par affectation du CR concernent souvent des personnes nouvellement arrivées ou averties sur les enjeux des lois foncières et qui cherchent à sécuriser leurs terres ayant une valeur foncière (qualités agricoles, accessibilité, etc.).

L'enquête révèle des achats, des dons, des emprunts, des héritages, etc. aux femmes, à des tranches d'âge variant de 40 à 70 ans. Ces acquisitions sont par endroit faites par des conventions tacites mais quelques-unes par support écrit (cf. les histogrammes).

Accès des femmes à la terre à Keur Moussa



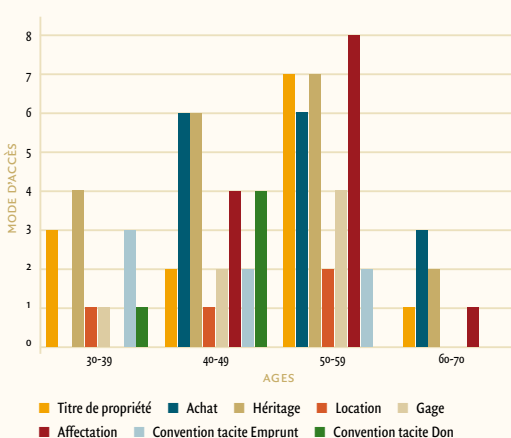
3. Recommandations

La terre est une des ressources importantes dans les stratégies de vie des femmes rurales. Dès lors, l'application effective des textes et la volonté politique dans les réformes en particulier : la mise en œuvre et l'amélioration du cadastre rural ; les plans locaux de développement ; la réduction de la pauvreté (l'analphabétisme, l'ignorance et la malnutrition) doivent accompagner le renforcement du statut économique et politique de la femme en tant actrice incontournable pour le développement de sa communauté. Un accent non négligeable doit être mis sur l'amélioration des investissements dans le développement rural (santé, eau, hygiène, école).

Pour ce faire, il faut faciliter une harmonisation avec :

- la mise en place d'outils de crédits adaptés aux types d'opération ;
- la promotion et l'extension de l'accès aux équipements agricoles et aux facteurs de production ;
- le renforcement des organisations professionnelles paysannes ;
- l'implication des organisations paysannes à la base dans le processus de prise de décision.
- L'approfondissement de la recherche-action sur les aménagements, notamment sur les terres irriguées.

Accès des femmes à la terre dans CR de Diender





© Dimitra



Wilbert Tengey

*GDI, Gender Development Institute
(Institut pour le développement du genre)*

GHANA

Wilbert Tengey est un spécialiste en développement rural avec plus de 20 ans d'expérience dans le développement des politiques sociales, la planification et la gestion des programmes de développement, le planning stratégique et le renforcement des capacités institutionnelles.

Wilbert est le fondateur de l'ACHD (African Center for Human Development), qui est une organisation ghanéenne en pleine croissance. Il en est le Directeur général depuis 20 ans. Dans le domaine de la consultance pour le développement, Wilbert a fourni des conseils et services professionnels à de nombreuses agences et organisations internationales, ainsi qu'aux ONG au Ghana et dans d'autres pays d'Afrique.

Wilbert est aussi le fondateur du GDI qui fait du plaidoyer pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Il a travaillé dans de nombreux pays africains et a un réseau d'associés professionnels dans le monde entier avec lesquels il entretient des liens étroits.

GDI est le partenaire de Dimitra au Ghana.

Questions de genre, femmes rurales et régime foncier au Ghana : une catastrophe communicationnelle

Introduction

Dans le présent texte, nous allons examiner les différents systèmes de concession des terres dans la région forestière du Ghana, leur impact négatif sur les moyens d'existence des femmes rurales et ce qu'il y a lieu de faire pour combattre cette injustice, compte tenu des problèmes de communication.

Dans une économie agraire comme au Ghana, l'un des principaux facteurs qui engendre et entretient la pauvreté, c'est l'accès problématique à la terre et aux autres ressources productives. Un peu partout dans le pays, la tendance est à la «féminisation de la pauvreté». En d'autres mots, les femmes constituent la tranche de la société la plus atteinte par l'extrême pauvreté. La féminisation de l'indigence s'explique principalement par l'accès inégal de la femme à la terre, aux ressources productives et aux perspectives économiques, ainsi qu'à toutes les conséquences de cette inégalité.¹

Mais il existe de multiples autres facteurs qui, ensemble, placent la femme en situation de désavantage manifeste, dans un environnement social dominé et contrôlé par l'homme. Certaines études avancent que les niveaux accrus de pauvreté dont souffrent les femmes peuvent être mis en rapport avec la surcharge de travail qu'elles endossent et leur taux élevé d'analphabétisme (54,3%). Des études portant sur le charge de travail des femmes révèlent qu'elles travaillent plus dur et plus longtemps que les hommes, tant à l'extérieur qu'au sein du foyer. Il leur faut également consacrer beaucoup de temps, non seulement aux travaux de l'entreprise familiale, mais aussi à nourrir et élever les enfants, et à accomplir d'importantes tâches ménagères, comme la cuisine et l'approvisionnement en eau et en bois à brûler.

Les changements intervenant au cours du cycle de vie de la femme viennent encore accentuer davantage sa vulnérabilité à la pauvreté. Les femmes n'ayant que peu de possibilités de trouver un emploi (veuves, femmes âgées, femmes sans

enfant ou ayant à charge des enfants handicapés en bas âge) seront plus fréquemment méprisées par la société et seront donc probablement plus exposées à une pauvreté extrême. De plus en plus, et surtout en milieu rural, les foyers dirigés par une femme sont parmi les plus pauvres qu'il soit. Ces femmes, démunies, travaillent à leur propre compte, elles n'ont que peu ou pas d'éducation, et l'accès aux services de crédit, aux soins de santé et aux structures de décision leur est compromis.

Une part disproportionnée élevée du fardeau de la pauvreté revient à la femme. Tous les facteurs énumérés ci-dessus concourent à la priver d'accès effectif à ses droits fonciers qui lui permettraient cependant d'améliorer sa productivité et son revenu. Et comme si tout cela ne suffisait pas, les femmes rurales en particulier sont prises en otage par la complexité des normes coutumières et des règles juridiques conçues dans le cadre d'un régime patriarcal dominé par l'homme ; il contrôle et régit ainsi la terre devant normalement profiter à l'ensemble de la société.

Définition du régime foncier

Les régimes fonciers définissent, grosso modo, la relation d'homme à homme dans l'**usage** et l'**occupation** de la terre. Plus spécifiquement, les régimes fonciers reflètent les relations coutumières, légales ou régies autrement, entre gouvernement, groupes et individus, et règlent la propriété et le contrôle de la terre, ainsi que les droits et obligations qui accompagnent ce lien.

Au Ghana, les relations de genre et de parenté jouent un rôle central dans la manière dont sont déterminés les droits fonciers et la production. Dans le régime foncier coutumier, le contrôle des ressources suit un schéma qui établit clairement des inégalités de genre ; ce schéma repose sur des normes traditionnelles et veille à ce que les droits de la femme soient limités par rapport à ceux de l'homme. En gros, pour la femme, le fait d'accéder aux ressources de pro-

duction, dont la terre, et de les contrôler, est déterminé par des institutions axées sur la parenté masculine, et des structures de pouvoir qui tendent à restreindre considérablement les droits fonciers de la femme en faveur de l'homme. En principe, les normes coutumières tant dans le système matrilinéaire que patrilinéaire, sont conçues pour garantir que la femme ne soit pas arbitrairement privée des ressources de base dont elle a besoin pour produire. Cependant, le contrôle inégal exercé par l'homme sur la manière d'allouer les ressources, dans le foyer comme dans le domaine public, laisse la porte grande ouverte à la partialité.

Presque partout au Ghana, les modes d'acquisition des terres et les régimes fonciers reposent sur le droit coutumier selon lequel les hommes héritent et contrôlent la terre. Selon ce droit, l'homme peut donc hériter la terre directement de ses parents mâles, côté père ou côté mère. En revanche, la femme ne peut espérer accéder à la terre qu'en passant par son mari, ou par sa propre famille, même si une femme issue d'un lignage matrilinéaire peut hériter la terre de parents divers.

Le Ghana maintient un mode pluriel de possession des terres. La complexité du droit foncier et des modes de possession des terres s'explique par la cohabitation de plusieurs régimes (droit coutumier, législation statutaire, dispositions constitutionnelles et lois religieuses). La coexistence de ces divers systèmes s'est accompagnée de difficultés particulières pour les tranches les plus vulnérables de la société, dont font partie les femmes rurales et les pauvres des zones urbaines. Pour la majorité des femmes rurales, il est difficile d'engager une procédure légale officielle, du fait de sa complexité et des coûts qu'elle implique, et parce que les femmes ignorent où se procurer de l'aide.

Il découle de ce qui précède que les droits n'existent qu'à l'état de « vide juridique », et que les femmes sont en position de grande insécurité foncière. Ne disposant pas des informations pertinentes et confrontées à des procédures extrêmement complexes relatives aux titres de propriété foncière, les femmes n'ont guère l'occasion de faire valoir leurs prétentions.

Accès des femmes à la terre

Bien que les femmes, tout comme les hommes, puissent se prévaloir de divers types de droits fonciers en adhérant à des groupements de propriétaires, les droits ainsi acquis doivent être exercés selon les processus et pratiques d'usage, comme le défrichage des terres et l'acquiescement des obli-

gations coutumières. Les femmes rurales sont bien souvent moins aptes à remplir ces conditions. Ainsi, par exemple, le défrichage de la forêt primaire, qui accorde le droit d'usage sur la terre, est une fonction traditionnellement assignée aux hommes, empêchant ainsi la majorité des femmes d'acquiescer l'usufruit de terres vierges appartenant à leur lignage. Les femmes sont donc privées d'accès à la terre du fait de certains facteurs, dont la division du travail en fonction du genre et l'ordre normatif coutumier.

Les expériences sur le terrain ont mis en lumière de multiples raisons (d'origine coutumière et sociale), pour lesquelles les femmes ne jouissent pas d'un accès égal à la terre des membres de leur clan ou de leur lignage. Les raisons se déclinent comme suit :

- Le mariage, et les obligations domestiques qui en découlent, réduisent en effet les chances pour une femme d'acquiescer la terre. Le droit coutumier comporte l'obligation pour elle d'assister son mari dans son exploitation. Cette obligation, conjuguée aux tâches ménagères démesurées qui lui incombent, ne laisse guère de temps ou d'énergie à la femme pour se consacrer au développement de sa propre exploitation. Au fil du temps, la femme perdra le contrôle et l'usage de cette terre.
- Selon les modèles coutumiers ghanéens de division du travail, les opérations de défrichage de la terre sont confiées à l'homme, lui accordant ainsi la priorité en termes de possession et d'acquisition de l'usufruit. En effet, l'homme qui a défriché une terre vierge pourra ensuite la faire sienne et exploiter la surface dorénavant cultivable. La femme n'a guère d'occasion d'acquiescer la terre par ce moyen.
- La terre est habituellement allouée à ceux qui ont la capacité de la développer et les moyens pour le faire, comme des ressources financières. Pour la femme, ce n'est pas souvent le cas et l'allocation des terres s'opère, bien fréquemment, à son détriment.
- L'émergence de cultures de rente permanentes (cacao, bois d'oeuvre, huile de palme et café) qui nécessitent une utilisation prolongée de la terre pour en faire une entreprise rentable et porteuse, a également joué en faveur des hommes, car ils disposent généralement de plus de moyens économiques pour pouvoir s'engager dans ce type d'activités. Par conséquent, l'accès des femmes aux cultures de rente est, lui aussi, limité.
- Bien qu'habituellement la terre ne fasse pas l'objet de



© Dimitra

négoce, les membres du clan et du lignage de plusieurs communautés de la zone forestière ont laissé la place à de riches agriculteurs et des sociétés multinationales capables de verser aux membres du clan de grosses sommes d'argent, en échange de larges étendues de terres. Les femmes ne profitent ni des terres ainsi aliénées, ni des recettes de l'exploitation. Ici aussi, les femmes sont perdantes sur les deux fronts.

- Les contraintes quant à l'accès des femmes à la terre, et l'insécurité foncière dont elles souffrent, sont encore plus évidentes lorsqu'il y a pénurie de terres et que les droits de possession des terres des hommes sont soumis à des pressions. Dans de telles circonstances, les hommes s'approprient les terres octroyées aux femmes, car il n'existe pratiquement aucun document attestant d'une transaction en faveur de la femme. C'est là une tactique d'intimidation employée par les hommes pour s'enrichir aux dépens des femmes.

Insécurité foncière de la femme

- Un mariage stable, et le fait d'entretenir de bonnes relations avec les parents mâles, sont autant de facteurs déterminants dans le maintien des droits fonciers de la femme. Pour une femme mariée, l'accès à la terre est possible si son mari l'y autorise, mais elle risque de perdre terre et cultures à la suite d'un divorce ou à la mort de son mari. Une jeune veuve qui refuse de s'entendre avec sa belle-famille après le décès de son mari connaîtra probablement un sort analogue.
- Les droits fonciers qu'une femme a obtenus par mariage peuvent aussi changer si le mari venait à se remarier dans le cadre d'un accord polygame.
- Les dispositions contractuelles appliquées à la terre ne sont pas non plus un gage de sécurité foncière pour la femme. Le métayage, en tant que mode d'accès à la terre pour les femmes, est très problématique. De nombreuses métayères se plaignent de l'arbitraire appliqué par





les propriétaires mâles ; ceux-ci modifient les conditions du bail à métayage à leur gré, dans une situation qui leur est favorable, du fait de la nature verbale de bon nombre de ces accords.

- Les termes du contrat de métayage par lequel le métayer (en général, il s'agit d'une femme) travaille la terre et partage la récolte avec le propriétaire (un homme, habituellement) sont conclus au détriment des femmes. En effet, la pratique actuelle tend à accorder la moitié de la récolte au propriétaire, alors que, jadis, il ne s'agissait que d'un tiers ou d'un quart.
- Un mode traditionnel important permettant aux femmes de posséder la terre découle de la transmission sous forme de don par un membre de la famille ou le mari. Pour que le don soit effectif, il doit habituellement se faire devant plusieurs témoins. Pour conclure l'affaire, le donneur accepte alors le « verre » de remerciement de celui qui reçoit le don. A cet égard, il est important de noter que la femme dispose alors du droit d'aliéner la terre ainsi acquise. Cependant, cette pratique est fréquemment associée à des zones d'exploitation des cultures commerciales destinées à l'exportation ou d'autres cultures de rente. Dans la plupart des cas, on a vu des hommes contester l'existence d'un tel accord et la femme sort perdante de l'histoire.
- Les acquisitions forcées de terres par l'Etat ne prévoient aucune disposition particulière en faveur des individus dont les intérêts sont lésés. Les femmes semblent être les principales victimes de ces acquisitions forcées non sélectives, et elles ne sont pas indemnisées de manière adéquate. En l'état actuel, la législation n'estime pas que la perte de l'usufruit d'une terre soit digne de compensation. Les usufruitiers n'ont droit qu'à une indemnisation à hauteur de la seule valeur des cultures en pied. C'est franchement injuste, surtout en milieu rural où l'existence même des femmes dépend essentiellement de la terre et où elles n'ont que peu de choix, une fois dépouillées de leur terre. Enfin, s'agissant de la gestion des terres, de l'attribution d'indemnités et des procédures d'aliénation des terres, là aussi les femmes sont en général mises à l'écart.

Stratégies d'information et de communication pour s'attaquer au problème

Les femmes rurales ne disposent pas d'informations suffisantes sur ces problèmes de fond et, démunies, elles sont

incapables de s'organiser de manière adéquate. Il y a donc un gros travail de plaidoyer à accomplir pour venir à bout de ces problèmes en question.

1. Des études pilotes sur le genre seront lancées dans les principales communautés ethniques et culturelles. Les principes et les règles coutumières qui régissent l'accès à la terre et son contrôle, semblent varier d'une communauté à l'autre. Il est donc important que des preuves empiriques et des données répertoriées par genre, soient recueillies lors des études pilotes, en vue d'établir et d'attester l'existence d'un parti pris lié au genre en matière d'accès à la terre et de propriété foncière au Ghana.
2. Des études seront commanditées pour examiner et établir la nature, la fréquence et les variations de l'ensemble des dispositions coutumières liées à la terre dans les diverses communautés. A l'aide de mécanismes novateurs et d'un système de gestion approprié, les prérogatives qui découlent du droit coutumier seront officiellement reconnues et documentées. La sécurité foncière des titulaires de droits sera ainsi renforcée, en particulier celle des femmes, dont les intérêts sont souvent compromis.
3. Concernant l'expropriation de terres :
 - L'Etat consultera tous les intervenants avant de procéder à l'expropriation de terres.
 - Le processus légal et administratif d'expropriation sera réexaminé de sorte que les femmes soient traitées en bénéficiaires égales.
 - L'exigence constitutionnelle de relocalisation sera appliquée.
 - Le droit à l'indemnisation sera reconnu aux usagers. Ceux-ci seront dédommagés en fonction de la valeur de leur terre et non de la valeur des cultures en pied. Ainsi, les membres de la collectivité seront indemnisés correctement, et les communautés entières ne seront pas dépossédées de leurs terres et privées de leurs moyens de subsistance, ce qui aurait pour effet d'aggraver la pauvreté.
4. Des services d'assistance juridique gratuits seront mis en place pour aider les femmes rurales à faire valoir leurs droits fonciers, dans le cadre des structures traditionnelles et légales.

5. Des campagnes d'éducation seront menées pour instruire les femmes leaders sur les différentes lois régissant leur accès à la terre. A leur tour, ensuite, de répercuter ces informations vers la base.
6. Des campagnes nationales de plaidoyer, utilisant radio, télévision et moyens de communication de masse, seront menées pour interpeller le grand public en matière d'inégalité d'accès à la terre et de jouissance des droits fonciers des pauvres en milieu rural, et des femmes en particulier.
7. Les questions foncières seront abordées lors de toute rencontre portant sur l'agriculture et le développement socio-économique des citoyens, aux niveaux local, régional et national.

Conclusion

Il ressort clairement de ce qui précède que le droit d'usage des terres est fondamentalement défavorable pour les femmes rurales. Elles en souffrent énormément, et cet état de choses participe à la recrudescence du phénomène de la « féminisation de la pauvreté » au Ghana. Dénuées de ressources et de moyens pour investir, les femmes rurales restent privées de solutions susceptibles d'atténuer, durablement, leur situation économique misérable. Les recommandations formulées ici pourraient conduire, à moyen et long terme, à l'amélioration de la situation des femmes.

Références

- Bortei – Doku Aryeetey, E., « Behind the Norms: Women's Access to Land in Ghana. » (Au-delà de l'ordre normatif coutumier : accès à la terre des femmes au Ghana)
- Hilhorst T., « Women's Land Rights, Current Developments in Sub-Saharan Africa. » (Evolution des droits fonciers des femmes en Afrique sub-saharienne)
- Awumbila M., « Women and Gender Equality: A Situational Analysis. » (Les femmes et l'égalité entre genre : analyse de la situation)
- Tsikata D. (Ed.), « Gender Training in Ghana: Politics, Issues, Tools. » (Formation au genre au Ghana : la politique, les problèmes et les solutions)

1. GPRS, Ghana Poverty Reduction Strategy, 2003 – 2005.
2. GLSS, Ghana Living Standard Survey.

Sophie Treinen

*Département des connaissances
et de la communication*

*Division de l'échange des connaissances
et du renforcement des capacités*

FAO

Sophie Treinen a plus de 20 ans d'expérience en information et communication. Elle travaille en ce moment comme Spécialiste en gestion de l'information pour l'Afrique, le Proche Orient, l'Asie et l'Amérique latine, et fournit un appui à des projets qui traitent du rôle de l'information et de la communication en milieu rural. Sa responsabilité principale est de développer des approches pour renforcer les capacités institutionnelles et individuelles pour partager les connaissances, et créer des systèmes d'information qui profitent le plus possible des technologies numériques et conventionnelles pour travailler sur les besoins des parties prenantes. Elle applique également des approches participatives et examine les problèmes de genre qui sont liés à l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Sophie a commencé à travailler pour la FAO depuis 2000 en tant que responsable de l'information pour le Service Genre et Développement. Auparavant, elle a travaillé pour la coopération internationale et des organisations de développement (Commission européenne, ONG et secteur privé) comme journaliste, conseillère en communication, chargée d'information, team leader, directrice de programme et chef d'un département d'information et de communication.



© Dimitra



Gestion des connaissances et genre : un peu de clarté



Le projet Dimitra fait partie d'un programme financé par la Belgique appelé « gestion des connaissances et genre ». Ce programme a pour mission d'intégrer les questions de genre dans les projets qui en font partie et veiller à ce que l'échange de connaissances se fasse entre les différents acteurs impliqués dans le programme.

La gestion des connaissances, aussi appelée gestion du savoir¹, permet de rendre accessibles les bonnes connaissances à la bonne personne, au bon moment, sous forme accessible et utilisable. Elle doit aider à partager ces connaissances et à les mettre en pratique pour contribuer à l'amélioration des prestations de l'organisation. La gestion du savoir passe par la création d'une culture de l'échange des connaissances (partage du savoir) et de l'apprentissage.

Pourquoi mettre en œuvre un programme spécifiquement lié à la gestion des connaissances? Parce que l'on se rend compte que lorsqu'un projet se termine il y a une masse de connaissances qui disparaît avec le départ des personnes qui y travaillaient. S'il n'y a pas de véritable stratégie pour capitaliser les acquis, les risques sont élevés pour que ce qui a été appris, fait, développé, discuté, négocié au cours du projet se perde parce qu'il n'y a pas eu de documentation systématique, d'échange, de partage et dès lors pas de mise en application des connaissances pour améliorer les pratiques.

Le défi dans un programme comme celui de la « gestion des connaissances et genre » est de démontrer à tous les acteurs impliqués qu'il y a plus à gagner en partageant ce que l'on sait plutôt que de faire de la rétention d'informations. La reconnaissance sociale est plus grande pour celui ou celle qui est ouvert(e) au dialogue et au partage plutôt que pour celui ou celle qui contrôle à outrance et qui représente un véritable goulet d'étranglement. Chacun a des connaissances et peut apprendre des autres. La participation des hommes et des femmes, des jeunes et des plus âgés, enrichit les échanges. Les trajectoires de vie, les rôles, les divisions de tâches et les responsabilités font que les hommes et les femmes ont des manières différentes d'apprendre et disposent de connaissances qui leur sont propres. Il faut donc reconnaître que tous et toutes n'ont pas les mêmes possibilités d'appliquer

les connaissances car pour mettre en application ce qu'on a appris, il faut aussi en avoir les moyens, les compétences, la permission, le courage ou la confiance en soi.

Cet article tente de clarifier de nombreux concepts utilisés dans le cadre de la gestion des connaissances. Il aborde les notions de connaissance, de savoir, d'information, de communication, de capitalisation des expériences, de bonnes pratiques et présente quelques outils et méthodes pour la gestion des connaissances adaptés au terrain.

1. Un peu d'histoire et d'étymologie

Le concept de *Knowledge Management* (en anglais) fait son apparition dans les années 1980 en gestion d'entreprise. Il est traduit en français tantôt par gestion des connaissances, tantôt par gestion du savoir. Dans cet article nous utilisons le terme de « gestion des connaissances ».

Le mot « savoir » provient du latin « sapere », verbe qui, employé intransitivement, indiquait une entité qui possédait une sève. Il n'y avait donc alors pas de référence au moindre processus cognitif. Ce n'est qu'au Moyen Âge qu'émerge le sens actuel après avoir transité par une forme figurée désignant une personne en quelque sorte « informée ». À partir de cette époque, le fait de savoir fut considéré comme une attestation ou garantie de sagesse.²

Le mot « connaissance » est tiré du verbe connaître, « cognoscere » en latin. Les connaissances sont acquises par des processus cognitifs tels que la perception, l'apprentissage, le raisonnement, la mémoire, l'expérience ou le témoignage.

Le mot « communication » vient du latin « communicare » qui veut dire mettre en commun, partager, entrer en relation avec quelqu'un. Tandis que le mot « information » vient du verbe latin « informare » et signifie façonner, décrire.

2. Quelques définitions

Trop souvent « connaissance » et « savoir », « information » et « communication » sont pris pour des termes interchangeables, or ils ne le sont pas. Ils font partie d'une chaîne qui va de la donnée au savoir. En voici les éléments :



- **Donnée** : un élément, un renseignement.
- **Information** : un fait ou jugement qu'on transmet à une personne/un public à l'aide de mots, de sons, ou d'images. Les informations sont des données qui ont été interprétées, traduites ou converties pour révéler leur sens profond. L'information est le vecteur de la connaissance.
- **Connaissance** : ce qui est connu, que l'on sait pour l'avoir appris.
- **Savoir** : ensemble de connaissances ou d'aptitudes reproductibles, acquises par l'étude ou l'expérience.³

Donc, par exemple, pour une amélioration des pratiques agricoles, il faut avoir la capacité de transformer l'information en connaissance, cette connaissance en savoir-faire et plus tard en expertise afin de pouvoir agir sur soi-même et sur son environnement. Détenir une information n'est pas suffisant, encore faut-il savoir comment la mettre en pratique.

L'exemple suivant est assez illustratif. Un groupe de femmes rurales avait entendu, lors d'une émission radio présentée par un agent de vulgarisation agricole, que la culture du tournesol était adaptée au sol de la région et permettait d'obtenir de bons revenus. Lorsque l'agent a appris que ces conseils avaient été écoutés, il s'est rendu chez ses auditrices pour en voir l'application. Il fut surpris car les graines avaient été semées à la volée au lieu de respecter les alignements et les distances requises pour la croissance de ces plantes. Ces femmes ne savaient pas qu'elles avaient commis une erreur, mais, grâce à la visite du vulgarisateur agricole, elles ont pu corriger leur pratique. Par la suite, elles ont partagé leur savoir avec d'autres hommes et femmes de leur communauté en leur expliquant ce qu'il fallait et ne fallait pas faire (bonne pratique). Depuis lors, elles sont reconnues dans leur communauté comme innovatrices et détentrices de savoir.

Dans cet exemple, nous sommes passés de la communication linéaire ou modèle de diffusion (l'émission radio sans questions-réponses avec les auditeurs et les invités) à la communication participative, aussi appelée communication pour le développement, suite à la rencontre avec le vulgarisateur agricole et aux échanges qui ont suivi.

La communication comporte plusieurs éléments : l'émetteur, le récepteur, le message (porteur d'information quelle qu'elle soit et transmis de l'émetteur vers le récepteur), le code ou langage avec lequel le message est formulé et le canal ou la voie par laquelle va circuler le message de l'émetteur vers le récepteur.

L'information et la communication forment un couple quasiment indissociable. En effet, une information ne vaut que par sa communication. Une information qui ne circule pas, que quelqu'un garde pour lui, n'est pas une information pour les autres.⁴

La communication pour le développement souligne l'importance de la participation en impliquant les parties prenantes et en donnant une voix à ceux qui ont besoin d'information, mais qui ne sont pas toujours entendus. La communication pour le développement comprend de nombreux médias et approches – médias populaires et groupements sociaux traditionnels, radios rurales pour le développement communautaire, modules vidéo et multimédia pour la formation des agriculteurs, et l'Internet pour mettre en réseau les chercheurs, les éducateurs, les vulgarisateurs et les groupements de producteurs entre eux ainsi qu'aux sources d'information mondiales. Que les villages soient raccordés au monde externe par des réseaux modernes de télécommunications, apprennent les soins de santé à partir de dictons et de chants populaires ou écoutent les émissions de radio sur les meilleures pratiques agricoles, les processus et les résultats sont les mêmes – les gens communiquent et apprennent ensemble.⁵

Selon les époques et les cultures, la conservation du savoir et la transmission des connaissances s'appuient sur la communication orale et l'expression écrite. La bibliothèque est l'exemple type de l'endroit où l'on conserve le savoir. De nos jours, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) apportent de nouvelles formes d'archivage. Wikipédia est l'encyclopédie collaborative sur la toile (web). Tout comme pour les documents disponibles dans une bibliothèque, les informations et documents numériques doivent être organisés, indexés afin de pouvoir les ranger, les retrouver, les consulter ou les échanger.

La gestion de l'information couvre les différentes étapes du traitement de l'information, de la collecte, de la production à l'archivage jusqu'à la diffusion ; l'information peut être présentée sous différents formats et provenir de sources différentes.

On appelle souvent erronément les systèmes de gestion des connaissances des systèmes d'information. Si dans les organisations et les entreprises, on utilise beaucoup les NTIC et les outils comme les plateformes web, les wiki, blogs ou encore les intranets pour organiser les informations, ces outils ne suffisent pas à eux seuls à gérer les connaissances. Les connaissances qui sont dans la tête des gens ne peuvent

être gérées par un système. Par contre, on peut gérer des informations, des documents (écrits, audiovisuels, etc.). C'est ici qu'il est intéressant de faire la distinction entre les connaissances tacites et les connaissances explicites.

Les connaissances tacites regroupent les compétences innées ou acquises, le savoir-faire et l'expérience de l'individu. Elles sont aussi dites connaissances implicites.

Les connaissances explicites sont exprimées et conservées sur un support documentaire (document, base de données, site web). Elles peuvent être mises plus facilement au profit de la collectivité que les connaissances tacites qui restent plus individuelles.

Pour documenter les connaissances tacites et les rendre explicites et disponibles sur un document, il faut développer une culture de l'échange, reconnaître le bénéfice tiré par les échanges et accorder du temps à ces échanges et à la réflexion. De nombreuses méthodes existent et sont abordées un peu plus loin. La documentation n'est qu'une étape de la gestion des connaissances, on peut documenter une bonne pratique afin que d'autres puissent s'en inspirer et la mettre en application.

Outre l'archivage et la rédaction de rapports, la **documentation des expériences** a pour but de conserver des informations et de les communiquer à des tiers. Elle se conçoit comme une sorte de « mémoire vivante ».

La **capitalisation des expériences** vise au contraire à modifier une pratique ou une structure. Elle diffère également des évaluations externes qui, dictées par un « agenda extérieur », ne sont pas pilotées exclusivement par les porteurs des expériences. La capitalisation des expériences, c'est la transformation d'un savoir (individuel et institutionnel) en capital utilisable par les personnes directement concernées pour modifier une pratique collective, institutionnelle. La capitalisation d'expériences est un processus d'apprentissage qui prépare aux changements. Ses extrants (output) sont des leçons apprises et des bonnes pratiques ; ses effets attendus (outcome) sont des amorces de changement ; sa finalité est une pratique modifiée.⁶

Une bonne pratique est un processus ou une méthodologie qui a fait ses preuves et a permis d'obtenir de bons résultats. Elle est dès lors recommandée comme modèle. L'essence de l'identification et du partage de bonnes pratiques est d'apprendre des autres et de réutiliser le savoir existant. Les bénéfices croissent ainsi avec l'accumulation des expériences.⁷

3. Les outils, méthodes et techniques

Avec les NTIC, beaucoup de logiciels libres (Open Source) ou propriétaires ont été créés pour aider à mieux gérer les connaissances, mais ils ne sont que des outils offerts par la technologie. Parmi ceux-ci, on peut citer les intranets et extranets, sites web, wiki, blogs, chat, sms, partage de photos, réseaux, communautés en ligne, pages jaunes, etc.

Comme expliqué plus haut, ces outils seuls ne sont pas la solution, ils doivent être sélectionnés avec soin, après avoir étudié les besoins des utilisateurs, leurs capacités, leurs compétences et leur volonté d'échanger l'information qu'ils détiennent et leurs connaissances. Le respect et la confiance sont des éléments déterminants pour le succès de cette entreprise.

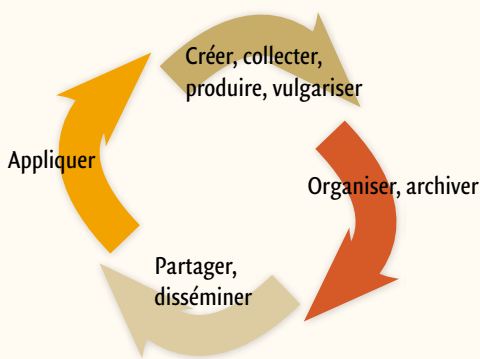
Les questionnaires du savoir ont un rôle particulier à jouer car ils sont des facilitateurs et font le lien entre les personnes, leurs connaissances et le support choisi, qu'il soit fondé sur les NTIC ou non. Les questionnaires du savoir utilisent des méthodes et des techniques qui font appel aux relations interpersonnelles et facilitent l'échange de connaissances et d'expériences. Parmi celles plus communément utilisées, on peut citer :

Termes français	Termes anglais
la rétrovision	After Action Review
le soutien entre collègues	Peer Coaching
l'assistance par les pairs	peer review
les bonnes pratiques	good practice
les études de cas	case study
les histoires et récits	story telling
le forum ouvert	Open Space
SEPO : Succès- Echecs - Potentiels - Obstacles	SWOT: Strengths – Weaknesses- Opportunities -Threats
les foires au savoir	knowledge fairs
le remue-ménages	brainstorming
les cartes cognitives ou cartes mentales	cognitive mapping or mind mapping
les communautés de pratique	communities of practice
la modération ou animation de groupe - facilitation	facilitation
l'aquarium	fish bowl
le café du monde	world café

Toutes ces méthodes et techniques sont décrites plus en détail sur les sites suivants :

- « Techniques de collaboration et de plaidoyer » sur le site FAO-UE : sécurité alimentaire : l'information pour l'action: www.foodsec.org/tr_res_07_fr.htm et la formation à distance sur : www.foodsec.org/DL/dlintro_fr.asp + leçons sur les « Techniques pour améliorer le travail en collaboration » : www.foodsec.org/DL/course/shortcourseFK/ft/pdf/lessons/lessono425.pdf
- Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) Knowledge Sharing Toolkit : www.kstoolkit.org
- www.daretoshare.ch et leur boîte à outils www.daretoshare.ch/fr/Accueil/Gestion_de_savoir_Boite_a_outils
- CARE Knowledge Sharing Workshop : www.km4dev.org/wiki/index.php/CARE_Knowledge_Sharing_Workshop :
- Knowledge Management for Development : www.km4dev.org

4. Les étapes de la gestion des connaissances



La gestion des connaissances passe par **plusieurs étapes** :

1. La première consiste à identifier, acquérir les savoirs afin de documenter les expériences, les acquis, de les traduire en plusieurs langues, les adapter selon le public et les vulgariser.
2. Ensuite il s'agit de mettre en place un système de gestion de tout ce contenu selon les règles de la gestion de l'information. Il faut pouvoir archiver, retrouver facilement ce que l'on recherche.

3. Ces premières tâches n'ont de sens que si les données, les informations et les savoirs sont partagés et disséminés selon les différents modes de communication caractéristiques à chaque catégorie d'usagers.
4. Et finalement, l'application de ce qui aura été échangé permettra l'appropriation afin d'obtenir un impact, un changement.

Une **stratégie de gestion des connaissances** suppose une très grande souplesse et une capacité à agir et à conceptualiser en même temps. Concrètement, il s'agit de mener à bien les actions suivantes :

- cartographier les informations et les matériels existants : localisation, collecte, documentation, analyse, classement, conditionnement ; en premier lieu le matériel déjà produit par le projet est examiné et traité ;
- affiner, en fonction des résultats des sessions de formation-action et des appuis sur le terrain, les méthodes et les outils d'identification, de recueil, de capitalisation et de valorisation des acquis ;
- traduire, adapter, conditionner et vulgariser les informations sous des formes et des formats différents, selon les publics cibles ;
- rassembler les différents produits, les normaliser, les cataloguer, les classer ;
- réviser régulièrement le matériel développé et le tester en situation ;
- monter des bases de données pour suivre l'évolution de toutes ces connaissances, telles que des annuaires de personnes ressources, des répertoires sur les partenaires, les projets, etc. ;
- organiser et appuyer le partage et la diffusion des connaissances disponibles ;
- produire et publier le matériel pédagogique, technique et méthodologique nécessaire ;
- développer des supports et des outils de communication (sites web, cédéroms, vidéos, émissions de radios, articles journalistiques, plaquettes, etc.).

Pour la **diffusion des informations**, tous les **modes – modernes et traditionnels** – peuvent être exploités et utilisés en fonction de la nature et de la portée de messages à diffuser et échanger, gardant présent à l'esprit que chaque outil possède des avantages comparatifs pour partager avec des publics spécifiques.

Voici quelques exemples:

- **Matériel de formation et de vulgarisation**, allant du guide proprement dit aux affiches, en passant par les fiches techniques et les dossiers techniques. Tous ces matériels seront produits en tenant compte des intérêts et des souhaits d'apprentissage des publics visés.
- **Produits d'information écrite** (articles, récits, bonnes pratiques, études de cas, etc.): le projet et/ou ses partenaires prépareront des documents écrits pouvant être insérés dans les **bulletins d'information** circulant au niveau de la région ou des pays.
- **Films numériques** sur des thèmes techniques afin d'être diffusés au niveau des villages.
- **Cédérom et/ou DVD** contenant les informations générales sur le projet, son approche, ses objectifs, les contenus de formation, les guides, les rapports. Toutes les occasions de présenter le cédérom seront exploitées (réunions, ateliers, formations, négociations avec les partenaires).
- **Événements médiatiques**, telles que les foires, les caravanes d'information, les expositions agricoles permettant de confronter et de partager les expériences et d'ouvrir les horizons.
- **Emissions et feuilletons radiophoniques**. Si l'essor de la société de l'information est accéléré par la diffusion des nouvelles technologies, la contribution de technologies plus anciennes que sont le papier ou la radio n'est pas moins déterminante.
- **Création d'un site web** avec ouverture d'espaces de discussion (forum utilisant les SMS) et de mise d'informations en ligne ouvert aux parties prenantes de l'action et en liaison avec d'autres sites intéressés par le thème.
- **Formation** des parties prenantes de l'action à l'emploi de médias électroniques et des outils informatiques, qui est devenu incontournable.
- **Visites d'échange**.

- **Foire aux connaissances**.
- **Mise en réseau**.
- **Théâtre communautaire, chants, récits, proverbes**.

Lors de la mise en pratique de projets recherche-action, l'ONG belge ATOL a développé la démarche **DVDE** – **D**écouvrir, **V**aloriser, **D**évelopper, **E**valuer. Le point de départ est le concept « connaissance » qui est expliqué en termes d'**ACCES** – **A**ttitude, **C**apacités et **C**ompétences, **E**xpériences et **S**avoir. La porte d'entrée de tout processus d'apprentissage est l'attitude et l'acquisition de connaissances doit passer par les quatre étapes de DVDE.

La première étape consiste à découvrir les connaissances implicites du groupe cible en termes d'ACCES. Ensuite il faut valoriser ces connaissances, c'est-à-dire, il faut reconnaître les capacités, les expériences et les savoirs en les rendant explicites et en les partageant avec les autres. Cela suppose que les accompagnateurs et les accompagnatrices reconnaissent ces connaissances. L'étape suivante est de développer, d'ajouter ou de renforcer les capacités à partir des formations et l'accompagnement dans la mise en pratique pour que les capacités deviennent alors des compétences. Afin de connaître l'évolution des connaissances, il faut prévoir des moments d'évaluation: Qu'est-ce que la personne ou le groupe a appris et appliqué? Quelle est la valeur ajoutée? Est-ce que les femmes et les hommes ont eu les mêmes chances d'apprendre et d'appliquer?

Il va de soi que l'approche terrain et l'approche de la gestion des connaissances au sein d'une organisation n'est pas identique, mais elle tend toujours vers le même objectif: partager, collaborer, échanger afin de mieux travailler. Le processus est celui de l'apprentissage toujours renouvelé qui passe par l'action, la réflexion, la conceptualisation, la planification pour l'action (la pratique), la réflexion (la documentation – la rétrovision), la conceptualisation (la bonne pratique), la planification pour l'action améliorée avec plus d'impact, en d'autres mots, le développement.

1. Cette définition de la gestion du savoir est l'adaptation de celle tirée du site web de l'Agence suisse pour le développement et la coopération: « dare to share » – <http://www.daretoshare.ch/fr/Accueil>
2. Wikipédia - <http://fr.wikipedia.org/wiki/Savoir>
3. Wikipédia - <http://fr.wikipedia.org/wiki/Savoir>
4. Frochot, 2000.
5. FAO.
6. Tiré du site « dare to share ».
7. Définition librement inspirée par celles du CGIAR et de l'Agence suisse pour le développement et la coopération.



Christine Tuyisenge

Collectif Pro-Femmes /Twese Hamwe

RWANDA

Christine Tuyisenge est juriste. Elle occupe le poste de 1ère Vice-Présidente du Collectif Pro-Femme Twese Hamwe, qui regroupe plus de 50 associations de promotion des droits de la femme et de l'enfant.

Elle a une expérience de 9 ans en matière de défense des droits de la femme et de l'enfant et de plaider pour l'adoption des lois favorables à tous et leur application effective.



Les inégalités de genre en matière d'accès à la terre et leurs conséquences sur les populations rurales au Rwanda

1. Introduction

Le droit à la propriété constitue un des droits fondamentaux reconnu à la personne. Ce droit est consacré par l'article 29 de la Constitution rwandaise du 4 Juin 2003 telle que révisée à nos jours ainsi que par les différentes Conventions internationales sur les droits de la personne ratifiées par le Rwanda notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels.

Parmi les attributs du droit à la propriété il y a : l'Usus, le Fructus et l'Abusus. L'Usus signifie le droit d'administration d'une propriété, le Fructus fait référence au droit de jouissance des fruits d'une propriété, et l'Abusus signifie le droit de disposer des biens.

2. Les inégalités de genre en matière d'accès à la terre

Avant, au Rwanda, quand l'homme décédait la femme devenait usufruitière des biens acquis ensemble avec son mari. Depuis l'entrée en vigueur de la loi numéro 22/99 sur les régimes matrimoniaux, les libéralités et les successions en novembre 1999, quand l'homme décède la femme légalement mariée a droit à la propriété conjugale selon le type de régime matrimonial choisi par les époux, à savoir la communauté universelle des biens, la communauté des acquis et la séparation des biens.

Parmi les causes ou les sources des inégalités en matière d'accès à la terre, nous pouvons citer :

a) Méconnaissance des droits humains

Au Rwanda on se heurte au problème de méconnaissance des lois et des droits humains par la majorité de la population et chez certaines autorités de base chargées de la résolution des problèmes de la population, et ce, malgré le principe « nul n'est censé ignorer la loi ».

Cette méconnaissance de la loi a été soulignée par une étude menée par l'Association HAGURUKA, association membre du Collectif Pro-Femmes/Twese Hamwe sur l'évaluation de l'application et de l'impact de la loi numéro 22/99 régissant les régimes matrimoniaux, les libéralités et les successions et recommande de continuer les campagnes de vulgarisation de ladite loi.

De plus, il convient de mentionner la résignation de certaines personnes, et surtout des femmes, qui ne réclament ou ne revendiquent pas leurs droits.

b) Non application effective des lois

En plus de la Constitution rwandaise du 4 Juin 2003 telle que révisée à nos jours et qui reconnaît en son article 190 la suprématie des conventions internationales sur les droits humains ratifiées par le Rwanda sur les lois organiques et ordinaires, les lois suivantes ont été adoptées :

- La loi organique portant régime foncier au Rwanda de 2005 ;
- La loi numéro 42/88 portant titre préliminaire et livre premier du code civil (code de la famille) ;
- La loi numéro 22/99 complétant la loi numéro 42/88 et instituant la cinquième partie relative aux régimes matrimoniaux, aux libéralités et aux successions.

Toutefois, et en se basant sur les statistiques de l'Association HAGURUKA, 8993 femmes n'avaient pas accès à la propriété et 5636 n'avaient pas accès à la succession.

La non application effective des lois est souvent due au problème de résistance aux changements de la part de certaines personnes qui restent attachées à la coutume et ce malgré l'existence des lois écrites en la matière.

c) Partage inéquitable des terres et insuffisance des terres

On déplore également le problème de partage inéquitable des terres dans certaines régions du pays qui limite,

pour certaines personnes, l'accès à la terre. A cela s'ajoute l'insuffisance des terres : le Rwanda a une superficie de 26.338 km², alors que 95% de la population (environ 9 millions) vivent de l'agriculture.

En outre, les inégalités en matière d'accès à la terre résident aux niveaux des modes d'acquisition de ces terres. Comme souligné plus haut, les inégalités persistent en matière d'accès à la terre par succession, en raison notamment du système patriarcal qui considère la femme comme personne de second rang. Il en est de même lors du partage des biens entre les conjoints, surtout à l'occasion du décès de l'homme. Quant à l'acquisition de la terre au moyen des dons, au Rwanda, l'homme et la femme peuvent avoir ou faire des dons. Mais dans la réalité, très peu de femmes reçoivent de ces dons, quand il s'agit de la terre. Quant à l'acquisition de la terre par achat, le phénomène de féminisation de la pauvreté et le coût actuel de la terre font que très peu de femmes possèdent des terres.

3. Les conséquences sur les populations rurales au Rwanda et sur les femmes en particulier

Les conséquences des inégalités liées à l'accès à la terre sont nombreuses mais nous pouvons citer notamment :

- la pauvreté des personnes, des familles et du pays ;
- l'insatisfaction des besoins fondamentaux : nourriture, soins de santé, éducation, etc. ;
- la faim ;
- les conflits au niveau des familles, du pays et même au niveau des régions.

Les conséquences sur les femmes :

- Le non accès aux crédits suite au manque de garantie ou hypothèque ;
- La pauvreté ;
- Non accès à l'éducation ;
- Le non respect par le conjoint et par les membres des familles ;
- La forte dépendance financière vis-à-vis du conjoint ou des parents ;

- La résignation suivie de la non dénonciation des violences faites aux femmes ;
- Destruction des foyers : divorce, répudiation.

4. Les stratégies d'information et de communication existantes ou à créer pour lutter contre les inégalités de genre

Parmi les stratégies d'information et de communication en matière de lutte contre les inégalités sur le genre, il y a :

- Adoption de lois et de politiques exemptes de discriminations ;
- Vulgarisation de ces lois et politiques par le canal des médias comme la radio, surtout les radios communautaires, les journaux populaires, la télévision, etc. ;
- Organisation de campagnes de sensibilisation de la population pour le changement des comportements, en utilisant comme relais les chefs coutumiers, les volontaires communautaires comme les para-juristes, les organisations de femmes et de jeunes, les structures des confessions religieuses, les mouvements de jeunes (scouts, guides, etc.) ;
- Organisation d'actions de sensibilisation au moyen de pièces de théâtre, danse, concerts, jeux sportifs, etc. ;
- Sensibilisation de la population par des affiches, dépliants, guides juridiques, etc. ;
- Inclusion de cours sur le genre et les droits humains dans le curriculum, au niveau des écoles primaires, secondaires et supérieures ;
- Insistance sur l'égalité des hommes et des femmes dans les discours politiques ;
- Organisation de cliniques juridiques mobiles ;
- Plaidoyer pour une participation égale des hommes et des femmes dans les instances de prise de décision, en se basant sur les résultats de recherches menées sur les inégalités de genre.

5. Conclusion

En vue d'arriver à un développement durable, il est important de respecter le principe d'égalité de toutes les personnes sans distinction et ce dans toutes les sphères de la vie et en particulier en matière d'accès à la propriété.





Françoise Bibiane Yoda

RECIF/ONG-BF, Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ONG au Burkina Faso

BURKINA FASO

Françoise Yoda est diplômée en technologies de l'information et de la communication. En 2002, elle a participé à l'opération Jeunes Stagiaires du Développement organisée par l'UNV. En octobre 2003, elle a été recrutée comme responsable du Centre de Documentation et Internet au Département Communication de RECIF/ONG-BF, où elle assure, entre autres, les tâches suivantes : gestion du fonds documentaire, du site web et du réseau informatique de RECIF/ONF ; gestion du répertoire des membres de RECIF et du fichier de compétences internes ; rédaction d'articles pour le bulletin d'information de l'organisation ; organisation de sessions de formation en TIC pour les membres de RECIF/ONG ; suivi sur le terrain des projets dans les domaines suivants : formation en TIC, promotion du riz du Burkina Faso, film documentaire sur le lait du Burkina, accès des femmes à la terre, VIH/SIDA, etc. ; participation à des cadres de concertation au niveau national et international. Françoise est membre de plusieurs associations féminines et de jeunes au Burkina Faso et à l'étranger.

Les inégalités de genre dans l'accès à la terre au Burkina Faso : Etat des lieux



M. Toziri Sambaré, un ressortissant de la région du centre-est au Burkina Faso, s'est retrouvé dans un village du Kéné-dougou pour faire de l'agriculture en 2005. Pour ce faire, il est allé voir le chef de terre dudit village en compagnie de son tuteur, un autochtone pour solliciter un lopin de terre. Sa demande a été agréée mais à une condition : il ne doit pas y planter un arbre au risque de se voir retirer le droit d'exploitation. Avant de commencer l'exploitation de son lopin de terre, Toziri devrait apporter au chef de terre, un poulet, de la cola et du tabac.

M. Kaboré Denis et sa famille ont décidé d'élire domicile dans la province du Kouritenga en 2007. Parrainé par un natif du village, M. Kaboré a désiré avoir une portion de terre pour non seulement y construire son domicile, mais également faire de l'agriculture domestique. Les propriétaires terriens ont exigé de lui une chèvre, un coq, deux poulets, du tabac, du dolo ainsi que d'autres cadeaux dont l'importance varie en fonction du statut du demandeur. Le mode d'accès demeure, somme toute, le prêt à durée indéterminée qui confère au bénéficiaire des droits étendus, hormis ceux de planter (à négocier), aliéner ou céder à autrui unilatéralement.

1. Difficile accès des femmes à la terre agricole

La question de l'égalité hommes-femmes (genre) dans la gestion du foncier rural apparaît de ce fait comme une expression spécifique de la problématique générale d'accès à la terre. Créer les conditions pour un accès équitable des groupes défavorisés au foncier, notamment les femmes du milieu rural, est un défi à relever. En effet, au Burkina Faso les femmes constituent environ 52% de la population totale, dont la majorité vit en milieu rural. Les femmes contribuent énormément aux activités de production. Elles font l'objet dans certaines zones rurales de brimades et de spoliations dans le cadre de l'exploitation de la terre et des ressources naturelles. Avec l'avènement de l'agrobusiness, cette situa-

tion d'accès de la femme rurale à la terre agricole risque de se compliquer davantage.

En zone de terroir, l'accès des femmes à la terre se fait selon les règles coutumières dans une relation sociale inégale, dépendante, négociée et précaire pour la femme. Elle n'a pas le droit d'appropriation, seulement une autorisation aux fins d'exploitation.

Dans les périmètres aménagés par l'État, les cahiers de charge ne prennent pas toujours en compte les spécificités des femmes. Les possibilités d'accès aux meilleures terres et aux périmètres irrigués sont très limitées pour les femmes.

2. Que disent les textes et lois en la matière ?

L'article 62 de la loi n° 14/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réforme Agraire et Foncière (RAF) précise que « les terres urbaines et rurales du domaine foncier national sont attribuées aux personnes physiques, sans distinction de sexe ou de statut matrimonial et aux personnes morales dans les conditions fixées par les textes ». La politique de sécurisation foncière en milieu rural adoptée par le gouvernement en octobre 2007 vise entre autre à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable à la terre.

3. Pourquoi, malgré l'adoption des textes et lois pour un accès équitable à la terre, les femmes continuent-elles de subir des injustices ?

a) Le poids de la tradition

La terre revêt un caractère sacré, qui exclut la femme de sa gestion. Si la femme devait accéder à la terre, il n'y aurait plus de mémoires du foncier. On ne saurait plus à quel lignage appartient telle ou telle terre. Ce serait la mort de la tradition. La femme ne peut pas, par exemple, remonter les généalogies en raison de son statut. Ces propos recueillis auprès des communautés sont contenus dans le guide sur la sécurisation des droits fonciers des femmes rurales au Burkina Faso, produit par le Groupe de Recherche et d'Action





© Dimitra

sur le Foncier (GRAF) en 2006 à l'intention des animateurs d'associations et d'ONG de promotion des droits humains.

Dans le film sur l'accès des femmes à la terre réalisé en 1992 par Franceline Oubda, le Naba Sapilma, chef couturier de Koupela (Région du centre-est du Burkina Faso) est formel : « *La femme ne se marie pas pour s'ingérer dans des questions de terres, mais pour servir la famille de son mari. Dans l'histoire de l'humanité, la femme n'a jamais réclamé la terre. Elle peut bien faire des propositions sur l'utilisation de la terre mais elle ne peut appliquer directement ses idées sur la terre. La terre appartient à la famille. Devrait-on morceler la terre à chaque fois qu'il y a un mariage? Il est très difficile qu'une femme hérite d'une terre alors qu'elle est alliée à une autre famille. Je ne vois pas comment on devrait lui donner la jouissance d'un patrimoine qui irait par alliance à une autre famille. C'est la loi des mâles en Afrique* ».

b) La méconnaissance et la non valorisation des droits fonciers par les femmes

Au Burkina Faso, près de 70% de la population est analphabète (en majorité des femmes). Cette situation entraîne une méconnaissance des droits humains en général et de ceux des femmes en particulier. De ce fait, les femmes ignorent l'existence des lois et textes fonciers qui leur sont favorables.

Avec l'intervention des ONG et des associations en milieu rural par des activités d'alphabétisation, de formation et de sensibilisation, certaines femmes connaissent maintenant leurs droits. Mais le problème demeure au niveau de la jouissance de ces droits. Bien souvent, les femmes préfèrent subir les injustices et garder l'harmonie dans le foyer et dans la communauté, plutôt que de dénoncer ces injustices et être la risée de tout le monde.

c) Le faible pouvoir économique de la femme

Aujourd'hui, en milieu rural, beaucoup de femmes sont dans une situation de pauvreté, si bien qu'elles se demandent pourquoi revendiquer l'accès à la terre, alors qu'on n'a pas les moyens de l'exploiter.

D'un autre côté, certains hommes évoquent le risque d'indépendance économique de la femme comme cause d'éclatement de la famille : les femmes sont de véritables actrices de la production agricoles et cela, les hommes en sont conscients. Si les femmes accèdent pleinement à la terre, elles vont s'y investir de toutes leurs forces et augmenter leurs productions, ce qui peut être une source d'indépendance économique pour elles. Selon les hommes, quand la femme est économiquement indépendante, elle n'obéit plus aux ordres de son époux, avec comme conséquence l'éclatement prévisible de la famille.

d) L'accès aux moyens de production

En plus de ne pas jouir pleinement de leurs droits fonciers, les femmes éprouvent des difficultés à bénéficier, au même titre que les hommes, des moyens de production. Par exemple, sur les deux grandes plaines rizicoles du Burkina Faso (Bagré et Sourou), que ce soit les productrices de riz ou les transformatrices (femmes étuveuses), les méthodes de travail sont toujours artisanales et cela joue négativement sur la qualité des produits. Actuellement, le riz étuvé cultivé par les femmes a du mal à se positionner sur le marché, à cause des débris qu'il contient. Les femmes ont donc besoin de moyens de production modernes : tracteurs, batteuses,



décortiqueuses, moulins, charrettes, aires de séchage, engrais, semences améliorées, etc.

4. Les conséquences du non accès des femmes à la terre

Le non accès des femmes à la terre conduit naturellement aux conséquences suivantes :

- La crise alimentaire mondiale : le Burkina Faso subit de plein fouet cette conjoncture mondiale dûe au fait que le pays importe la plupart de ses produits alimentaires ;
- Principales actrices de la production agricole, la mise à l'écart des femmes de la gestion foncière freine l'accroissement de la production et met en péril le souveraineté alimentaire ;
- Accroissement de la pauvreté : selon le dernier classement du PNUD sur le développement durable, le Burkina Faso occupe l'avant dernière place. Le problème foncier apparaît comme l'une des cause de cette contre performance ;
- Pauvreté dans les ménages, violences, malnutrition ;
- Non accès aux services sociaux de base : santé, éducation (surtout pour les filles), alimentation, etc.

5. Stratégies d'information et de communication existantes ou à créer pour lutter contre ces inégalités de genre

a) Les stratégies existantes

- Activités d'information, de sensibilisation et de formation ;
- Formation en droits humains, aboutissant dans certaines zones à la régularisation des mariages ;
- Participation aux cadres de concertation ;
- Plaidoyer ;
- Dialogue social.

b) Il ressort des différentes expériences :

- La nécessité de sensibiliser les autorités coutumières, politiques et religieuses, sur le rôle et l'apport des femmes rurales dans la production agricole et la lutte contre la pauvreté ;
- La nécessité d'associer les femmes aux prises de décisions concernant la gestion de la terre ;
- En plus d'accéder à la terre de façon sécurisée, les femmes doivent bénéficier des actions de renforcement de leurs capacités à valoriser cette propriété ;
- Pour les associations et organisations de base, il est nécessaire de développer des actions d'information,

de communication et de formation à l'endroit du monde rural, sur les lois spécifiques au foncier, à partir de documents simplifiés des textes en vigueur (RAF, PNSFMR, etc.).

c) Les stratégies de communication à créer

- La prise en compte des spécificités des femmes dans l'élaboration des lois relatives à la gestion des ressources naturelles ;
- L'adaptation des procédures d'accès et de gestion des terres aux femmes démunies, telles que les veuves et les divorcées ;
- Le renforcement des projets de formation et d'appui en matériel destinés aux agricultrices ;
- La reconnaissance et la prise en compte de la profession d'agricultrice qui concerne la majeure partie des femmes ;
- Plaidoyer pour le renforcement de la diffusion de l'information par les canaux étatiques ;
- Les organisations en réseau sont un cadre approprié de la communication sociale et doivent travailler à améliorer l'accès des femmes à la terre (jusqu'à présent la sensibilisation concerne plus le droit de la famille (code des personnes et de la famille). A ce jour, les projets de vulgarisation des textes sur le foncier sont rares ;
- Faire attention à l'agro business ;
- Diffusion des informations juridiques sur le foncier, en utilisant les canaux traditionnels (causeries, radios communautaires) et modernes (plateformes web, cédéroms). A ce propos, combiner les anciennes et nouvelles technologies pour transmettre l'information jusqu'à la base ;
- Mener des actions de sensibilisation visant à régulariser les mariages afin de sécuriser les droits fonciers ;
- Pour les femmes ayant accédé à la terre malgré les difficultés, les former et les soutenir avec du matériel agricole performant pour qu'elles soient des modèles à diffuser ;
- Créer des cadres d'échanges et de capitalisation au niveau local sur les actions de promotion de l'accès des femmes à la terre ;
- Approfondir les recherches pour identifier des stratégies de communication sociales efficaces afin de favoriser l'accès des femmes à la terre.

Coordonnées des participants

ALIN-EA, Arid Lands Information Network- Eastern Africa ✨

Noah Lusaka, Chargé de projet
P.O. Box 10098
00100 G.P.O. Nairobi
Kenya
Tél: +254 20 2731557
Fax: +254 20 2737813
Noah@alin.or.ke
www.alin.or.ke

AMSED, Association Marocaine de Solidarité et de Développement ✨

Najat Sarhani, Directrice
65, Avenue John Kennedy
Route de Zair
Rabat
Maroc
Tél: +212 37 759352 / 53
Fax: +212 37 750098
sarhaninajat@yahoo.fr
www.amsed.org.ma

Bureau de la Coopération Suisse au Niger ✨

Catherine Belemsigri, Chargée de Programme
B.P. 728
Niamey
Niger
Tél: +227 733916
Fax: +227 733313
catherine.belemsigri@sdc.net
www.ddc-niger.ch

CAFOB, Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi ✨

Concilie Gahungere, Coordinatrice
P.O.Box 561
Bujumbura
Burundi
Tél: +257 217758 / 0831526
Fax: +257 218409
cafob@cbinf.com

Collectif PRO-FEMMES/TWESE HAMWE ✨

Christine Tuyisenge, Vice-Présidente
B.P. 2758
Kigali
Rwanda
Tél: +250 511180
Fax: +250 578432
profemme@rwanda.r.com
www.profemmes.org

CONAFED, Comité National Femme et Développement ✨

Elise Muhimuzi, Coordinatrice
B.P. 5.744
Kinshasa - Gombe
République démocratique du Congo
Tél: +243 99 9918406
conafed@ic.cd

ENDA-Pronat, Protection naturelle des ressources ✨

Fatou Sow Ndiaye, Coordinatrice Dimitra
B.P. 3370
Dakar
Sénégal
Tél: +221 33 8893439
Fax: +221 33 8428681
dimitra@enda.sn
www.enda.sn/pronat

FAO – Département des connaissances et de la communication, Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités (KCE) ✨

Sophie Treinen, Spécialiste de la gestion de l'information
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italie
Tél: +39 06 57054297
Sophie.Treinen@fao.org



FAO – Groupe des Cultures Horticoles, Division de la Production Végétale et de la Protection des Plantes (AGPC) *

Alison Hodder, Fonctionnaire principale
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italie
Tél: +39 06 57054846
hortivar@fao.org - Alison.Hodder@fao.org
www.fao.org/hortivar

FAO – Service de la gestion, de la commercialisation et des finances agricoles (AGSF) *

Åke Olofsson, Chargé des finances rurales
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italie
Tél: +39 06 57052268
Ake.Olofsson@fao.org

FAO – Unité de la Gestion des Terres et des Régimes Fonciers (NRLA) *

Lucia Palombi, Consultante
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italie
Tél: +39 06 57053194
Lucia.Palombi@fao.org

FAO-RDC *

Mabika Dakeini Phuna, Chargé d'information
Boulevard du 30 juin, no. 936
Kinshasa – Gombe
République démocratique du Congo
Tél: +243 815100923
Mabika.Phuna@fao.org

GTZ-Santé *

Aster Bashige Ndjuzi, Coordinateur Provincial Sud Kivu
Avenue du Gouverneur 52
Commune d'Ibanda
Bukavu, Sud-Kivu
République démocratique du Congo
Tél: +243 99 8090333 / +243 85 3720939
gtzsante_kivu@yahoo.com / asterbash@yahoo.fr

Le Monde selon les Femmes *

Sophie Charlier, Responsable Projets Sud
18 rue de la Sablonnière
1000 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 2 2230512
Fax: +32 2 2231512
www.mondefemmes.org

ONE, Office National pour l'Environnement *

Haja Rasamimanana, Chargée d'Information
B.P. 822
Antananarivo 101
Madagascar
Tél: +261 20 2225999
Fax: +261 20 2230693
mihaja@pnae.mg
www.pnae.org

ONG-Vie Kande Ni Bayra *

Ali Abdoulaye, Coordinateur
B.P. 349
Niamey
Niger
Tél: +227 20 752560
Tél/Fax: +227 20 755448
viebayra@intnet.ne

Organisation UAP, Coopération canadienne en RDC ✨

Marie-Antoinette Saya, Conseillère en genre et microfinance

B.P. 8394

Kinshasa 1, Gombe

République démocratique du Congo

Tél: +243 81 5028686

Fax: +243 81 3016515

mantoinette.saya@uaprdc.org

Projet HUP (FAO-RDC) – Service National d’Appui au Développement de l’Horticulture Urbaine et Péri-urbaine ✨

Grégoire Mutshail Mutomb, Coordinateur provincial

1100, Avenue Kabalo

Lubumbashi, Katanga

République démocratique du Congo

Tél: +243 99 8517490 / +243 81 0511145

mutshailaro@yahoo.fr – huprdc@yahoo.fr

Projet IARBIC, Promotion de l’Utilisation des Intrants par les Organisations des Producteurs, FAO-Niger ✨

Adamou Mahaman, Expert national en communication

B.P. 11246

Niamey

Niger

Tél: +227 20373236 / 96991453

pintrant@intmet.ne

RECIF-ONG/BF, Réseau de Communication, d’Information et de Formation des Femmes dans les ONG au Burkina Faso ✨

Françoise Bibiane, Chargée des TIC et de la documentation

01 BP 6473

Ouagadougou 01

Burkina Faso

Tél: +226 50 31 22 25

recif@fasonet.bf

www.recif.bf

REFED-Katanga, Réseau Femme et Développement ✨

Bernadette Kapend Mwambu, Présidente

Bâtiment Grand Labo

491, Avenue Likasi

Lubumbashi, Katanga

République démocratique du Congo

Tél: +243 818152771

b_m_kapend@yahoo.fr

SAMWAKI, Sauti ya Mwanamke Kijijini ✨

Adeline Nsimire Balika, Coordinatrice

161/00 Avenue P.E. Lubumba

Commune d’Ibanda

Bukavu, Sud-Kivu

République démocratique du Congo

Tél: +243 81 4740077

samwakiasbl@yahoo.fr

WOUNGNET, Women of Uganda Network ✨

Dorothy Okello, Coordinatrice

P.O.Box 4411

Kampala

Ouganda

Tél: +256 41 4532035

Fax: +256 41 4530474

info@wougnet.org - dokello@wougnet.org

www.wougnet.org

Projet Dimitra



21 rue Brederode
B-1000 Bruxelles
Belgique
tél : +32 2 549 03 10
fax : +32 2 549 03 14
dimitra@dimitra.org
www.fao.org/dimitra



En septembre 2008, le projet FAO-Dimitra a organisé son troisième atelier avec tous ses partenaires à Bruxelles sur le thème : « Stratégies d'information et de communication pour lutter contre les inégalités de genre en matière d'accès à la terre et leurs conséquences sur les populations rurales en Afrique ».

Ce document présente une synthèse des travaux de la réunion et les différents articles qui ont été produits par les participants, les partenaires du réseau et les collègues de la FAO, à l'occasion de cette rencontre.

L'atelier et cette publication ont bénéficié du soutien financier de :



Coopération belge au Développement –
DGCD, Service public fédéral des Affaires
étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement www.dgcd.be



Fondation Roi Baudouin (FRB)
www.kbs-frb.be

Editeur responsable : Eliane Najros
Consultant pour la rédaction : Seydou Sarr
Traductions : Linguanet
Graphisme : Filip Erkens

Le contenu des articles
ne correspond pas nécessairement
aux opinions et vues de la FAO